

CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

NOTE D'INFORMATION

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 MILLIARD DE DIRHAMS

	Tranche A Non cotée	Tranche B cotée	Tranche C Non cotée
Plafond	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD	1 000 000 000 MAD
Nombre max. de titres	5 000 Obligations Subordonnées	5 000 Obligations Subordonnées	10 000 Obligations Subordonnées
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000
Négociabilité des titres	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré
Taux d'intérêt	Fixe, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque, soit 4,02%	Fixe, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor, telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque, soit 4,02%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 2,34%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 2,99% et 3,14%
Prime de risque	80bps	80bps	Entre 65pbs et 80pbs
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans
Remboursement du principal	In fine	In fine	In fine
Méthode d'allocation	Allocation au prorata de la demande sur les tranches A et B	Allocation au prorata de la demande sur les tranches A et B	Adjudication à la Française, avec priorité aux tranches A et B

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 08 AU 10 MAI 2018 INCLUS
SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN TELS QUE
LISTES DANS LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

Conseiller Financier & Coordinateur Global	Organisme Placeur	Organisme chargé de l'enregistrement	Organisme Domiciliaire
			

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 telle que modifiée et complétée, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 27 avril 2018, sous la référence n° VI/EM/007/2018

Abréviations

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
AMA	Advanced Measurement Approach
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CD	Certificats de Dépôts
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CIN	Carte d'Identité Nationale
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
CT	Court terme
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe

FCP	Fond Commun de Placement
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HEC	Haute Etudes Commerciales
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IDEI	Investissement Direct Etranger à l'Immobilier
IFRIC	International Financial Reporting Interpretation Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KDH	Milliers de Dhs
LCP	Livraison contre Paiement
LT	Long Terme
MCM	Massira Capital Management
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OSH	Obligation Sécurisée Hypothécaire
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produits Net Bancaire
PV	Procès-Verbal
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RC	Registre de Commerce
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme

SCR	Société Centrale de Réassurance
SFDA	Société de Financement pour le Développement Agricole
SFS	Société de Financement Spécialisée
SG	Société générale
SI	Système Informatique
SIC	Standards Interpretation Committee
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
UMB	Union Marocaine des Banques
Var	Variation
VAR	Value At Risk
VN	Valeur Nominale

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Titres de créance émis par CIH Bank et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale.
Demilitarized Zone (DMZ)	En terme de sécurité informatique, une zone démilitarisée est un sous réseau isolé du réseau local par un par feu. En d'autres termes le sous réseau contient les machines pouvant être accédées depuis Internet.
Emetteur	Désigne CIH Bank.
FOGALEF	Fonds de Garantie (Logement, Education et Formation) destiné aux fonctionnaires de l'enseignement.
FOGALOGÉ	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.
Société	Désigne CIH Bank.

Sommaire

Partie I.	ATTESTATIONS & COORDONNEES.....	10
I.	Le Président Directeur Général	11
II.	Les commissaires aux comptes.....	12
III.	Le Conseiller financier	27
IV.	Le Conseiller Juridique	28
V.	Le responsable de l'information et de la communication financière.....	29
VI.	Agence de notation.....	30
Partie II.	PRESENTATION DE L'OPERATION	31
I.	Cadre de l'opération	32
II.	Objectifs de l'opération	34
III.	Structure de l'offre	34
IV.	Renseignements relatifs aux titres à émettre.....	35
V.	Cotation en Bourse de la tranche B	41
VI.	Calendrier de l'opération.....	42
VII.	Intermédiaires financiers.....	42
VIII.	Garantie de bonne fin	42
IX.	Modalités de souscription	43
X.	Modalités de traitement des ordres et d'allocation.....	45
XI.	Régime fiscal	47
XII.	Charges relatives à l'opération	49
Partie III.	PRESENTATION GENERALE De CIH BANK.....	50
I.	Renseignements à caractère général	51
II.	Renseignements sur le capital de l'émetteur	53
III.	Marchés des titres de l'émetteur.....	57
IV.	Notation	60
V.	Assemblée d'actionnaires	61
VI.	Organes d'administration.....	63
VII.	Organes de direction	66
VIII.	Gouvernement d'entreprise	77
Partie IV.	ACTIVITE	94
I.	Historique et principaux faits marquants.....	95
II.	Appartenance du CIH à Massira Capital Management.....	96
III.	Structure des participations de CIH BANK	102
IV.	Filiales de CIH Bank	104
V.	Le secteur bancaire	110
VI.	Le secteur immobilier.....	117
VII.	Activité du groupe CIH Bank.....	135
VIII.	Capital Humain	144
IX.	Politique de conformité	147

X.	Moyens informatiques et techniques de CIH BANK	149
XI.	Stratégie de développement.....	151
Partie V.	Situation financière de CIH BANK	156
I.	Analyse des comptes consolidés IFRS 2015-2016	157
II.	Analyse des comptes consolidés IFRS 2016-2017	176
Partie VI.	Perspectives.....	195
I.	Plan de développement.....	196
II.	Objectifs de résultat.....	197
III.	Objectifs d'investissement	197
Partie VII.	Facteurs de risques.....	198
I.	Risque de Crédit.....	199
II.	Risque Opérationnel.....	200
III.	Risque de Marché	201
IV.	Gestion Actif-Passif	201
V.	Ratio de solvabilité et actifs pondérés	203
Partie VIII.	Faits exceptionnels et litiges.....	204
Partie IX.	Annexes	206
I.	États de synthèses consolidés IFRS 2017, 2016 et 2015.....	207
II.	États de synthèses 2017, 2016 et 2015.....	265
III.	Rapport de Notation.....	305
IV.	Bulletin de souscription.....	318

Avertissement

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme de placement ne proposera les obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni CIH Bank n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par le Pôle Finance de CIH Bank, conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Etats de synthèse de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Etats de synthèse de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Attestations de concordance des commissaires aux comptes de CIH Bank relatives aux états de synthèse sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Attestations de concordance des commissaires aux comptes de CIH Bank relatives aux états de synthèse consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 en normes IFRS ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être:

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, où qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CIH Bank (187, Avenue Hassan II Casablanca) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de CDG Capital (Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat) ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma) et de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com).

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	ahmed.rahhou@cihbank.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH Bank ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Ahmed RAHHOU

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Coopers Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Faïçal MEKOUAR
Fonction :	Associé	Associé Gérant
Adresse :	50 BD Abdellatif Ben Kaddour	47 Rue Allal Ben Abdellah
Numéro de téléphone :	+212 5 22 42 11 90	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 27 47 34	+212 5 22 29 66 70
Adresse électronique :	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com	Faical.MEKOUAR@ma.gt.com
Date 1 ^{er} exercice soumis au contrôle des CAC	2015	2015
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités selon les normes IFRS du Crédit immobilier et hôtelier.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier, tels que audités par nos soins au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Casablanca, le 23 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités du Crédit immobilier et hôtelier.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier, tels que audités par nos soins au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Casablanca, le 23 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 292 974 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 422 478.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 595 691 dont un bénéfice net de KMAD 445 539.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Casablanca, le 15 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 141 217 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 444 265.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 23 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 523 514 dont un bénéfice net de KMAD 451 964.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2016, la banque a :

- Procédé à une prise de participation à hauteur de 40% du capital de la société QMB Company, société créée en 2016 ;
- Procédé à une prise de participation à hauteur de 40% du capital de la société AJARINVEST, société créée en 2016.

Casablanca, le 23 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 002 901 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 535 069

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 5 443 216 dont un bénéfice net de KMAD 471 013

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèses de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis, au cours de l'exercice 2015, 10% du capital de la société ATLANTA pour un montant total de MMAD 409.

Casablanca, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé Gérant

III. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	M. Younes ZOUBIR
Fonction :	Directeur du Pôle Finances
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 97 91
Numéro de fax :	+212 5 22 47 97 89
Adresse électronique :	younes.zoubir@cihbank.ma

Attestation :

La présente note d'information a été préparée par nos soins, conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH Bank ;
- Procès verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de visa ;
- Rapports de gestion de CIH Bank relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Etats de synthèse de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Etats de synthèse de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017
- Attestations de concordance des commissaires aux comptes de CIH Bank relatives aux états de synthèse sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Attestations de concordance des commissaires aux comptes de CIH Bank relatives aux états de synthèse consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 en normes IFRS ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH Bank ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Younes ZOUBIR
Directeur Du Pôle Finances
CIH Bank

IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	HDID CONSULTANTS
Représentant légal :	M. Mohamed HDID
Fonction :	Associé Gérant
Adresse :	4 rue Maati jazouli (Ex Rue Friol) Anfa Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 39 78 50/51
Numéro de fax :	+212 5 22 39 78 52
Adresse électronique :	m.hdid@hdid.ma

Attestation :

L'opération d'émission d'obligations subordonnées de CIH Bank, objet de la présente note d'information, est conforme aux stipulations statutaires de CIH Bank et à la législation marocaine en matière des droits des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêts. Toutefois, en cas de liquidation de CIH Bank, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires.

M. Mohamed HDID

Associé Gérant

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH Bank
Représentant légal :	Mlle. Amal MOUHOUB
Fonction :	Directeur Pôle Marketing et Communication
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	amal.mouhoub@cihbank.ma

VI. AGENCE DE NOTATION

Identité

Dénomination :	Fitch Ratings
Adresse :	30 North Colonnade, London E14 5GN
Numéro de téléphone :	+44 20 3530 1464
Numéro de fax :	+44 20 14 4291 49
Adresse électronique :	janine.dow@fitchratings.com

PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPÉRATION

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 07 septembre 2016, a décidé de solliciter l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vue d'émettre un programme d'emprunt obligataire, d'obligations classiques ou subordonnées, en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de 4.000.000.000 (quatre milliards) de dirhams, avec ou sans appel public à l'épargne, dans un délais de 5 ans.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2016, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 4.000.000.000 (Quatre milliards) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois, en application de dispositions des articles 292 à 315 de la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2016 a délégué, en vertu de l'article 294 de la loi N°17-95 au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites légales et réglementaires, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- De procéder, aux périodes qu'il jugera convenables avant l'expiration du délai de cinq (5) ans à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ;
- D'arrêter les proportions, conditions et modalités du ou des emprunts obligataires présentement autorisés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, dans la limite du montant de 4,0 milliards de dirhams.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente l'autorisation d'émission d'obligations ainsi que les montants levés par CIH Bank :

AG autorisant l'émission	Autorisation	Partie consommée	Reliquat
AGO du 19 octobre 2016	4,0 Gdh		
Emission de décembre 2016		EOS 1,0 Gdh	3,0 Gdh

En vertu de l'accord et des termes de la délégation de pouvoirs conférée par de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2016 ayant autorisé un programme d'émission obligataire de 4,0 milliards de dirhams, le Conseil d'Administration du 15 novembre 2017 décide, à l'unanimité de ses membres :

- D'autoriser CIH Bank à émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de dirhams;
- De conférer au Président Directeur Général tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à l'effet :
 - De fixer les modalités financières et opérationnelles de cet emprunt
 - De réaliser l'opération conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière

En date du 26 avril 2018, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conféré par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2017, le Président Directeur Général de CIH Bank a arrêté, les modalités de la présente émission obligataire comme suit :

- Montant de l'opération : 1 000 000 000 Dh (un milliard de dirhams) ;
- Maturité : 10 ans
- Valeur nominale : 100 000 Dh ;
- Taux de sortie :
 - Tranche A non cotée : D'un plafond de 500 millions de dirhams, à taux fixe, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque de 80pbs, soit 4,02%;
 - Tranche B cotée : D'un plafond de 500 millions de dirhams, à taux fixe, en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque de 80pbs, soit 4,02%;
 - Tranche C non cotée : D'un plafond de 1 milliard de dirhams, à taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 2,34%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 65pbs et 80pbs, soit entre 2,99% et 3,14% pour la première année.
- Mode de remboursement : In fine pour les trois tranches
- Période de souscription : du 08 au 10 mai 2018 inclus
- Date de jouissance : 18 mai 2018

En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Président Directeur Général de CIH Bank, en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2017, a désigné le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire.

Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B et C de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

Le mode d'allocation adopté pour la présente opération est :

- Au prorata de la demande sur les tranches A et B avec priorité aux tranches A et B à hauteur de 500 000 000 dirhams ;
- et à la Française pour la tranche C à hauteur du reliquat du montant de l'émission non alloué aux tranches A et B.

II. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'émission obligataire subordonnée s'inscrit dans la lignée du plan de développement de la banque et vise les principaux objectifs suivants :

- Favoriser le renforcement des fonds propres réglementaires actuels
- Financer son plan de développement et accompagner la dynamique de croissance de crédits distribués.

Les fonds collectés par le biais de la présente émission d'obligations subordonnées seront classés parmi les fonds propres complémentaires de deuxième niveau de la banque, conformément au Plan Comptable des Établissements de Crédit et à l'article 26 de la circulaire de Bank Al Maghrib n°14/G/2013.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

CIH Bank envisage l'émission de 10 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 1 000 000 000 de dirhams (un milliard de dirhams) réparti comme suit :

- Tranche A à une maturité de 10 ans, à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 500 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ;
- Tranche B à une maturité de 10 ans, à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 500 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ;
- Tranche C à une maturité de 10 ans, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de 1 000 000 000 de dirhams et d'une valeur nominale de 100 000 Dh.

Le montant total adjugé sur les trois tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 1 000 000 000 de dirhams tel que autorisé par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2017, étant entendu que les tranches A et B seront adjugées prioritairement et la somme des montants alloués aux tranches A et B ne devra en aucun cas excéder 500 000 000 dirhams.

L'Emission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la note d'information relative à l'Emission.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans la note d'information relative à l'Emission a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations subordonnées pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES À ÉMETTRE

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (A taux fixe, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en comptes auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	500 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 08 au 10 mai 2018 inclus
Date de jouissance	18 mai 2018
Date d'échéance	18 mai 2028
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Fixe</u> En référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque de 80pbs, soit 4,02%. La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Prime de risque	80 points de base
Mode d'allocation	Allocation au prorata de la demande sur les tranches A et B avec priorité aux tranches A et B à hauteur de 500 000 000 dirhams (Taux fixe)
Paieement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 18 mai de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 18 mai si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux nominal
Amortissement/Remboursement normal	La tranche A fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.

Remboursement anticipé	CIH Bank s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Au cas où CIH Bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche A
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 26 avril 2018, le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche B (A taux fixe, d'une maturité de 10 ans et cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en comptes auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	500 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	5 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 08 au 10 mai 2018 inclus
Date de jouissance	18 mai 2018
Date d'échéance	18 mai 2028
Taux d'intérêt nominal	Taux Fixe En référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 3,22%, augmenté d'une prime de risque de 80pbs, soit 4,02%; La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).
Prime de risque	80 points de base
Mode d'allocation	Allocation au prorata de la demande sur les tranches A et B avec priorité aux tranches A et B à hauteur de 500 000 000 dirhams (Taux fixe)
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 18 mai de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 18 mai si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux nominal
Amortissement/Remboursement normal	La tranche B fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CIH Bank s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées

	après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, CIH Bank doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Au cas où CIH Bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 15 mai 2018 sur le compartiment obligataire sous le Ticker OCIHC Pour être coté à la Bourse de Casablanca le montant alloué à la tranche B doit être supérieur ou égal à un montant de 20 000 000 Dh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche B est inférieur à 20 000 000 Dh, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche B émises seront librement négociables à La Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche B
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 26 avril 2018, le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.

Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche C (A taux révisable annuellement, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en comptes auprès des affiliés habilités et admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Plafond	1 000 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 titres
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 08 au 10 mai 2018 inclus
Date de jouissance	18 mai 2018
Date d'échéance	18 mai 2028
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Révisable annuellement (sera déterminé à l'issue de la souscription)</u> Pour la première année le taux d'intérêt nominal est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 26 avril 2018, soit 2,34%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 65pbs et 80pbs, soit entre 2,99 et 3,14%. Le taux d'intérêt facial sera publié dans un journal d'annonces légales par CIH Bank au plus tard le 18 mai 2018. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon 5 jours de bourse Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque (sera fixée à l'issue de la clôture de la période de souscription) et sera communiqué dans un journal d'annonces légales, aux porteurs d'obligations subordonnées, au moins trois jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)}) - 1) \times 360/k ;$ où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	Entre 65 points de base et 80 points de base
Mode d'allocation	Adjudication à la Française à hauteur du reliquat du montant de l'émission non alloué aux tranches A et B (A taux fixe)
Paieement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 18 mai de chaque

	année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 18 mai si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $\text{Nominal} \times \text{taux nominal} \times \text{nombre de jours exacts} / 360$
Amortissement/Remboursement normal	La tranche C fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	CIH Bank s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations subordonnées émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Au cas où CIH Bank émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche C
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, le remboursement du capital et des intérêts n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation

Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné, en date du 26 avril 2018, le Cabinet HDID Consultants représenté par M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation subordonnées des tranches A, B, C. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A à C de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

V. COTATION EN BOURSE DE LA TRANCHE B

indicateurs	Date
Date d'introduction et de cotation prévue	15 mai 2018
Ticker	OCIHC
Taille minimum de bloc	100 obligations
Cycle de négociation	Fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Organisme placeur	CDG Capital Place Moulay El Hassan – Rabat
Établissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse 9, Boulevard Kennedy, Casablanca

VI.

VII. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Étapes	Date
Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	26 avril 2018
- Émission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation - Obtention du visa de l'AMMC	27 avril 2018
Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	27 avril 2018
Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre de la tranche B au bulletin de la cote	30 avril 2018
Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	30 avril 2018
Ouverture de la période de souscription	08 mai 2018
Clôture de la période de souscription	10 mai 2018
Allocation des titres par l'organisme placeur	10 mai 2018
Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération et du taux retenu pour la tranche C	11 mai 2018
- Admission des obligations - Enregistrement de la transaction en bourse - Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote	15 mai 2018
Règlement livraison	18 mai 2018
Publication par l'émetteur du taux d'intérêts facial retenu et des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	18 mai 2018

VIII. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Intervenant	Identité	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	CIH Bank	187, Avenue Hassan II, Casablanca
Organisme placeur	CDG Capital	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse	9, Boulevard Kennedy, Casablanca
Organisme domiciliataire et assurant le service financier des titres	CIH BANK	187, Avenue Hassan II, Casablanca

IX. GARANTIE DE BONNE FIN

La présente émission n'est assortie d'aucune garantie de bonne fin.

X. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

X.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement du 08 au 10 mai 2018 inclus.

Il est à noter que tout investisseur désirant acquérir les obligations subordonnées pourra s'en procurer sur le marché secondaire après le règlement livraison des titres objet de la présente émission.

X.2. Souscripteurs

La souscription primaire des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est reversée aux investisseurs qualifiés de droit marocain suivants :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés au niveau du Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées selon la loi n°17-99, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire quelque soit la catégorie des souscripteurs.

X.3. Identification des souscripteurs

L'organisme placeur, doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci dessus. Il doit ainsi, au cas où il n'en disposerait pas déjà, obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à l'une desdites catégories et la joindre au bulletin de souscription figurant en Annexes.

L'Organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat dont il dispose.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	- Photocopie de la décision d'agrément, et en plus : - Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

X.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant correspondant, la tranche souhaitée, et le taux (par palier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée pour la tranche C). Celles-ci sont cumulatives quotidiennement par montant et par tranche et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit 1 000 000 000 de dirhams pour la tranche C et 500 000 000 de dirhams pour la tranche A et la tranche B.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux fixe et/ou révisable annuellement.

Les souscripteurs adressent leurs demandes de souscription à leurs dépositaires respectifs, ces derniers se chargent de les transmettre à l'organisme chargé du placement (CDG Capital)

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme en charge du placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre.

- L'organisme placeur est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des dépositaires de chaque investisseur à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, ou leur mandataire, selon le modèle joint en annexe.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut souscrire en lieu et place du mandant.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

XI. MODALITÉS DE TRAITEMENT DES ORDRES ET D'ALLOCATION

XI.1. Modalité de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par CDG Capital.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 10 mai 2018, l'Organisme Placeur devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçu.

Il sera procédé, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité
- L'allocation selon la méthode définie dans la partie « Modalité d'allocation » ci-après.

XI.2. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée à la date de clôture de la période de souscription par CDG Capital, soit le 10 mai 2018 :

Il sera procédé, le jour de la clôture de la période de souscription à 16h30, au siège de CIH Bank, à :

- L'ouverture des plis
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint.

Les tranches A et B (à taux fixe) seront servies en priorité par rapport à la tranche C, dans la limite du montant souscrit sur les tranches A et B et à hauteur d'un montant global pour les tranches A et B de 500 millions de dirhams. En aucun cas, le montant adjugé pour les tranches A et B confondues ne pourra dépasser 500 millions de dirhams.

Si le montant souscrit sur les tranches A et B confondues est supérieur à 500 millions de dirhams, l'allocation des titres se fera au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport : « Quantité offerte sur les deux tranches / Quantité demandée sur les deux tranches ».

Si le montant total des souscriptions sur les tranches A et B est inférieur à 500 millions de dirhams, l'allocation des titres se fera en fonction du montant demandé sur chacune des tranches A et B. Le reliquat du montant sera alloué à la tranche C.

L'allocation de la tranche C se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française, c'est à dire, l'ensemble des souscriptions retenues sur la tranche C seront servies aux taux correspondant au nombre de points de base limites de cette tranche.

Les ordres sur la tranche C seront consolidés et ordonnés par ordre croissant de nombres de points de base additionnels proposés par rapport à la borne basse de la fourchette.

L'allocation de la tranche C se fera de la façon suivante :

Les souscripteurs proposant le nombre de points de base le plus petit seront servis en priorité à hauteur du montant total demandé, et ce, jusqu'à atteindre le reliquat restant à allouer après avoir servi les tranches A et B. La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues sur cette tranche et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues.

Pour les souscripteurs ayant exprimé une demande avec un nombre de points de base égal au nombre de points de base limites, ils seront servis au prorata de leur demande si le nombre de titres disponibles est inférieur à celui demandé, et à hauteur de leur demande si le nombre de titres disponibles est égal au nombre demandé.

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation subordonnée par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « Quantité offerte / Quantité demandée au taux limite ».

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Le montant adjugé pour les trois tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 1 milliard de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche B est inférieur à 20 000 000,00 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées. Dans ce cas, une nouvelle allocation des souscriptions reçues sera faite après annulation des souscriptions à la tranche B et se fera conformément aux modalités d'allocation décrites ci-dessus.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation sera établi par l'organisme chargé du placement. L'allocation sera déclarée et reconnue définitive et irrévocable par l'organisme chargé du placement dès la signature du procès-verbal.

XI.3. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information et plus généralement, à toute disposition législative ou réglementaire applicable à la présente émission est susceptible d'annulation par CDG Capital dès réception.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, dans la limite du montant de l'opération, soit un milliard de dirhams.

XI.4. Modalités d'enregistrement

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement / Livraison. L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération en date du 15 mai 2018 est la société de bourse CDG Capital Bourse.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100 000 dirhams par obligation.

XI.5. Modalités de règlement et de livraison des titres

Le règlement / livraison entre CIH Bank et les souscripteurs se fera via la filière ajustement en ce qui concerne la tranche B cotée et via la filière de gré à gré de Maroclear en ce qui concerne les tranches A et C non cotées, à la date de jouissance prévue le 18 mai 2018. Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison le 18 mai 2018.

XI.6. Domiciliaire de l'émission

CIH Bank est désigné en tant que domiciliaire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire subordonnée, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

XI.7. Résultat de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 15 mai 2018 et par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 18 mai 2018 pour les trois tranches.

XII. RÉGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. Revenus

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

Personnes soumises à l'IS

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu à la source est fixé à 20 %, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée.

Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98.
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le numéro d'article d'imposition à l'IR ;
- L'attestation de régime fiscal BNR ou RS délivrée par l'administration fiscale. »

XII.2.Plus-values

Personnes soumises à l'IR

Pour les titres non inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 20% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance. Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable soumis à l'IR au taux de barème progressif.

Personnes soumises à l'IS

Les plus-values issues de la cession sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

XIII. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à environ 0,13% hors taxes du montant de l'opération. La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le placement;
- Le conseil juridique;
- La centralisation des titres;
- La communication;
- La commission de Visa revenant à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux;
- Le Dépositaire Central;
- La commission relative à la cotation en Bourse;
- La commission relative à l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale	CIH Bank
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Site internet	www.cihbank.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Date de constitution	25 avril 1927
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : • La réception de fonds public ; • L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; • Les engagements par signature ; • La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; • La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; • Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; • Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; • Toute opération d'affacturage ; • Toute opération de change ; • Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; • Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; • Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; • Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 31 décembre 2017	2 660 808 500 MAD (26 608 085 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion peuvent être consultés au siège de CIH Bank, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, CIH Bank est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée. De par son activité, CIH Bank est régi par :

	- Le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par sa cotation, CIH Bank est régi par : - Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; - Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 et l'arrêté n° 1268-07 du 07 juillet 2008 ; - Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 et l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°30-14 du 06 janvier 2014 ; - Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43- 02 ; - Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; - Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06 ; - Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437; - La loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; - La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; - La Circulaire de l'AMMC. CIH Bank est également soumis à : - La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; - La loi 35-94 relative aux TCN de par son programme d'émission de Certificats de Dépôts.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

II.1. Evolution du capital social

Le capital social de CIH Bank au 31 décembre 2017 s'établit à 2 660 808 500 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 26 608 085 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3 323 363 100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	-2 991 026 800	332 336 300
2005	332 336 300	Augmentation de capital en numéraire	1 849 999 700	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	Augmentation de capital par conversion des dividendes	98 357 000	2 280 693 000
2011	2 280 693 000	Augmentation de capital en numéraire	380 115 500	2 660 808 500

Source : CIH Bank

Sur la période 1988- 2017, CIH Bank a réalisé douze opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été par apport en numéraire et a porté sur un montant global de 380 115 500 dirhams (Hors prime d'émission).

II.2. Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2015, 2016 et 2017, l'actionariat de CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	2015			2016			2017		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%	17 530 419	65,88%	65,88%
Sanad	1 372 267	5,16%	5,16%	1 558 913	5,86%	5,86%	1 559 043	5,86%	5,86%
Atlanta	1 518 447	5,71%	5,71%	1 518 447	5,71%	5,71%	1 518 457	5,71%	5,71%
RCAR	1 013 665	3,81%	3,81%	1 013 665	3,81%	3,81%	1 246 608	4,69%	4,69%
RMA Watanya	807 630	3,04%	3,04%	-	-	-	-	-	-
Divers	4 365 657	16,41%	16,41%	4 986 641	18,74%	18,74%	4 753 558	17,87%	17,87%
Total	26 608 085	100,00%	100,00%	26 608 085	100,00%	100,00%	26 608 085	100,00%	100,00%

Source : CIH Bank

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 Mdh
Résultat Net	230 Mdh
% d'intérêt	65,88%
Actionariat	CDG (100%)

Au 30 juin 2017- comptes consolidés (exercice social du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1)

b) Sanad

Activité	Assurance
Capital*	250 Mdh
Résultat Net*	77,0Mdh
% d'intérêt à fin 2017	5,86%
Actionariat	Atlanta (100%)

*Au 31 décembre 2016- indicateurs sociaux

c) Atlanta

Activité	Assurance
Capital	602 Mdh
Résultat Net	212,0 Mdh
% d'intérêt à fin 2017	5,71%
Actionnariat	Holmarcom (67,6%), CIH Bank(10,0%), CDG(9,6%), Atlanta (1,0%), Divers (12,0%)

Au 31 décembre 2017- comptes consolidés

d) RCAR

Activité	Prévoyance sociale
Ressources du régime général*	99 231,6 Mdh
Portefeuille de placements*	95 093,7 Mdh
% d'intérêt à fin 2017	3,81%
Actionnariat	Régime de retraite géré par la CDG

Au 31 décembre 2016- indicateurs sociaux

II.4. Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH Bank.

Un pacte d'actionnaires est signé entre CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank « QIIB » en date du 11 novembre 2015, portant sur la création de la première banque participative UMNIA Bank, devenue ensuite « UMNIA Bank ». Le pacte encadre les relations des actionnaires de « UMNIA Bank » en application de leurs engagements mutuels énoncés par le protocole d'accord conclu le 9 Février 2015 (Memorandum d'entente) dont notamment :

- La préparation des études de faisabilité sur l'opportunité de créer une banque participative au Maroc conformément aux Dahir 1-14-193 du 24 Décembre 2014 promulguant la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit;
- La préparation et l'obtention des différentes autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

II.5. Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH Bank.

II.6. Politique de distribution de dividendes**Dispositions statutaires**

L'article 30 des statuts de CIH Bank stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au cours de la période 2015-2017, CIH Bank a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2015 (n)	2016 (n)	2017 (n)
Résultat Net (A)	471 013	451 964	445 539
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	372 513	372 513	425 729
Taux de distribution (B) / (A)	79%	82%	96%
Nombre d'actions	26 608 085	26 608 085	26 608 085
Dividende par action (en dhs)	14	14	16*

Source : CIH Bank

*Dont 2 dirhams par action de dividende exceptionnel

Les dividendes distribués par CIH Bank au titre des exercices 2015 et 2016 atteignent 372,5Mdh et 425,7 Mdh au titre de l'exercice 2017 dont 53 Mdh de dividende exceptionnel servis au titre du résultat exceptionnel réalisé en 2017.

III. MARCHÉS DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

III.1. Caractéristiques des actions CIH Bank

Les caractéristiques des actions de CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH Bank

III.2. Caractéristiques des titres de créance émis par CIH Bank

Au 31 décembre 2017, l'encours des titres de créances émis par CIH Bank se présente comme suit :

NATURE	DATE	TX (%)	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Montant non amorti (Kdh)
Obligations ordinaires garanties	21/04/2003	6,20	15	Amortissement constant	21/04/2018	600 000	40 000
Obligations ordinaires garanties	11/06/2004	5,32	15	Amortissement constant	11/06/2019	499 950	66 660
Obligations ordinaires non garanties	08/05/2012	5,30	10	IN FINE	08/05/2022	615 000	615 000
Obligations ordinaires non garanties	08/05/2012	4,50	10	IN FINE	08/05/2022	385 000	385 000
Obligations subordonnées	09/01/2015	4,75	10	IN FINE	09/01/2025	53 300	53 300
Obligations subordonnées	09/01/2015	4,75	10	IN FINE	09/01/2025	626 500	626 500
Obligations subordonnées	09/01/2015	3,70	10	IN FINE	09/01/2025	320 200	320 200
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,82	10	IN FINE	15/12/2026	39 400	39 400
Obligations subordonnées	15/12/2016	2,97	10	IN FINE	15/12/2026	960 600	960 600
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						4 099 950	3 106 660
BHBM	01/08/2000	6,67	18	Annuité constante	01/08/2018	171 920	15 643
BHBM	01/11/2000	7,38	18	Annuité constante	01/11/2018	84 000	5 708
BHBM	02/05/2001	6,95	18	Annuité constante	02/05/2019	129 270	23 167
BHBM	02/08/2000	6,67	18	Annuité constante	02/08/2018	6 640	604
BHBM	02/09/2002	6,94	18	Annuité constante	02/09/2020	130 770	34 006
BHBM	05/03/2000	6,68	18	Annuité constante	05/03/2018	240	22
BHBM	05/05/2001	6,95	18	Annuité constante	05/05/2019	29 100	5 215
BHBM	06/03/2000	6,68	18	Annuité constante	06/03/2018	118 260	10 767
BHBM	06/05/2001	6,95	18	Annuité constante	06/05/2019	63 240	11 334
BHBM	07/03/2000	6,68	18	Annuité constante	07/03/2018	7 770	707
BHBM	07/05/2001	6,95	18	Annuité constante	07/05/2019	7 770	1 393
BHBM	08/03/2000	6,68	18	Annuité constante	08/03/2018	43 800	3 988
BHBM	10/04/2004	5,83	18	Annuité constante	10/04/2022	250 000	57 881
BHBM	11/02/2002	7,16	18	Annuité constante	11/02/2020	210 000	39 471
BHBM	11/03/2000	6,68	18	Annuité constante	11/03/2018	2 670	243
BHBM	12/03/2000	6,68	18	Annuité constante	12/03/2018	4 980	453

BHBM	13/03/2005	5,49	18	Annuité constante	13/03/2023	370 000	111 001
BHBM	13/05/2001	6,95	18	Annuité constante	13/05/2019	22 200	3 979
BHBM	13/07/2005	5,31	18	Annuité constante	13/07/2023	242 700	106 887
BHBM	13/12/2000	7,38	18	Annuité constante	13/12/2018	1 290	123
BHBM	17/01/2004	5,89	18	Annuité constante	17/01/2022	160 000	38 699
BHBM	18/10/2000	7,38	18	Annuité constante	18/10/2018	140 000	9 513
BHBM	20/01/2004	5,83	18	Annuité constante	20/01/2022	381 400	147 181
BHBM	20/11/2001	6,89	18	Annuité constante	20/11/2019	400	71
BHBM	21/07/2001	6,89	18	Annuité constante	21/07/2019	116 400	20 788
BHBM	23/10/2000	7,38	18	Annuité constante	23/10/2018	70 000	4 757
BHBM	23/10/2001	7,04	18	Annuité constante	23/10/2019	100 000	18 016
BHBM	24/10/2001	7,04	18	Annuité constante	24/10/2019	150 000	27 024
BHBM	25/10/2000	7,38	18	Annuité constante	25/10/2018	56 000	3 805
BHBM	26/11/2000	7,38	18	Annuité constante	26/11/2018	58 400	5 556
BHBM	26/11/2001	6,89	18	Annuité constante	26/11/2019	295 800	52 826
BHBM	27/04/2002	7,13	18	Annuité constante	27/04/2020	320	84
BHBM	27/08/2000	6,67	18	Annuité constante	27/08/2018	86 950	7 911
BHBM	28/05/2002	7,10	18	Annuité constante	28/05/2020	58 400	15 318
BHBM	30/04/2002	7,13	18	Annuité constante	30/04/2020	178 240	46 827
BHBM	31/12/2001	7,15	18	Annuité constante	31/12/2019	210 000	27 197
SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME						3 958 930	858 166
CDN	29/05/2012	4,19	7	IN FINE	29/05/2019	5 000	5 000
CDN	31/07/2013	5,60	5	IN FINE	31/07/2018	150 000	150 000
CDN	25/12/2013	5,66	5	IN FINE	25/12/2018	100 000	100 000
CDN	23/01/2014	5,53	5	IN FINE	23/01/2019	100 000	100 000
CDN	22/05/2014	4,42	5	IN FINE	22/05/2019	707 000	707 000
CDN	03/11/2014	3,91	5	IN FINE	03/11/2019	300 000	300 000
CDN	19/02/2015	3,15	3	IN FINE	19/02/2018	190 000	190 000
CDN	19/02/2015	3,48	5	IN FINE	19/02/2020	118 000	118 000
CDN	22/05/2015	3,80	5	IN FINE	22/05/2020	400 000	400 000
CDN	20/01/2017	2,60	1	IN FINE	19/01/2018	30 000	30 000
CDN	23/01/2017	3,00	3	IN FINE	23/01/2020	15 000	15 000
CDN	20/01/2017	3,15	4	IN FINE	20/01/2021	30 000	30 000
CDN	20/01/2017	3,30	5	IN FINE	20/01/2022	30 000	30 000
CDN	25/04/2017	3,30	5	IN FINE	25/04/2022	600 000	600 000
CDN	05/05/2017	3,33	5	IN FINE	05/05/2022	300 000	300 000
CDN	25/05/2017	3,10	4	IN FINE	25/05/2021	300 000	300 000
CDN	30/06/2017	3,15	4	IN FINE	30/06/2021	420 000	420 000
CDN	31/07/2017	2,85	2	IN FINE	31/07/2019	1 152 900	1 152 900
CDN	28/09/2017	3,30	5	IN FINE	28/09/2022	605 000	605 000
CDN	13/11/2017	2,70	2	IN FINE	13/11/2019	493 800	493 800
CDN	13/11/2017	2,85	3	IN FINE	13/11/2020	312 000	312 000
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT						6 358 700	6 358 700
TOTAL GENERAL						14 417 580	10 323 526

Source : CIH Bank

III.3. Opérations de titrisation initiées par CIH Bank

En avril 2002, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc. Ils ont ainsi conjointement créé le FPCT CREDILOG I qui a acquis auprès de CIH Bank, un portefeuille de prêts hypothécaires d'un montant de MAD 500 000 000, à taux fixe, consentis à des fonctionnaires pour l'acquisition, la construction, la rénovation et l'extension de logements individuels ou destinés à la location.

En 2003, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de MAD 1 000 000 000. Ce FPCT avait pour objet d'acquérir des prêts hypothécaires, à taux fixe, consentis à des salariés des secteurs publics et privés. En décembre 2008, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont lancé une troisième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG III pour un montant de MAD 1 500 000 000. L'opération avait pour objectif la diversification des moyens de financement de CIH Bank et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires notamment le ratio de solvabilité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 4/G du 15/01/2001 et le ratio de liquidité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 1/G du 27/02/02.

L'émission des trois fonds a été faite sous la forme de deux catégories de parts (les parts prioritaires et les parts spécifiques) auxquelles s'ajoute la part résiduelle, auprès d'investisseurs institutionnels.

En avril 2014, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont initié une quatrième opération de titrisation par la création du FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 en contrepartie de l'émission de titres en une fois et en deux catégories distinctes : les Obligations amortissables selon un échéancier prédéterminé souscrites par des investisseurs institutionnels, principalement des établissements de crédit, et les Parts Résiduelles.

L'opération avait pour objectif diversification des moyens de financement de CIH Bank et l'amélioration de ses indicateurs de liquidité et de taux.

III.4. Bons HBM émis par CIH Bank

Les Bons HBM sont des titres de créance émis par CIH Bank et réservés aux banques et à la CDG dans la limite des montants maximums déterminés et fixés par le décret n° 2-97-72, et ce pour le financement de l'habitat social. Ces émissions sont effectuées aux conditions suivantes :

- La phase de préfinancement des promoteurs : les bons sont émis sur une durée de 2 années renouvelables sur une période maximale de 4 ans. Le remboursement de ces bons s'effectuera selon la formule in fine;
- La phase de consolidation : les bons émis seront convertis en phase de financement des acquéreurs. L'emprunt sera reconduit ainsi sur une durée de 18 ans. Le remboursement de cette catégorie de bons s'effectuera selon la formule des annuités constantes.

CIH Bank a émis depuis l'année 2000 et jusqu'à 2005, des emprunts HBM pour un montant total de 3 958,9 Mdh. L'encours au 31 décembre 2017 s'établit à 858,2 Mdh.

IV. NOTATION

Le Crédit Immobilier et Hôtelier a fait l'objet d'une notation pour la première fois par Fitch Ratings au titre de l'exercice 2016.

Le rapport de notation est annexé au présent dossier d'information.

FITCH CONFIRME LA NOTATION DU CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER DE 'BB+' ; PERSPECTIVE STABLE

Fitch Ratings, Londres, le 05 Juillet 2017, Fitch Ratings a confirmé les Notations par Défaut de l'Emetteur (IDR) du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) à Long Terme et à Court Terme à Crédibilité Locale et Internationale, respectivement de 'BB+' et 'B'. Fitch a également confirmé la Note de Viabilité (VR) de 'bb-' du CIH, des Notes Nationales à Long Terme et à Court Terme, respectivement de 'AA-(mar)' et de 'F1+(mar)' et une Note de Support de '3'. Les perspectives sur les notes à Long Terme sont Stables. Une liste complète des actions de notation est à la fin de ce commentaire d'action de notation.

Les IDRs ainsi que les Notations Nationales sont axées sur une probabilité modérée de support de l'actionnaire majoritaire du CIH, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Le VR mesure l'autonomie et la solidité financière de la banque et indique qu'elle est vulnérable aux changements défavorables dans des conditions commerciales ou économiques, mais qu'elle a un degré modéré de solidité financière fondamentale.

FACTEURS CLES DE NOTATION

IDRS, notations nationales et note de support

Les IDRs de la banque, ses notations nationales et sa note de support reflètent le soutien potentiel de la CDG qui contrôle 65,9% de la banque. La CDG, un établissement du secteur public, est le principal investisseur institutionnel marocain et un moteur de développement et de changement dans le secteur financier et les marchés financiers du pays. La CDG est représentée dans le conseil d'administration et les comités clés du CIH et est étroitement impliquée dans les décisions stratégiques et la surveillance.

Selon la loi marocaine, les entités du secteur public ne sont pas autorisées à échouer ou à être liquidées. À notre avis, la propension de l'État marocain à soutenir la CDG en cas de besoin est très élevée, tout comme nous pensons qu'un tel soutien irait au CIH si nécessaire. Cependant, la capacité de la CDG à fournir tout support requis est considérée comme modérée et cela se reflète dans la note de support de la banque. La Perspective Stable reflète cela sur les notes souveraines du Maroc.

Note de viabilité

Le VR de la banque reflète sa franchise et ses concentrations modérées dans le développement immobilier et le marché de l'immobilier hypothécaire. Cela tient également à certaines faiblesses de la qualité de l'actif, des écarts de maturité des actifs et des passifs, qui exposent la banque à un risque de taux d'intérêt potentiellement élevé et des plans d'expansion qui entraîneront probablement une érosion des ratios d'adéquation du capital. L'équipe de gestion expérimentée de la banque, la connaissance approfondie des marchés immobiliers marocains et les bonnes compétences d'exécution, combinées aux contrôles de risque acceptables de la banque, sont des facteurs positifs pour le VR.

La part du CIH dans les actifs du secteur bancaire est inférieure à 5%. Toutefois, sa part des crédits hypothécaires au détail et des prêts immobiliers est presque le double, reflétant ses origines en tant que spécialiste financier des principaux secteurs touristiques et immobiliers du Maroc. Le CIH prévoit de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur de l'immobilier, mais, à notre avis, cela prendra du temps. Les prêts douteux représentent environ 7% des prêts bruts du CIH, conformément à la moyenne des portefeuilles de prêts nationaux, entièrement marocains du secteur. Les dépôts stables fournissent 50% du financement et l'accès de la banque aux marchés de capitaux nationaux est bon. Les indicateurs de performance sont conformes à la moyenne sectorielle.

SENSIBILITES DE LA NOTATION

IDRS, notations nationales et note de support

Les IDRs de la banque, ses Notations Nationales et sa Note de Support sont sensibles à une modification de nos hypothèses concernant la propension de la CDG et sa capacité à soutenir le CIH. Cela serait probablement déclenché par une modification de la note souveraine du Maroc. Il est peu probable que cela se produise à court terme, comme l'indique la Perspective Stable sur la notation du Maroc.

Note de viabilité

Le CIH partage certaines faiblesses des autres banques marocaines, ce qui contraint leurs VR à des niveaux quelques peu faibles. Nous ne prévoyons pas une diversification importante des revenus au CIH à court terme, et nous ne prévoyons pas non plus une réduction importante du risque de concentration, des prêts douteux ou du risque de taux d'intérêt structurel. Le potentiel grandissant pour le VR du CIH est donc actuellement limité. Au fur et à mesure que la banque développe sa présence dans le segment du crédit à la consommation, élargit son activité de prêts aux entreprises et continue de croître, ceci pourrait entraîner une modeste mise à niveau du VR au fil du temps, à condition que les ratios de capital soient maintenus.

Les actions de notation sont les suivantes :

IDR en devises étrangères et en monnaie locale à long terme confirmée à 'BB+' ; Perspective Stable

IDR en devises étrangères et en monnaie locale à court terme confirmée à «B» ;

Note de Viabilité confirmée à 'bb-'

Note de Support confirmée à '3'

Notation Nationale à Long Terme confirmée à 'AA-(mar)'; Perspective Stable

Notation Nationale à Court Terme confirmée à 'F1+ (mar).

V. ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

V.1. Dispositions statutaires - article 24

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

V.2. Assemblée Générale Ordinaire – article 25

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

V.3. Assemblée Générale Extraordinaire – article 26

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION

VI.1. Composition – article 11

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

VI.2. Durée des fonctions – article 12

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.3. Présidence- article 15

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;

Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

VI.4. Vice-présidence – article 15

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

VI.5. Secrétariat – article 15

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

VI.6. Délibération du conseil – article 16

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

VI.7. Attributions du conseil d'administration – article 17

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom et fonction	Date de nomination	Fin du Mandat
Président	M. Ahmed RAHHOU Président Directeur Général de CIH Bank	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
Administrateurs	M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de la CDG	11/03/2015	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Yassine HADDAOUI Directeur de Pôle Stratégie et Développement de la CDG Représentant Permanent de Massira Capital Management	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
	Mme Latifa ECHIHABI Secrétaire Général de la CDG	06/09/2017	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Khalid EL HATTAB Directeur Pôle Finances de la CDG	06/09/2017	AGO statuant sur les comptes 2019
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Risk Management de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2020
	M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM	17/12/2014	AGO statuant sur les comptes 2019
Administrateurs Indépendants	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	20/05/2011	AGO statuant sur les comptes 2022
	Mme Amina BENKHADRA Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines	14/12/2016	AGO statuant sur les comptes 2021

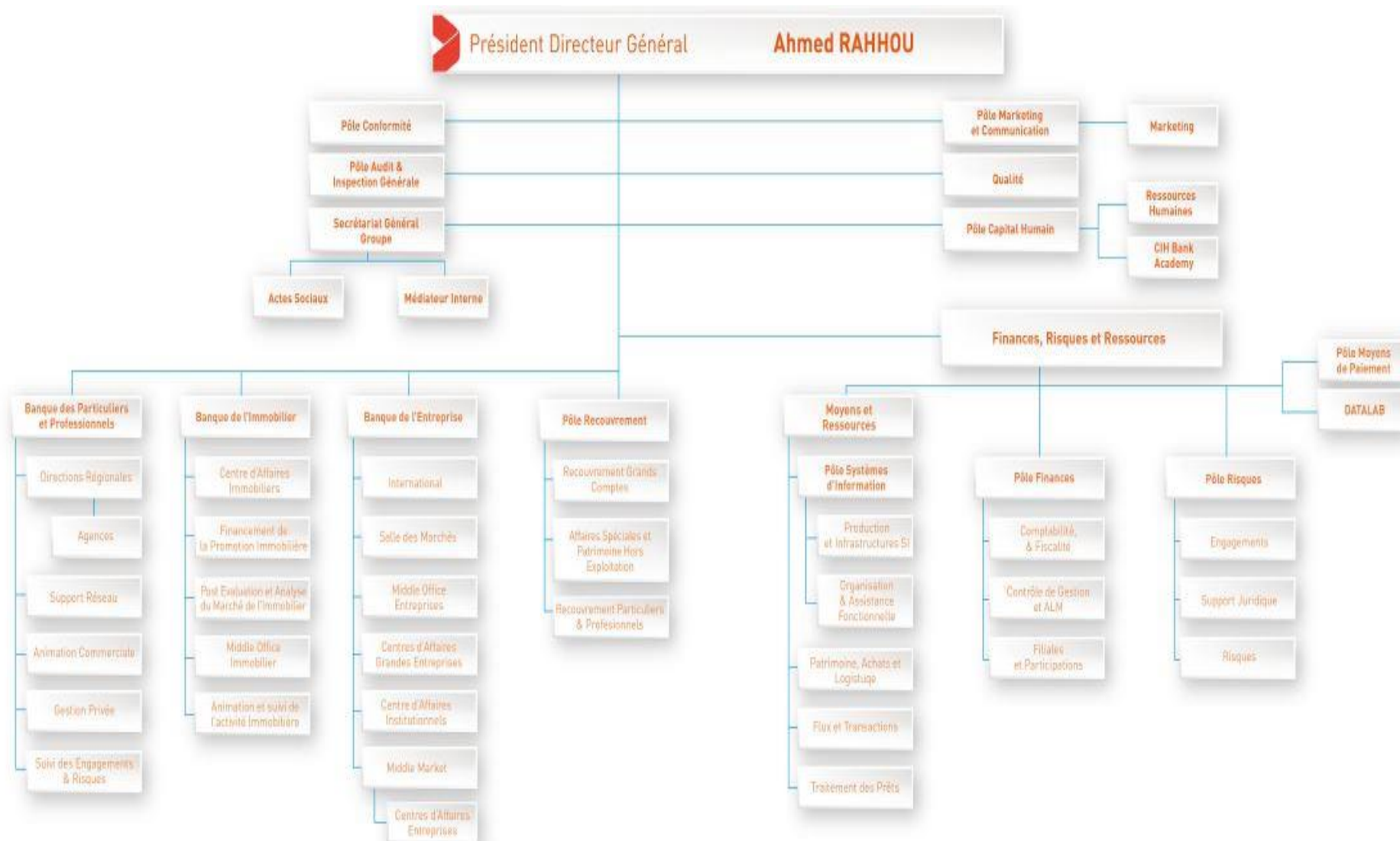
M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes :

- L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ;
- Royal Air Maroc ;
- CMB Plastique ;
- Aluminium du Maroc ;
- SOFAC ;
- MAROC LEASING ;
- UMNIA Bank ;
- ATLANTA.

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. Organigramme fonctionnel

Au 31 décembre 2017, l'organigramme fonctionnel de CIH Bank se présente comme suit :



Source : CIH Bank

VII.2.Organisation:

a) La Banque de l'Immobilier

Créée au départ pour renforcer le positionnement de CIH Bank dans le marché immobilier, la Banque de l'Immobilier a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et ce pour plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

A la lumière de la vision stratégique de la banque, l'organisation de la Banque de l'immobilier a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH Bank en matière de promotion immobilière ;
- Fidéliser et conquérir la clientèle « Promoteurs Immobiliers » par un réseau autonome de proximité ;
- Promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts ;
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes ;
- Développer les synergies avec les différents centres de profits ;
- Améliorer la gestion et le suivi du risque.

Pour ce faire, l'organisation de la banque de l'immobilier est construite autour de 4 entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière ;
- La Direction Middle Office Immobilier ;
- La Direction Post Evaluation et Analyse du marché de l'Immobilier ;
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière.

Au niveau opérationnel, le maillage régional des centres d'affaires immobiliers compte 10 centres à travers tout le royaume. L'objectif étant de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle « Promoteurs Immobiliers: privés ou institutionnels ».

b) La banque des particuliers et professionnels :

Dans le cadre de son repositionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, des restructurations importantes ont été opérées au niveau du Pôle Particuliers et Professionnels pour plus d'efficacité commerciale et pour gagner en expertise.

Le Pôle Particuliers et Professionnels devenant « Banque des Particuliers et Professionnels» a notamment fait l'objet des réaménagements suivants :

- Une organisation décentralisée au niveau des régions assurant un suivi au plus près du terrain des volets suivants : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont ;
- Une organisation au niveau central entièrement dédiée avec des entités garantissant un rôle de «back office» en support aux régionales et aux agences pour optimiser le temps commercial ;
- Une diversification de l'offre pour développer de nouvelles sources de PNB par le lancement du marché des professionnels ;
- Un étoffement de l'offre produits visant à répondre aux différents besoins de la clientèle ;
- Une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 243 agences à fin 2015 implantées dans 64 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales ;
- Une refonte des pouvoirs et des circuits de décision de façon à gagner en réactivité et en qualité de relation avec les clients ;
- Un meilleur accompagnement des agences par la création d'une nouvelle Direction Régionale à l'Oriental et un rééquilibrage quantitatif du périmètre de Casablanca, lequel a été étoffé par une troisième Direction Régionale.

c) La Banque de l'Entreprise

Il s'agit d'un nouveau métier pour CIH Bank qui a réussi un démarrage progressif de nouvelles activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des Institutionnels et des grandes entreprises.

Les structures en central se sont renforcées graduellement par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée. En 2016, deux centres d'affaires GE, dédiés à la grande Entreprise et spécialisés par secteur d'activité ont été créés.

CIH Bank a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation ;
- Financement des investissements ;
- Crédits par signature ;
- Opérations internationales ;
- Produits de Placement ;
- Monétique ;
- Gestion des Flux ;
- Bancassurance.

d) Finances, Risques et Ressources

L'entité en charge des Finances, Risques et Ressources a pour objectif de veiller à maîtriser et gérer l'ensemble des risques induits par la croissance de la banque en améliorant significativement l'efficacité opérationnelle du mode opératoire de CIH Bank.

Ainsi, sa mission est de :

- Renforcer les structures dédiées à la gestion des risques, aussi bien au niveau du pilotage central qu'au niveau des différents métiers de la Banque ;
- Renforcer et consolider les structures de back office et de soutien à l'activité commerciale notamment par une plus grande fluidité des process de traitement des opérations de masse en vue de permettre, dans un schéma cible, de libérer plus de temps commercial en agence.

e) Pôle Recouvrement

L'activité de recouvrement des créances en souffrance est une activité constituant un centre de profit à part entière et contribuant non seulement à l'assainissement du bilan de la Banque, mais également à l'amélioration de son résultat net.

Dans cette logique de sécuriser la croissance soutenue visée par la banque, l'organisation actuelle du Pôle Recouvrement a été reconsidérée et a été orientée davantage dans le sens d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure performance dans le recouvrement des créances relevant de son périmètre.

Ainsi, la nouvelle organisation du Pôle Recouvrement s'articule autour des axes directeurs suivants :

- Opérer une distinction entre les activités de recouvrement des Grands Comptes et des Particuliers et professionnels ;
- Centraliser toute l'activité contentieuse pour consolider l'expertise judiciaire des Gestionnaires et améliorer le pilotage des partenaires avocats ;
- Privilégier, a contrario, la proximité pour le traitement des dossiers amiables par une présence in situ au plus près des clients,
- S'appuyer sur l'expertise éprouvée d'acteurs externes pouvant apporter une valeur ajoutée certaine dans la chaîne de valeur recouvrement, par le développement de partenariats ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'optimisation d'outils de gestion et de pilotage, de reengineering des process recouvrement et de revue des conventions partenaire.

La nouvelle organisation recouvrement s'articule autour des structures nouvelles suivantes :

- L'entité Surveillance Permanente ;
- L'entité Support, Pilotage & Développement ;
- La Direction Recouvrement Grands Comptes ;
- La Direction Contentieux Particuliers et Professionnels ;
- La Direction Recouvrement Particuliers et Professionnels ;

Sur le plan de gouvernance, et en complément de l'instance « comité central de recouvrement » en charge de l'instruction et la prise de décisions concernant les propositions de dénouement des dossiers relevant de son périmètre, plusieurs comités internes spécialisés ont été créés dans le cadre d'une plus grande collégialité dans le processus de prise de décision.

f) Secrétariat Général Groupe

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- de coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et réglementaires et intégrant les meilleures pratiques

g) Pôle Conformité

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH Bank a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages Swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH Bank a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

h) Pôle audit et Inspection Générale

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

i) Direction Qualité

La mission de la Direction de la Qualité consiste en la veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.

Aussi, CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients.

VII.3. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ahmed RAHHOU (60 ans), Président Directeur Général

Né en 1958 à Meknès, M. RAHHOU a été nommé par Sa Majesté Mohammed VI Président Directeur Général de CIH BANK le 06 Octobre 2009.

Avant de rejoindre CIH Bank, M. RAHHOU était Président Directeur Général de Lesieur Cristal durant la période de 2003 à 2009.

Il a aussi occupé les fonctions suivantes au Crédit du Maroc :

- Membre du Directoire en charge du réseau d'agences au Maroc et à l'Etranger ;
- Membre du Directoire ;
- Directeur Général Adjoint ;
- Directeur de l'Information et de l'Organisation ;
- Directeur des Programmes et du Contrôle de Gestion.

M. Ahmed RAHHOU est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1980 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1982.

M. Lotfi SEKKAT (54 ans), Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources

Né en 1964, M. Sekkat est actuellement Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources à CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Samir HADJIOUI (57 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise

Monsieur Samir HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur Général Adjoint chargé de la banque de l'immobilier et de la banque de l'entreprise.

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint CIH Bank en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002, Directeur en charge du réseau en 2005 et Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels en 2010.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIH – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Khalid BENALLA (52 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

M. Rachid SAIDI (59 ans), Secrétaire Général du Groupe

M. Rachid SAID a rejoint CIH Bank en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au Contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité de CIH Bank à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), Directeur de Pôle en charge du Secrétariat des Conseils et Comités et enfin Secrétaire Général du Groupe à compter de avril 2015.

M. SAIDI est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de Paris en 1983.

M. My El Hassan DIDI ALAOUI (60 ans) Directeur Général adjoint en charge du Pôle Capital Humain

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan a débuté sa carrière en 1981 au niveau de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) avant d'intégrer en 1984, le Comptoir Métallurgique Marocain (C.M.M) en tant que Responsable Informatique pour une durée de cinq années.

Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit du Maroc (CDM) en Novembre 1989, en qualité de Responsable du département de l'informatique Commerciale. Après un bref passage au pôle administratif du Réseau au sein du même établissement entre 2003 et 2004, il rejoint en février 2004 la direction des Ressources Humaines en tant que Directeur des Relations Sociales et adjoint au Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Il a intégré CIH Bank en décembre 2009 en tant que Directeur des Ressources Humaines avant de prendre la responsabilité du pôle Ressources Humaines et Formations en Janvier 2011 et du Pôle Capital Humain en 2012.

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan est Ingénieur Analyste de l'institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA). En 1995, Il obtient son diplôme de l'ITB.

M. Morad MIMOUNI (50 ans) Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH Bank comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH Bank.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH Bank en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M. Mohamed ABOUTARIK (60 ans) Directeur du Pôle Conformité

M. ABOUTARIK a intégré CIH Bank en 1984 et a occupé plusieurs postes de responsabilité en agence, Direction Régionale et Direction de l'Exploitation. Il a également participé à plusieurs projets structurants tels que le lancement de nouveaux produits bancaires, la restructuration de la Direction de l'Exploitation, la restructuration de la fonction Recouvrement et le projet Bâle II. Depuis 1999, il a rejoint la filière Contrôle de la banque où il a occupé le poste de responsable de l'Inspection Générale, puis directeur du Contrôle Permanent. Il est actuellement Directeur du Pôle Conformité.

M. ABOUTARIK est diplômé de l'ISCAE, option Finances Comptabilité, en 1981. Il a obtenu le DES de l'Institut Technique Bancaire en 1992 et le Diplôme des Etudes Financières et Comptables du CNAM en 2006.

M. Driss BENNOUNA (52 ans), Directeur Général Adjoint en charge des Moyens et Ressources

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur Général Adjoint en charge des Moyens et Ressources.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes à CIH Bank :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;
- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence » ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation.

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

M. Younes ZOUBIR (45 ans) Directeur du Pôle Finances

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle Finances.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

M. Mohammed Azarab Bendali (50 ans), Directeur du Pôle Risques

Né en 1968, M. BENDALI est actuellement Directeur du Pôle Risques regroupant les directions en charge des Engagements, du Support Juridique et des Risques chez CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a exercé dans le secteur bancaire au Maroc et en France. Il a occupé notamment au Maroc le poste d'Auditeur Général d'Attijariwafa Bank et de directeur du Pôle Risques et Membre de directoire d'Al Barid Bank.

M. Mohammed Azarab BENDALI est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées de Paris.

Melle Amal MOUHOUB (52 ans) Directeur du Pôle Marketing et Communication

Melle MOUHOUB a intégré CIH Bank en 1996 en tant que Cadre à la Direction Recherches et Développement. Elle a occupé par la suite le poste de responsable du département Produits puis responsable du département Marketing avant d'être nommée en 2005 en tant que Directeur Marketing et Communication. Elle a ensuite pris la responsabilité de la Direction de communication institutionnelle et interne à partir de 2009 avant d'être nommée Directeur Marketing et Communication en 2012. En 2014, Melle Mouhoub est promue en tant que Directeur de Pôle Marketing et communication.

Melle Amal MOUHOUB est titulaire d'un Doctorat d'Université, spécialité «Sciences de Gestion» à la Faculté de CAEN-France en 1995.

VII.4.Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2017, aucun jeton de présence n'a été servi. Par ailleurs, en vertu de la convention conclue entre CIH Bank et le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012, ce dernier autorise la rémunération des administrateurs, hors salariés de CIH Bank et de l'actionnaire majoritaire, membres des comités suivants :

- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit.

Un Président et un membre d'un de ces trois comités participant à la réunion d'un comité sous forme physique, par visioconférence ou par messagerie et dont la participation est justifiée par feuille de présence signée perçoivent respectivement une rémunération de 10 000 Dh brut et de 8 000 Dh brut par séance de comité.

La rémunération brute comptabilisée et payée aux membres du Conseil d'Administration de CIH Bank au titre de l'exercice 2017 s'élève à 168 KDH.

VII.5.Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH Bank au titre de l'exercice 2017 s'élève à 26 856 KDH.

VII.6.Prêts accordés aux membres de direction

Le montant des prêts accordés aux membres de direction pour l'exercice 2017 est de 12 980 KDH. L'encours s'établit à 12 855 KDH à fin 2017.

VII.7.Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

VII.8.Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement du présent dossier d'information, ni le personnel de CIH Bank ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE¹

VIII.1. Les comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination et de rémunération	2 administrateurs M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité stratégique	5 administrateurs M. Ahmed RAHHOU, Président Directeur Général de CIH Bank, Président du Comité; - Mme Latifa ECHIHABI, Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; M. Mohamed Hassan BENSALAH, Président Directeur Général de HOLMARCOM ; M. YASSINE HADDAOUI, Directeur de Pôle Stratégie et Développement de la CDG Représentant Permanent de Massira Capital Management ; M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Propose au Conseil d'Administration les éléments de réflexion et d'orientation concernant le positionnement de la banque, les marchés recherchés, les métiers exercés, la vision stratégique et les objectifs stratégiques ;	Mensuel

¹ Au 31 décembre 2017

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'audit	4 administrateurs • M. Khalid EL HATTAB, Directeur Pôle Finances à la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président du Comité ; • M. Karim CHIOUAR, Directeur Général Délégué du Groupe HOLMARCOM, membre du Comité ; • M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité. • Mme Amina BENKHADRA, Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines, membre du Comité.	• Chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; • Veille à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliqués pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.	Au moins quatre fois par an
Comité des Risques	4 administrateurs • M. Karim CHIOUAR, Directeur Général Délégué du Groupe HOLMARCOM, membre du Comité ; • M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • Mme Amina BENKHADRA, Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines, membre du Comité ; • M. Khalid EL HATTAB, Directeur Pôle Finances à la Caisse de Dépôt et de Gestion, Membre du Comité ;	• Chargé de conseiller le Conseil d'administration concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ; • chargé de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration ; • chargé d'évaluer la qualité du dispositif de gestion des risques ; • chargé d'évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques au niveau de l'établissement et du groupe ; • chargé de s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ; • chargé d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance ; • chargé de prendre en charge tout sujet qui lui serait confié par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion des risques	Au moins quatre fois par an

VIII.2. Les comités internes

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Secrétaire Général du groupe - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale. - Le Directeur de l'organisation	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels)	Hebdomadaire
Comité de Coordination Commerciale	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels ;	Le Comité de Coordination Commerciale constitue un cadre d'information, d'échange et de concertation portant sur les thèmes relevant des fonctions commerciales de la Banque.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Organisation et Système d'information	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Secrétaire Général du groupe - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale. - Les Directeurs concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour.	- Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; - Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; - Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; - Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; - Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information.	Mensuelle
Comité de Management des Risques	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale ;	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels...	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Grands risques	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques.	- Examine l'exposition aux grands risques au regard des engagements globaux ; - Examine le respect des limites arrêtées par la banque ; - Analyse l'évolution de la qualité de ces risques afin de prendre le cas échéant toutes les dispositions jugées opportunes pour la préservation des intérêts de la banque.	Trimestrielle
Comité de Contrôle Interne	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels, - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale	Il dispose des attributions suivantes : - Définir la structure organisationnelle du contrôle interne de CIH Bank et de ses filiales ; - Vérifier la correcte couverture du périmètre de CIH Bank et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; - Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; - Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour palier les dysfonctionnements constatés ; - Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit de CIH Bank ; - Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; - Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Qualité	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur en Charge de la Direction Qualité	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle
Comité Général	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Les Directeurs Généraux Adjoints; • Les Directeurs de Pôles et Directeurs; • Les Directeurs régionaux.	Le Comité Général constitue un cadre d'informations, d'échange et de communication qui associe l'ensemble des Directeurs de la banque (siège et régions). Il a pour mission de traiter des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de la banque et à son déploiement opérationnel, en vue d'en assurer le relais auprès du personnel de la banque.	Trimestrielle (après les arrêts trimestriels des comptes)

Source : CIH Bank

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; - Le Directeur du Support Juridique ; - Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. - Les chargés d'affaires en charge de dossiers à l'ordre du jour du Comité.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; - Le Directeur du Support Juridique ; - Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. - Les Directeurs du Recouvrement ; - Le Directeur du Contentieux ;	Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.), et ce pour tout dossier dont le risque net est inférieur ou égal à 20 millions de Dirhams. Les dossiers dépassant cette limite sont soumis au Comité Stratégique.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Administratif	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Secrétaire général du groupe ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur Support Réseaux ; - Le Directeur de l'animation commerciale - Les Directeurs Régionaux (Mensuellement)	- En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque de Détail et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel - Assure le suivi des réalisations commerciales	Hebdomadaire
Comité Produits	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur en charge de la Direction Qualité ; - Le Directeur du Support Juridique.	Statue sur : - Les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; - L'adaptation des produits et services existants ; - La politique tarifaire liée aux produits et services commercialisés par la banque.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Trésorerie	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Responsable de la Salle des Marchés ; - Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.	Hebdomadaire
Comité ALM	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Risques ; - Le Responsable de la fonction ALM ; - Le Responsable de la Salle des Marchés ; - Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	- En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; - Alimente le Comité de Management des risques en reportings relatifs aux risques de taux, liquidité, change...	Trimestrielle
Comité de pilotage des risques de crédit	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Support Juridique.	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Deux fois par trimestre

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comite des risques opérationnels/ Conformité	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Le Directeur des Risques ; - Le Secrétaire Général du Groupe ; - Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection Générale ;	Il a pour objet : En matière de Risques opérationnels, d'identifier les risques opérationnels et valider l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur gestion. En matière de conformité, il est en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur de la comptabilité et fiscalité ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Recouvrement.	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de suivi des Affaires Spéciales	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur en charge des affaires spéciales	Examine l'évolution du recouvrement des clients contentieux historiques de la banque, identifiés selon une liste limitative et gérés par le Pôle Affaires Spéciales et toute autre affaire que le Comité du recouvrement aura décidé de lui confier.	Mensuelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi du contentieux	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du Contentieux. - Le Directeur du Recouvrement.	Examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de clients)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Les Directeurs Généraux Adjointes ; - Le Directeur en charge du Traitement des Prêts ; - Les Directeurs de Pôle et Directeurs en charge des sujets à traiter.	En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : - Assainissement des garanties ; - Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; - Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Trimestrielle
Comité de provisionnement	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques - Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité. - Le Directeur du Support Juridique ;	En charge d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi des Activités Non Bancaires	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Responsable du Pôle Finances. - Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation. - Les responsables et représentants de CIH Bank dans les filiales concernées par l'ordre du jour.	Ce Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque.	Trimestriel
Comité Gestion relation clientèle	- Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de Pôle en charge du Secrétariat Conseils et Comités - Le Directeur du Pôle Conformité - La Directrice du Marketing et de la Communication - Le Directeur de l'Organisation - Le Directeur de la Qualité - Le Directeur des Flux et Traitements - Le Directeur de la Comptabilité - Le Directeur du Support Réseau - Le Directeur en charge de la médiation interne - La Responsable de la Gestion Relation Clients	A pour mission de veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine. A cet effet, il procède à l'analyse des dysfonctionnements relevés et à la mise en place des mesures correctives.	Mensuel
Comité PHE	- Le Directeur Général Délégué, - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation, - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux, - Le Directeur du Pôle Finances, - Le Secrétaire Général du Groupe ; - Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation.	Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence. Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.	Au besoin

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Multi canal	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation. • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. • La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur de l'Organisation. • Le Directeur des Flux et Traitements. • Le Directeur Traitement des prêts. • Le Directeur du Support Réseau. • Les correspondants métiers permanents.	Le Comité de coordination « Multicanal » a pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « multi-canal » de CIH Bank.	Mensuel

Source : CIH Bank

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque de détail	- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. - Le Directeur des Engagements ; - Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels).	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; ; - Le Directeur des engagements ; - Le directeur de la promotion Immobilière ; - Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) ; - Les chargés d'affaires concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier et de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur des Engagements ; - Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Central de Recouvrement	- Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du Recouvrement ; - Le Directeur du Contentieux.	- Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire ; - Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	Hebdomadaire
Comité des Prêts au Personnel	- Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Le Directeur des Engagements ; - Le responsable de l'agence Libad.	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH Bank

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Régional	- Le Directeur Régional ; - Les Directeurs des agences de la région ; - Le responsable risque régional ; - Les responsables et cadres de la Direction régionale.	- Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales ; - Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région ; - Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région.	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	- Le Directeur Régional ; - Les Responsables des Centres d'affaires régionaux ; - Les Responsables des Risques régionaux ; - Les Responsables et Cadres de la Direction régionale.	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque des Particuliers et professionnels/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	- Le Directeur Régional ; - Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels).	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH Bank

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	- Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; - Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Les représentants des salariés.	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	- Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; - Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Le Directeur des Moyens Généraux - Le médecin du travail ; - Les représentants des salariés.	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CIH Bank

PARTIE IV.

ACTIVITE

I. HISTORIQUE ET PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

CIH Bank est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création de CIH Bank sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	- Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier " - CIH ; - Introduction en bourse du CIH.
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financières - automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh
2003	- Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh ; - Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; - Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Épargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 Dh en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	- La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; - Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	- Adoption du nouvel organigramme ; - Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; - Déconsolidation des actifs hôteliers suite à leur cession ; - Emission de certificats de dépôts pour 2 Gdh ; - Création de CIH Courtage ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ;
2011	- Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; - Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; - Ouverture d'un bureau de représentation en France. - Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH. - Acquisition par la CDG le 20 décembre de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM (23,8%) portant ainsi sa participation dans le CIH à 67,9% ; - Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46.21% pour un montant de 229 Mdh.

2012	• Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 Gdh ; • Emission obligataire pour 1 Gdh ; • Création d'une filière MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché.
2013	• Le renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; • L'acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; • La cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroco-Guinéenne ; • Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA.
2014	• Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 Dh ; • Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH Bank et adopte une nouvelle identité ; • Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement ; • Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc ; • Emission obligataire subordonnée pour 1 Gdh.
2015	• Rachat auprès du Groupe CDG de 10% du capital d'ATLANTA ; • Augmentation de capital de SOFAC de 85 Mdh ; • Finalisation du Process de catégorisation de la Banque avec la DGI et signature de la convention avec catégorie « A ».
2016	• Ouverture de 14 nouvelles agences, portant le réseau à 257 agences • Lancement du service paiement vignette à distance ; • Lancement du pack [CODE30], dédié aux jeunes de moins de 30 ans ; • Déploiement du nouveau système d'information Nov@bank dans toutes les agences ; • Souscription de 40% dans le capital de AJARINVEST ; • Prise de participation de 40% dans le capital de UMNIA Bank ; • Participation à l'augmentation du capital de SOFAC ; • Emission obligataire subordonnée d'un milliard de DH sur 10 ans souscrite 2,5 fois avec un spread de 70 bps ; • Première notation de CIH Bank attribuée par l'agence Fitch Ratings : « BB+ » avec perspectives stables ;
2017	• Dématérialisation de la restitution de l'IR au titre des intérêts de prêts destinés à l'acquisition ou à la construction de logements à usage d'habitation principale ; • Gratuité à vie de l'offre [CODE30] ; • Création d'un Centre de Relation Clientèle ; • Finalisation de la constitution juridique de la banque participative sous une nouvelle marque commerciale intitulée : Umnia Bank ; • Confirmation de la note « BB+ » avec perspectives stables attribuée par l'agence Fitch Ratings à CIH Bank ; • Lancement de l'offre Juniors [CODE18], dédiée aux jeunes de moins de 18 ans ; • Lancement du projet Ghosn Ennakhil, un projet de promotion immobilière situé dans la région du nord, visant à construire des biens à usages résidentiel et touristique.

Source : CIH Bank

II. APPARTENANCE DU CIH À MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT

II.1. Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH Bank.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2017 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

a) Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 65,88% du capital social de CIH Bank.

b) Historique de la société

25 janvier 2006	• Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK
20 mars 2006	• Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH BANK ; • Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH BANK
27 juin 2006	• Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
6 juillet 2006	• Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20 mars 2007	• Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15 avril 2008	• Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
11 novembre 2009	• Participation à l'augmentation de capital du CIH pour un montant de 263 MDH, par incorporation des dividendes CIH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 67,88%
30 novembre 2009	• Augmentation du capital de MCM de 3 193 000 000 DH à 3 435 668 000 DH, par incorporation des dividendes MCM pour un montant de 243 MDH.
20 décembre 2011	• Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.
21 juillet 2014*	• Cession par MCM de 1.330.406 actions CIH BANK à part égale entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD

Source : CDG

* Aucun événement n'a marqué l'historique de la société jusqu'à fin 2017

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016		Au 31/12/2017	
	Nb d'actions	Nb d'actions	% du Capital	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	34 356 680	34 356 680	100%	100%	34 356 680	100%
Total	34 356 680	34 356 680	100%	100%	34 356 680	100%

Source : CDG

d) Massira Capital Management en chiffres

En KDH	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2017
Total bilan	4 284 032	4 248 255	4 278 333
CA	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	283 467	245 426	247 640
Résultat net	378 465	229 590	230 141

Source : CDG

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH Bank au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre CIH Bank et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH Bank sont les dividendes distribués au titre des exercices 2015, 2016 et 2017, qui s'élèvent à 245 425 Mdh pour les exercices 2015 et 2016 et à 280 486 Mdh pour l'exercice 2017 dont 35 Mdh de dividende exceptionnel servis au titre du résultat exceptionnel réalisé en 2017.

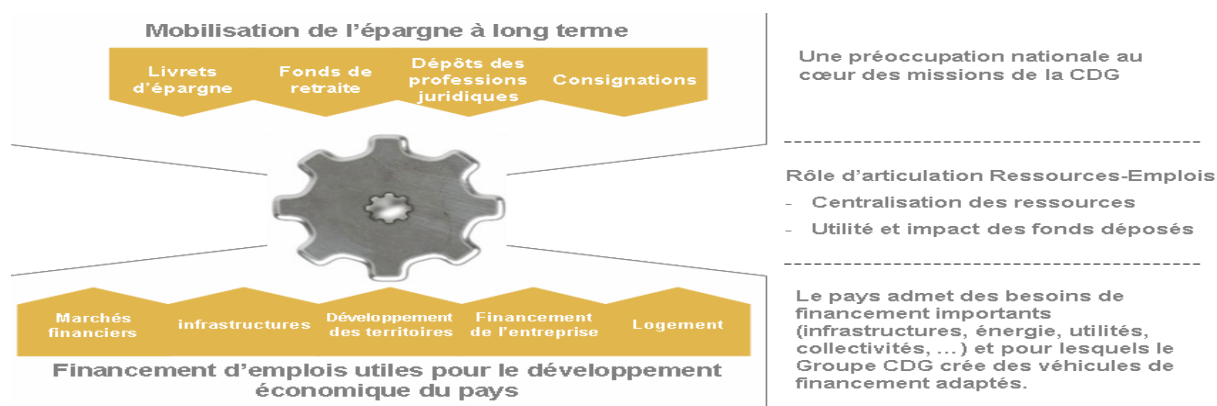
II.2. Présentation du Groupe CDG

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)². Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

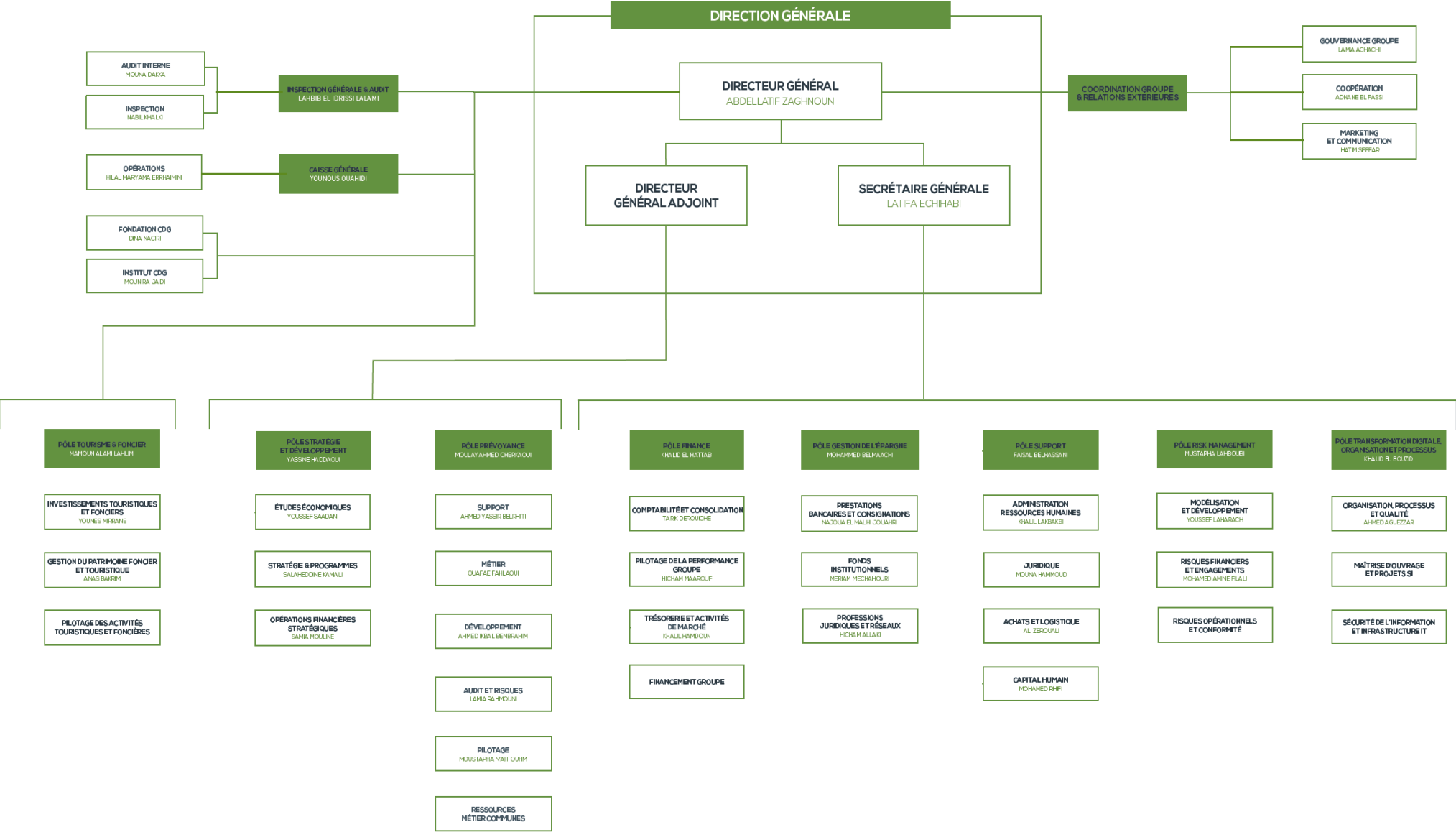
- **Dépôt et Consignations** : La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite** : La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :
 - **Banque** : qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et CIH BANK (CIH Bank) ;

² Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

- **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM) et Maghreb Titrisation (MT);
 - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
 - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds touristique Madaef dans lequel sont logés les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM détient les actifs du Club Med au Maroc), la foncière Challah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.
- **Développement territorial et durable:** Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004.

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 31 décembre 2017, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :



Source : CDG

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

En Mdh	2015	2016	2017
Produit net bancaire	5 206	5 294	6 810
Résultat net part du groupe	755	672	87
Total bilan	205 970	220 181	237 720
Fonds propres part du groupe	16 303	18 968	18 820

Source : CDG

A ce jour, il n'existe aucune convention conclue et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017.

III. STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DE CIH BANK

Au terme de 2017, le portefeuille de participations de CIH Bank se trouve constitué de 30 entités pour un montant net de 1 600,2 millions de dirhams avec un accroissement de 80,0 millions de dirhams comparativement à 2016. Cet accroissement global couvre :

- Libération du reliquat du capital souscrit dans UMNIA Bank (+79,9 MDH);
- Renforcement de la participation dans le capital de SOFAC (+18,9 KDH).

Suite à ces opérations, la structure du portefeuille des participations de CIH Bank à fin décembre 2017 se présente comme suit :

En Mdh	Nombre	Valeur de souscription	Part/Total	Montant Net de Provisions	Produits inscrits au CPC
Sociétés financières	14	1 530	85%	1 529	67
Sociétés hôtelières	3	248	14%	68	0
Sociétés d'aménagement	10	17	1%	2	0
Filiales de 100%	3	6	0%	1	18
TOTAL	30	1 802	100%	1 600	85

Source : CIH Bank

*Correspondent uniquement aux dividendes perçus par CIH Bank

Dans le détail, le portefeuille des participations (hors dotations diverses) au 31 décembre 2017 recouvre 30 entités comme suit :

Sociétés	Actions détenues%	Valeur de souscription en Dh	Provisions en Dh	Montant net de provisions en Dh
MAROCLEASING	34,01%	519 341 139	-	519 341 139
ATLANTA	10,00%	409 372 434	-	409 372 434
SOFAC	66,30%	454 861 463	-	454 861 463
UMNIA Bank	40,00%	120 000 000	-	120 000 000
AJARINVEST	40,00%	2 800 000	-	2 800 000
MAGHREB TITRISATION	24,33%	1 216 700	-	1 216 700
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	7,13%	7 000 000	-	7 000 000
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	6,67%	1 267 000	-	1 267 000
INTERBANK	6,00%	690 000	-	690 000
SGFGD	5,88%	58 800	-	58 800

Sociétés	Actions détenues%	Valeur de souscription en Dh	Provisions en Dh	Montant net de provisions en Dh
SBVC Casablanca	3,00%	11 765 106	-	11 765 106
MAROCLEAR	1,38%	275 000	-	275 000
DAR AD-DAMANE	0,67%	500 000	-	500 000
FONDS DE GARANTIE	-	750 000	750 000	-
SOUS TOTAL SOCIETES FINANCIERES ET ASSIMILEES		1 529 897 643	750 000	1 529 147 643
SANGHO	100,00%	500 000	-	500 000
LE TIVOLI	89,36%	107 586 132	40 000 000	67 586 132
NEW SALAM	65,12%	140 000 000	140 000 000	-
SOUS TOTAL PARTICIPATIONS HOTELIERES		248 086 132	180 000 000	68 086 132
CIH COURTAGE	100,00%	1 000 000	-	1 000 000
LES HOTELS MAHD SALAM TWO	100,00%	5 193 972	5 193 972	-
RHOSN ENNAKHIL	100,00%	200 000	200 000	-
SOUS TOTAL FILIALES A 100%		6 393 972	5 393 972	1 000 000
PALM-BAY	85,00%	10 000 000	10 000 000	-
SIDI IFNI	20,00%	20 000	20 000	-
SIDETSA	15,00%	915 000	915 000	-
SUD LUXE	15,00%	45 000	45 000	-
IMEG C/C	14,29%	300 000	300 000	-
SICOPAR	10,03%	3 737 400	3 737 400	-
IDMAJ SAKAN	10,00%	2 000 000	-	2 000 000
SED FES	5,00%	375 000	375 000	-
SMIT	0,02%	10 100	-	10 100
ADER-FES	0,00%	100	100	-
SOUS TOTAL AUTRES		17 402 600	15 392 500	2 010 100
TOTAL		1 801 780 347	201 536 472	1 600 243 875

Source : CIH Bank

Le volume des participations de CIH Bank dans les sociétés financières et assimilées domine le portefeuille des participations avec un montant de 1 529,9 millions de dirhams et 84,9% du total du portefeuille. Ces participations dont l'essentiel a été initié dans le cadre du plan stratégique 2010-2014 ont contribué à améliorer les résultats de la Banque par les produits générés sous forme de dividendes à travers l'encaissement de 67,3 millions de dirhams contre 48,7 millions de dirhams en 2016.

De son côté, le portefeuille des participations hôtelières n'a pas subi de changement et s'est établi à 248,1 millions de dirhams représentant 13,8% du portefeuille global.

Enfin, les filiales à 100% de CIH Bank ainsi que les autres participations de CIH Bank n'ont pas subi de modification au cours de l'année 2017.

IV. FILIALES DE CIH BANK

SOFAC et SOFASSUR

Dénomination sociale	SOFAC
Nature juridique	SA
Capital social	193 200 000 Dhs
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du Dahir n°1-14-193 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
PNB	364,4 Mdh
Résultat net	81,3 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	66,3%

Source : SOFAC-comptes sociaux au 31 décembre 2017

Le 30 Décembre 2011, CIH Bank a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC portant sa participation dans la société à 46,21%.

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, CIH Bank a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire à l'issue de laquelle, la participation de CIH Bank dans SOFAC est portée à 59,8%.

Suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse, CIH Bank a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca. L'OPR obligatoire s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, et a porté la participation de CIH Bank à 60,5%.

Au cours de l'exercice 2016, SOFAC a augmenté son capital d'un montant de 100 Mdh.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

Dénomination sociale	SOFASSUR
Nature juridique	SARL
Capital social	100 000 Dhs
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation	26,5 Mdh
Résultat net	17,4 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	66,3%

Source : SOFASSUR-comptes sociaux au 31 décembre 2017

SOFASSUR société à capital de 100 000 dirhams est une filiale à 100% de SOFAC spécialisée dans le courtage d'assurance.

UMNIA Bank

Dénomination sociale	UMNIA Bank
Nature juridique	SA
Capital social	100 225 000 Dhs
Siège social	1 Angle Bd Abdelmoumen Et Rue Des Pleiades 1ere Etage - Casablanca
Objet	Banque participative
PNB	0,1 Mdh
Résultat net	-74,3 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	40,0 %

Source : UMNIA Bank-Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Créée en 2016, UMNIA Bank est la première banque participative marocaine dédiée à la finance islamique. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB).

La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne.

En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du royaume.

AJARINVEST

Dénomination sociale	AJARINVEST
Nature juridique	SA
Capital social	7 000 000 Dhs
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan - Rabat
Objet	Société de gestion d'une ou plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant
Produits d'exploitation	6,5 Mdh
Résultat net	-3,2 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	40,0 %

Source : AJARINVEST-Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG qui sera chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%).

La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.

MAROC LEASING

Dénomination sociale	MAROC LEASING
Nature juridique	SA
Capital social	277 676 800 Dhs
Siège social	27, angle Bd Abdelmoumen et rue Pinel Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
PNB	297,4 Mdh
Résultat net	65,4 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	34,0%

Source : Maroc leasing- Comptes sociaux au 31 décembre 2017

CIH Bank a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34,0% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa clientèle «Entreprises et Professionnels» et drainer de nouveaux pans de la clientèle des Particuliers.

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.
- Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises.
- Le lease-back : (ou cession-bail) : En bénéficie toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

MAGHREB TITRISATION & FONDS DE TITRISATION

Dénomination sociale	MAGHREB TITRISATION
Nature juridique	SA
Capital social	5 000 000 Dhs
Siège social	Les Résidences sans Pareil N°33, lotissement Taoufik, Lot 20-22, Sidi Maârouf, Casablanca
Objet	Etablissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
Produits d'exploitation	17,2Mdh
Résultat net	3,2 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	24,3%

Source : MAGHREB TITRISATION- Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.

Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants :

- L'Ingénierie Financière
- La Gestion de Fonds
- Le Développement des Systèmes d'Information.

CIH Bank a lancé avec MAGHREB TITRISATION 4 fonds de titrisation CREDILOG I liquidé en juillet 2013, CREDILOG II, CREDILOG III et CREDILOG IV crée en avril 2014 par la cession de 1,2 milliards de dirhams de créances hypothécaires réglées par l'émission de 960 obligations prioritaires A à échéancier prédéterminé à l'émission et un taux de rendement de 4,42%.

En décembre 2014, CIH Bank a procédé à la liquidation anticipée du FPCT CREDILOG II et par conséquent le rachat de 2 285 créances vivantes pour un montant total de 87,3 millions de dirhams. A fin 2017, les produits financiers des fonds de titrisation totalisent 91,9 millions de dirhams.

CIH COURTAGE

CIH BANK a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	CIH BANK SA
Capital social	1 000 000 Dhs
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3 ^{ème} étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation	29,2 Mdh
Résultat net	19,3 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	100,0%

Source : CIH COURTAGE-Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances conformément aux nouvelles réglementations en la matière qui ne permettent pas aux banques de vendre de manière directe les Produits dommages.

La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

GHOSN ENNAKHIL

Dénomination sociale	GHOSN ENNAKHIL
Nature juridique	SARL AU
Capital social	100 000 Dhs
Siège social	187 Avenue Hassan II, Casablanca
Objet	L'achat, la vente, la conception, la gestion de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants centres d'animations et de loisirs et toutes activités de promotion hôtelière et touristique
Produits d'exploitation	1,6 Mdh
Résultat net	-0,66 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	100,0 %

Source : GHOSN ENNAKHIL-Comptes sociaux au 31 décembre 2017

Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.

Le TIVOLI

Dénomination sociale	SOCIETE IMMOBILIERE LE TIVOLI
Nature juridique	SA
Capital social	44 462 000 Dhs
Siège social	Boulevard 20 Aout, secteur touristique Agadir
Objet	Promoteur à la construction d'immeubles et maitre d'hôtel de grand tourisme
Produits d'exploitation	19,7 Mdh
Résultat net	-6,2 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	89,4 %

Source : TIVOLI-Comptes consolidés au 31 12 2017

La participation de CIH Bank dans la Société Immobilière LE TIVOLI est intervenue dans le cadre du dénouement d'un contentieux historique suite à l'acquisition des actions de la société LE TIVOLI détenues auparavant par les promoteurs de ce projet.

La société a pour objet au Maroc et dans tous autres pays :

- L'acquisition, l'exploitation, la gestion, la location, la revente de tous biens et droits immobiliers ou mobiliers ;
- La construction et la gestion de tous hôtels et, généralement, de tous les établissements touristiques ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou pouvant le favoriser ainsi que toute prise de participation, par tout moyen dans les sociétés ou entreprises créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Dans un premier temps, la société immobilière LE TIVOLI a été donnée en gestion pour compte à un opérateur touristique international. A partir du 1^{er} mars 2015, le contrat avec le même opérateur a basculé vers une location simple concrétisant l'engagement de la Banque de rester sur son métier de base. Au début de l'année 2017, la gestion de LETIVOLI a été confiée à une autre société de gestion hôtelière.

Une opération de réduction augmentation du capital a été réalisée courant 2016 afin de régulariser la situation nette de la société immobilière LE TIVOLI, faisant passer son capital social de 83 569 Kdh à 44 462 Kdh.

SANGHO

Dénomination sociale	CGHT CLUB SANGHO MARRAKECH
Nature juridique	SA
Capital social	228 571 400 Dhs
Siège social	Local n°5 Hôtel Sangho Dr Ouled Belaaguid Wahat Sidi Brahim, Marrakech
Objet	Maitre d'hôtel de grand tourisme
Produits d'exploitation	28,8 Mdh
Résultat net	-19,0 Mdh
% d'intérêt CIH Bank	100,0%

Source : SANGHO

SANGHO est une filiale à 100% de CIH Bank. Elle a pour objet l'hôtellerie de grand tourisme.

Principaux flux entre CIH BANK et ses Filiales et participations

- Conventions conclues au cours de 2017 :

Aucune nouvelle convention n'a été conclue entre CIH Bank et ses filiales et participations au cours de l'exercice 2017.

- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Accord d'assistance technique « TSA » conclu en CIH Bank et Umnia Bank

Convention conclue entre CIH Bank et Umnia Bank ayant pour objet la fourniture par CIH Bank des services requis pour que Umnia Bank puisse réaliser ses activités.

Les modalités de facturation varient selon les prestations.

Le montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 19 448,6 Kdh. Le montant réglé au titre de 2017 est de 11 701,5 Kdh.

Contrat de bail conclu entre CIH Bank et Umnia Bank

Convention relative à la conclusion d'un contrat de bail entre CIH Bank et Umnia Bank.

Le montant des loyers comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2017 atteint 3 851,6 Kdh. Ce montant n'a pas été réglé au cours de l'exercice 2017.

Management Fees facturés en vertu du pacte d'actionnaires par CIH Bank à Umnia Bank

Convention conclue entre CIH Bank et Umnia Bank ayant pour objet la fourniture par CIH Bank d'une assistance au niveau de la gestion, des relations institutionnelles et des relations publiques.

Le montant des « management fees » comptabilisés en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 000,0 Kdh. Ce montant n'a pas été réglé au cours de l'exercice 2017.

Convention de recouvrement avec SOFAC

Convention conclue entre CIH Bank et SOFAC ayant pour objet la sous-traitance auprès de SOFAC de la gestion des relances téléphoniques des clients ayant des échéances impayées dont le nombre est inférieur ou égal à 4.

Le montant total de la prestation réglé en 2017 s'élève à 1 470,9 Kdh dont 530,5 Kdh constatés en charge de 2016, et 940,4 Kdh constatés en charges en 2017. Ces prestations ont été totalement payées.

Convention de gestion des crédits à la consommation par SOFAC

Convention conclue en CIH Bank et SOFAC ayant pris effet le 03 juin 2014 et ayant pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. CIH Bank distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres. Le contrat a été signé le 16 mai 2016.

Le montant de la prestation constaté en charge de l'exercice 2017 est de 12 446,6 Kdh. Ce montant n'a pas été réglé au cours de l'exercice 2017.

V. LE SECTEUR BANCAIRE

V.1. Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits.

a) Cadre réglementaire

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabiil 1436 (24 décembre 2014).

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques,

Sommairement, les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les domaines suivants :

- Elargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- Introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits alternatifs.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n°44/G/07 de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n°45/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes» ;
 - La directive n°46/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
 - La directive n°47/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
 - La directive n°48/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels) ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° 43-05 relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° 05/07 de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
 - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.

- Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib ;
 - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales ;
 - La circulaire n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
 - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres.
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne
 - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme. qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
 - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : $\geq 12\%$).

Ratio de liquidité des banques : LCR

Rapport entre, d'une part, le montant des actifs liquides de hautes qualité et, d'autres parts, les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. (Taux : $\Rightarrow 100\%$).

A titre transitoire, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1^{er} juillet 2015, 70% à compter du 1^{er} juillet 2016, 80% à compter du 1^{er} juillet 2017, 90% à compter du 1^{er} juillet 2018 et 100% à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le nouveau coefficient LCR est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2015.

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : $\leq 20\%$).

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur entre 2015 et 2017 se résument comme suit :

- Cession par le groupe CDG à CIH Bank de 10% du capital social de Atlanta le 08 janvier 2015 ;
- La réduction par la banque centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- Octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016.
- Emissions obligataires subordonnées des établissements bancaires en 2017 pour un total de 9,15 Gdh (4Gdh Bcp, 2,75 Gdh AttijariWafa Bank, 1,4 Gdh BMCE et 1 Gdh CAM).

V.2. Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Dettes envers les sociétés de financement	6 284	4 713	-25,01%	5 309	12,65%
Dépôts de la clientèle	815 663	851 632	4,41%	900 730	5,77%
Comptes chèques	332 053	361 195	8,78%	390 634	8,15%
Comptes courants	135 204	139 655	3,29%	149 804	7,27%
Comptes d'épargne	137 314	145 210	5,75%	152 974	5,35%
Dépôts à terme	176 387	165 578	-6,13%	159 120	-3,90%
Autres dépôts et comptes créditeurs	34 704	39 995	15,25%	48 198	20,51%
Titres de créances émis, créances titrisées, dettes subordonnées et emprunts financiers extérieurs	83 743	91 193	8,90%	103 281	13,26%
Total ressources	905 690	947 538	4,62%	1 009 320	6,52%

Source : Statistiques GPBM

A fin décembre 2016, le montant des ressources du secteur bancaire atteint 947 Gdh comparativement à 905 Gdh à fin 2015, soit une appréciation de 4,6%. Cette progression est principalement justifiée par la hausse des dépôts de la clientèle de 4,4% sur la période pour s'établir à 851 Gdh.

A fin 2017, les ressources du secteur bancaire s'établissent à 1 009 Gdh contre 947 Gdh à fin 2016. Cet accroissement est principalement expliqué par la hausse des dépôts de la clientèle qui s'établissent à 900 Gdh contre 851 Gdh en 2016.

L'ossature des ressources des banques marocaines reste essentiellement dominée par les dépôts de la clientèle (89,2% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin 2017, des comptes chèques (43,4%), des dépôts à terme (17,7%), des comptes d'épargne (17,0%), et des comptes courants (16,6%).

Evolution des crédits à l'économie:

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Créances sur les sociétés de financement	56 733	60 521	6,68%	58 311	-3,65%
Créances sur la clientèle	701 598	734 712	4,72%	765 178	4,15%
Comptes chèques débiteurs	4 719	4 808	1,88%	5 396	12,24%
Comptes courants débiteurs	85 686	80 572	-5,97%	74 398	-7,66%
Crédits de trésorerie	85 178	87 261	2,45%	88 732	1,69%
Crédits à la consommation	45 829	48 322	5,44%	50 398	4,30%
Crédits à l'équipement	161 885	176 323	8,92%	192 437	9,14%
Crédits Immobiliers	241 110	247 095	2,48%	258 433	4,59%
Autres Crédits (hors pension reçus au jour le jour et à terme)	19 353	27 540	42,30%	31 523	14,46%
Créances en souffrance brutes	57 838	62 791	8,56%	63 860	1,70%
Total crédits à l'économie	758 332	795 232	4,87%	823 488	3,55%

Source : Statistiques GPBM

Au titre de l'exercice 2016, les crédits à l'économie ont progressé de 4,9% sur la période atteignant ainsi 795 Gdh. Cette variation est principalement due à la hausse des créances sur la clientèle qui s'élèvent à 734 Gdh en 2016 contre 701 Gdh en 2015, ce qui s'explique par :

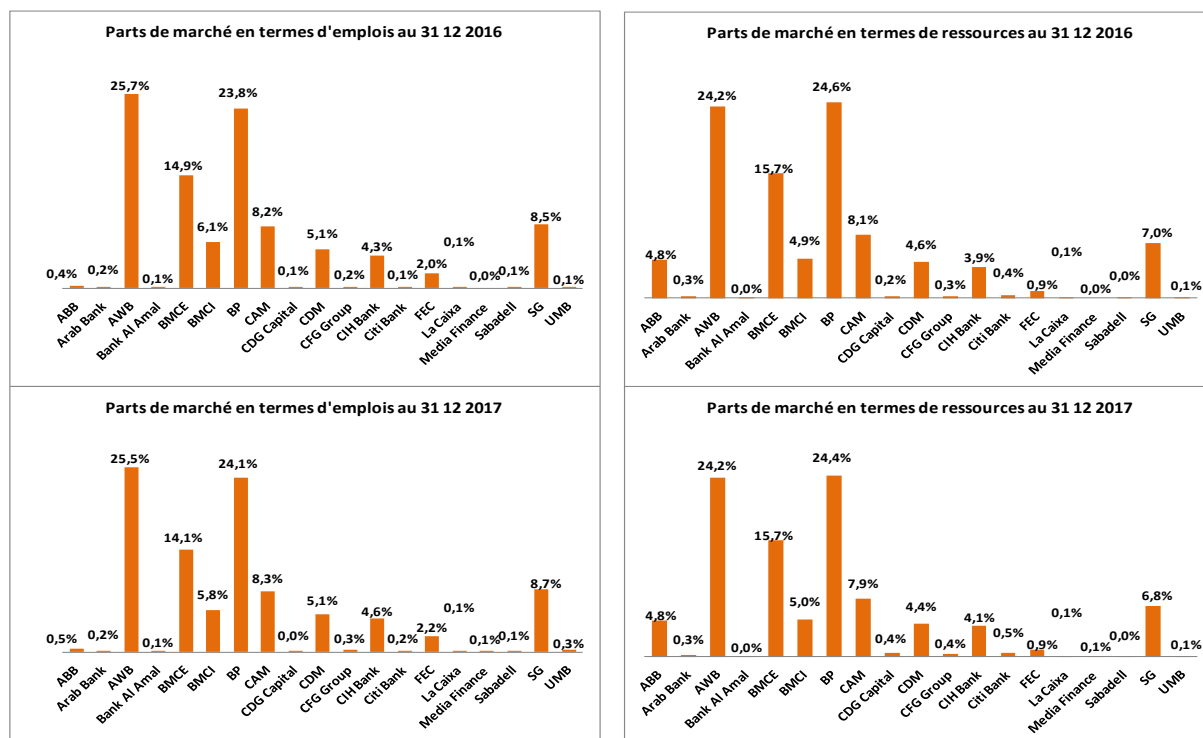
- La hausse importante des crédits à l'équipement de 8,9% pour atteindre 176 Gdh en 2016 comparativement à 161 Gdh en 2015 ;
- L'appréciation des autres crédits (hors valeurs en pension reçues au jour le jour) de 42,3% pour s'établir à 27 Gdh en 2016 contre 19 Gdh en 2015 ;
- L'augmentation des crédits immobiliers de 2,5% atteignant 247 Gdh en 2016 contre 241 Gdh en 2015 ;
- L'accroissement des créances en souffrance brutes de 8,6% pour s'établir à 62 Gdh en 2016 comparativement à 57 Gdh en 2015.

A fin 2017, le total des crédits à l'économie atteint 844 Gdh contre 795 Gdh à fin 2016 soit une hausse de 6,3%. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse de 4,2% des créances sur la clientèle liée à :

- La hausse des crédits à l'équipement de 9,1% pour s'établir à 192 Gdh contre 176 Gdh en 2016 ;
- L'accroissement des crédits immobiliers de 4,6% atteignant 258 Gdh contre 247 Gdh à fin 2016 ;
- La baisse des comptes courants débiteurs de 7,7% s'établissant à 74 Gdh au lieu de 80 Gdh en 2016 ;
- L'augmentation des autres crédits (hors valeurs reçues en pension au jour le jour) de 14,5% passant de 27 Gdh en 2016 à 31 Gdh en 2017 ;
- La hausse des crédits à la consommation de 4,3% pour s'établir à 50 Gdh contre 48 Gdh en 2016.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et de ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et de ressources au 31 décembre 2017 :



Source : Statistiques GPBM

En termes de ressources clientèle, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 24,6%, 24,2% et 15,7% de parts de marché à fin 2016. CIH Bank détient une part de marché de 3,9% en progression de 0,2 points par rapport à 2015.

En termes d'emplois clientèle, Attijariwafa Bank, la Banque Populaire et la BMCE détiennent respectivement 25,7%, 23,8% et 14,9% de parts de marché en 2016. CIH Bank détient une part de marché de 4,3% en progression de 0,2 points par rapport à 2015.

A fin 2017 et en termes de ressources clientèle, la Banque Populaire, AWB et la BMCE détiennent respectivement 24,4%, 24,2% et 15,7% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,1% en amélioration de 0,2 points par rapport à 2016.

Sur la même période et en termes d'emplois clientèle, AWB, la Banque Populaire, et la BMCE détiennent respectivement 25,5%, 24,1% et 14,1% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 4,6% en hausse de 0,3 points par rapport à 2016.

V.3. Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Engagements de financement donnés	81 422	99 524	22,23%	144 437	45,13%
Engagements de garantie donnés	121 017	136 173	12,52%	155 832	14,44%
Engagements Hors Bilan donnés	202 438	235 697	16,43%	300 269	27,40%
Engagements de financement reçus	2 516	5 722	127,43%	4 444	-22,34%
Engagements de garantie reçus	60 904	72 221	18,58%	80 881	11,99%
Engagements Hors Bilan reçus	63 421	77 944	22,90%	85 325	9,47%

Source : Statistiques GPBM

A fin 2016, les engagements hors bilan donnés ont atteint 235,7 Gdh contre 202,4 Gdh en 2015, soit une hausse de 16,4%. Cette évolution couvre un accroissement de 22,2% à 99,5 Gdh des engagements de financement donnés ainsi qu'une augmentation de 12,5% à 136,2 Gdh des engagements de garantie donnés.

En ce qui concerne les engagements hors bilan reçus, ils ont progressé de 22,9% et se sont établis à 77,9 Gdh en 2016. Cette variation est expliquée par l'effet conjugué d'une augmentation de 127,4% des engagements de financement reçus ainsi que d'une appréciation de 18,6% des engagements de garantie reçus.

A fin 2017, les engagements hors bilan donnés enregistrent une hausse de 27,4% pour s'établir à 300,3 Gdh contre 235,7 Gdh à fin 2016. Cette variation résulte de l'augmentation de 45,1% à 144,4 Gdh des engagements de financement donnés et de la hausse de 14,4% à 155,8 Gdh des engagements de garantie donnés.

Concernant les engagements hors bilan reçus, ils affichent un accroissement de 9,5% par rapport à 2016 pour s'établir à 85,3 Gdh, en raison principalement de la hausse de 12,0% à 80,9 Gdh des engagements de garantie reçus.

VI. LE SECTEUR IMMOBILIER³

Le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale. Toutefois, le marché de l'immobilier commence à manifester des signes d'essoufflement.

L'année 2014 a été relativement morose pour le bâtiment et les travaux publics. Le secteur a affiché une conjoncture peu favorable comme il ressort de différents indicateurs tels que les ventes de ciment, l'indice des prix des actifs immobiliers, la production de logements et le volume des crédits immobiliers distribués. Toutefois, des signes d'amortissement de ce mouvement sont apparus à la fin de l'année 2014, notamment au niveau de l'offre du secteur.

En 2015, le secteur immobilier a emprunté un sentier conjoncturel décroissant et a confirmé sa tendance baissière constatée en 2014 et 2013 du fait, notamment, de la persistance de facteurs négatifs qui auraient continué à conditionner sa reprise conjoncturelle au cours de 2015, notamment l'indice des prix des actifs immobiliers, le volume des transactions, les mises en chantier, le volume des crédits à la promotion immobilière ou les crédits FOGARIM.

En 2016, le secteur immobilier a été marqué par une décélération de son activité, confirmant ainsi la tendance baissière observée au cours des deux dernières années. Ce ralentissement résulte de l'inscription en retrait des principaux indicateurs du secteur, tels que les crédits à la promotion immobilière, les crédits FOGARIM, les mises en chantier, la production de logements et les Investissements Directs Etrangers dans l'Immobilier. Cependant, cette conjoncture peu favorable est contrebalancée par l'amélioration de certains indicateurs notamment l'indice des prix des actifs immobiliers, le volume des transactions, les ventes de ciment et l'encours des crédits immobiliers.

Faits marquants :

2015 :

Dispositif réglementaire de la VEFA :

La nouvelle loi sur la vente en l'état futur d'achèvement a pour objectif de promouvoir l'investissement immobilier et faciliter l'accès au logement à une large frange de la population. D'après l'autorité de tutelle, la nouvelle loi vise à surmonter les contraintes ayant entravé la mise en application de la loi 44-00 malgré son entrée en vigueur depuis plus de 10 ans.

Pour les acquéreurs, la nouvelle loi prévoit « la garantie d'achèvement des travaux » permettant d'assurer leurs droits en cas de non aboutissement du projet en raison d'une faillite ou une défaillance du côté du promoteur. En outre, l'acquéreur ayant réglé au moins 50% du prix de vente global est en droit d'obtenir une saisie conservatoire sur le titre foncier.

Quant aux promoteurs, la nouvelle loi permet la conclusion de contrats de réservation dès obtention de l'autorisation de construire au lieu de « l'achèvement des fondations » et d'accéder ainsi à la perception d'acomptes. La loi prévoit également en matière de garanties « toute autre caution similaire » en vue d'éviter une limitation aux seules cautions bancaires qui risquerait de restreindre l'investissement notamment en cas de non recours au financement bancaire.

³Sources : - Indice des prix des actifs immobiliers 2016- BAM
- Notes de conjoncture HCP
- Analyse de la Direction Post-Evaluation et Analyse du Marché de l'Immobilier - CIH Bank

Référentiel des prix immobiliers de la direction générale des impôts :

L'année 2015 a également été marquée par la publication du référentiel des prix immobiliers par la Direction Générale des Impôts, pour la ville de Casablanca dans un premier temps avant d'être élargi aux autres villes (Fès, Marrakech, Oujda, Agadir, Meknès, Settat, Tanger ...)

Le premier objectif de ce « baromètre fiscal de l'immobilier » est de renforcer la transparence en réduisant le pouvoir discrétionnaire de l'administration fiscale. Il est prévu un mécanisme d'actualisation annuelle en fonction de l'évolution du marché immobilier en s'appuyant sur les travaux d'actualisation réalisés par la Conservation Foncière, Bank Al Maghrib et les agences urbaines.

Les types de biens concernés par ce référentiel sont les appartements, les maisons et les villas à usage d'habitation (ancien ou neuf), les terrains lotis.

2016 :

Contrôle des infractions en matière d'urbanisme, de construction et de lotissement :

En vue de lutter contre la prolifération des abus, la loi N° 66-12 promulguée en date du 19/09/2016 a pour objet de renforcer le contrôle et la répression des infractions en matière d'urbanisme, de construction et de lotissement. La loi prévoit la mise en place d'un corps de contrôle jouissant de larges prérogatives : possibilité d'auto-saisine ou sur la base de toute réclamation reçue et arrêt immédiat des travaux dès que l'infraction est constatée.

En vertu de la nouvelle loi, l'organisation des chantiers doit obéir à un formalisme bien défini (cahier de chantier, déclaration d'ouverture et de fin de chantier...) et les actes non réglementaires (modifications, vente avant réception provisoire des travaux...) sont strictement encadrés et sanctionnés. Des sanctions financières sont en effet prévues par la loi mais également des peines privatives de liberté dans certains cas (pour les infractions les plus graves, les amendes peuvent atteindre 5 millions MAD avec une peine de prison de 5 ans).

Cette loi a suscité une forte mobilisation de la part des corps de métiers intervenant dans l'acte de bâtir et des promoteurs immobiliers qui se plaignent de l'absence de concertations lors de l'élaboration du texte législatif. Le Ministère de l'Urbanisme promet de clarifier les dispositions litigieuses dans le cadre des décrets d'application.

Assurance responsable civile décennale :

La loi N° 059-13 publiée dans le B.O du 6/10/2016 a rendu obligatoire la souscription d'une assurance responsabilité civile décennale par l'architecte, le BET et l'entrepreneur (dans la pratique, c'est le maître d'ouvrage qui y souscrit pour le compte desdits intervenants). La souscription obligatoire de cette assurance est de nature à contribuer à la professionnalisation du secteur BTP et de renforcer la protection des acquéreurs en cas d'effondrement ou menace d'effondrement de l'ouvrage.

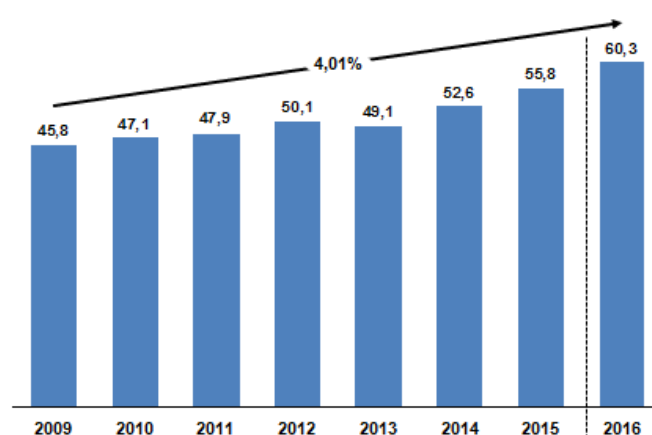
Concernant l'impact sur l'activité de la Banque, la démarche risque relative au financement de la promotion immobilière et des autres types d'ouvrages concernés par cette assurance doit être étoffée en vue d'éviter le risque de non dénouement des prêts. La loi stipule en effet que toute demande de permis d'habiter ou de certificat de conformité doit être accompagnée d'une attestation d'assurance RC décennale datant de moins de 3 mois. Par ailleurs, tout acte de transfert ou de jouissance doit faire mention de l'existence ou de l'absence de ladite assurance.

a) Valeur ajoutée du secteur BTP

Entre 2002 et 2009, la valeur ajoutée, à prix courant, du secteur BTP a enregistré un TCAM₀₂₋₀₉ de 111,13%. En 2010, la valeur ajoutée du secteur BTP aurait atteint, selon les données provisoires du HCP, 47,08 MMDH, contre 45,8 MMDH en 2009, soit un accroissement de 2,6%.

Le secteur Bâtiment et Travaux Publics (BTP) contribue pour plus de la moitié dans la FBCF et ce depuis 2001. Il a drainé un volume d'investissement de près de 111,66 MMDH en 2008 et 113,64 MMDH en 2009. Selon les chiffres du HCP, La FBCF BTP est de 121 MMDH en 2010, avec une contribution de 51,6% dans la FBCF totale.

Evolution de la Valeur Ajoutée du BTP en Gdh



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La valeur ajoutée du secteur du BTP a enregistré un TCAM de 4,01% sur la période 2009-2016. En effet, la Valeur Ajoutée créée par l'ensemble du secteur aurait connu des évolutions à tendance haussière sur toute la période passant ainsi de 45,8 Gdh en 2009 à 60,2 Gdh en 2016, à l'exception de 2013.

En effet, en 2013, la croissance de la Valeur Ajoutée du secteur BTP a connu une régression du rythme annuel de 2,0% par rapport à 2012. Dans la même tendance, la contribution de la Valeur Ajoutée du secteur au PIB a marqué une baisse à 5,7% comparativement à 6,0% en 2012.

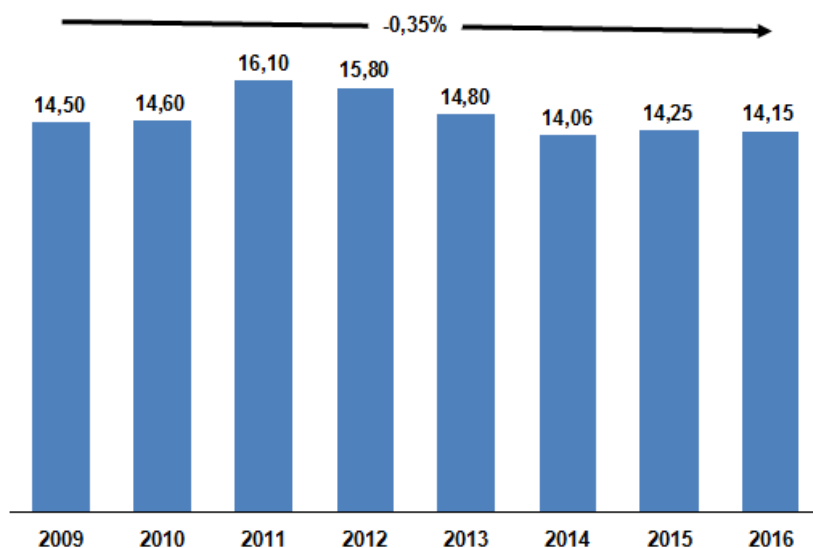
L'activité du secteur BTP a repris sa tendance haussière à partir de 2014. La croissance de la valeur ajoutée créée par l'ensemble du secteur BTP s'est accrue, respectivement, de 7,1%, 6,1% et 7,9%, en rythmes annuels, en 2014, 2015 et 2016 après une année de croissance négative.

L'année 2014 s'est soldée par une valeur ajoutée BTP de 52,6 Gdh, soit une participation de 6,3% dans la valeur ajoutée totale. Après un début d'année peu favorable pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'année 2015 a été marquée par un léger redressement des activités de la construction. Globalement, la valeur ajoutée créée par le secteur de la construction a augmenté de 52,6 Gdh en 2014 à 55,8 Gdh et contribue à hauteur de 6,3% du PIB marocain.

Selon la note de conjoncture du HCP, le secteur BTP aurait connu une tendance haussière modérée au 4^{ème} trimestre suite à l'augmentation de 0,8% en variation annuelle de sa valeur ajoutée, contre 0,7 % au trimestre précédent. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur du bâtiment et des travaux publics maintient sa tendance haussière en passant de 55,8 Gdh en 2015 à 60,3 Gdh en 2016.

b) Ventes de ciment

Ventes de Ciment en MT



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment est en progression continue. Toutefois, une stagnation de la consommation de ciment a été observée entre 2009 et 2010. Elle s'expliquerait par le retard annoncé dans certains grands projets touristiques ainsi que par la faiblesse du nombre des mises en chantiers durant le deuxième semestre de 2008.

La détermination du gouvernement à résorber l'habitat insalubre et à doter le pays d'infrastructures de qualité avec des investissements publics en constante augmentation a soutenu la demande en ciments.

En effet, près de 16,13 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2011, ce qui représente une hausse record de 10,27% par rapport à l'année 2010. La consommation du mois de décembre 2011 a avoisiné 1,54 millions de tonnes contre 1,21 millions de tonnes en décembre 2010, soit une augmentation, mois à mois, de 26,59%.

Principal indicateur d'activité du secteur immobilier, les ventes de ciment ont atteint 13,5 millions de tonnes à fin octobre 2012, contre 13,7 millions de tonnes à la même période 2011, enregistrant ainsi une baisse de 1,86%. En effet, la dynamique enregistrée au cours de l'année 2011 et du premier trimestre 2012, avec une progression des ventes de ciment de, respectivement 10,27% et 21,7 %, ne s'est pas confirmée durant les sept mois suivants. Affectée par une conjoncture défavorable, la demande de matériaux de construction s'est affaïssée, comme en témoigne la chute des ventes de ciment entre le deuxième et le dernier trimestre 2012. En effet, les écoulements sur le marché du ciment ont fortement régressé durant cette période. Cette chute, qui augure d'un recul dans l'utilisation de cet intrant principal, a été accompagné, en outre, par une baisse de la production d'autres matériaux de construction, en l'occurrence les produits carreaux et des éléments en métal pour la construction. L'indice global de la production des minéraux de carrière a connu un fléchissement notable durant l'année 2012, tendance qui se serait accentuée en fin d'année.

En 2013, la tendance se confirme avec une baisse de 6,33% par rapport à l'exercice précédent. En effet, seulement 14,80 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2013. Cette évolution s'explique par le ralentissement conjoncturel des activités immobilières et les conditions climatiques défavorables qui ont caractérisé l'année 2013.

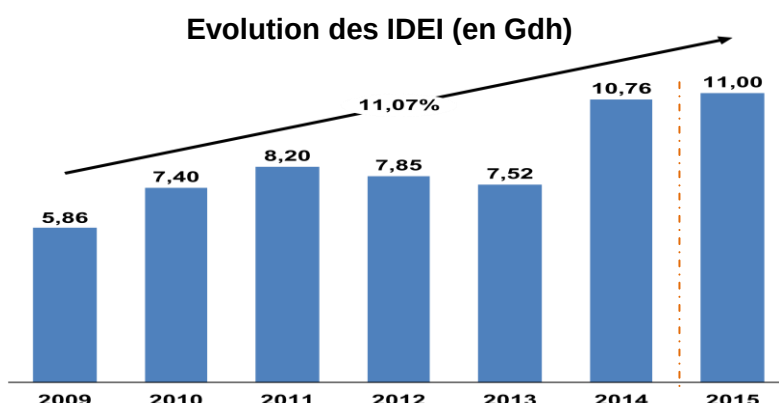
Le repli des ventes de ciment amorcé, deux années plus tôt, se serait atténué en fin 2014. Seuls 14,06 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2014, ce qui représente une baisse de 5,00% par rapport à l'année précédente. A l'origine de ce mouvement, une légère amélioration des activités de construction, attribuable à un début de redressement de la demande adressée au secteur de l'immobilier.

Dans le même sillage, l'utilisation des matériaux de construction aurait connu un léger progrès, comme en témoigne la production des minéraux de carrière qui avait enregistré une quasi-stabilité au troisième trimestre, après deux trimestres de baisses consécutives.

En 2015, les signes de redressement des activités du bâtiment auraient été perceptibles au niveau de la branche des matériaux de construction, en particulier le ciment, dont les ventes ont progressé de 1,35% à fin décembre 2015. Cette évolution est attribuée principalement aux travaux d'infrastructure.

A fin 2016, les ventes de ciment ont enregistré une légère baisse de 0,7% pour s'établir à 14,15 millions de tonnes à fin décembre 2016, contre 14,25 millions de tonnes en 2015. Ce repli s'explique notamment par la situation des carnets de commande des entrepreneurs du bâtiment qui n'auraient pas dépassé leur niveau moyen, résultant en une faible utilisation des facteurs de production et de la main-d'œuvre.

c) Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Sur la période 2009-2015, les IDE à l'immobilier ont connu une hausse annuelle moyenne de 11,07%, une performance qui se traduit par le passage des IDEI de 5,86 Gdh en 2009 à 11,0Gdh en 2015.

En 2009, les IDEI à l'Immobilier ont atteint 5,86 Gdh, contre 9,15 Gdh en 2008, soit une régression de 35,9%.

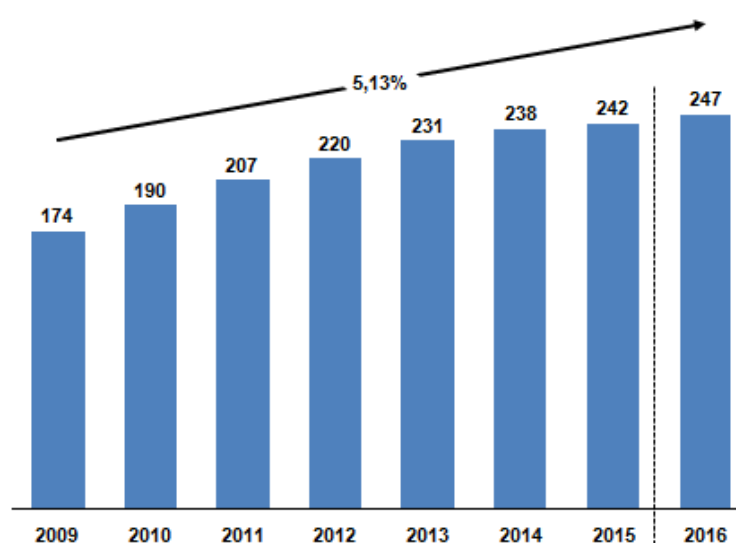
Les Investissements Directs Etrangers dans l'Immobilier ont atteint au terme de 2012 un montant de 7,85 Gdh, soit une baisse de 4,27%. Rappelons qu'en 2011, les IDEI avaient progressé de 10,81% par rapport à 2010, en atteignant un montant de 8,20 Gdh contre une augmentation de 26,28% par rapport à 2009 à 7,40 Gdh en 2010.

Les activités immobilières ont été les plus attractives en 2014, avec une part de 32,6% des IDE. Au terme de 2015, les recettes des IDEI atteindraient les 11,00 Gdh ; elles étaient de 10,76Gdhen 2014 enregistrant ainsi une progression de l'ordre de 2,23%.

Au 30 Septembre 2016, les Investissements Directs Etrangers dans l'Immobilier ont atteint un montant de 7,5 Gdh, contre 7,8 Gdh une année auparavant, enregistrant une baisse de 3,4%. Cependant, la part des activités immobilières dans les IDEI s'élève à 50,8% au 30 Septembre 2016, contre 33,7% au 30 Septembre 2015.

d) Encours des crédits immobiliers

Evolution de l'encours des crédits à l'immobilier (en Gdh)



Source : Bank Al Maghrib

L'encours des crédits à l'immobilier a évolué à la hausse entre 2009 et 2016, passant de 174 Gdh à 247 Gdh, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 5,13%.

L'encours des crédits à l'immobilier a poursuivi son trend haussier. Avec près de 9,2% de croissance ; il a atteint 190 Gdh à fin 2010 contre 174 Gdh en 2009.

A fin 2011, l'encours de crédits à l'immobilier a enregistré un accroissement de 8,95% par rapport à fin 2010 ; ainsi, le montant des crédits à l'immobilier est passé de 190 Gdh à 207 Gdh en 2011.

L'encours des crédits immobiliers à fin 2012 a atteint 220 Gdh, contre 207, Gdh au terme de l'exercice 2011, marquant ainsi une progression de 6,28%. Dans cette enveloppe, les crédits aux particuliers ont atteint 150,6 Gdh contre 137,2 Gdh à fin Décembre 2011 marquant ainsi une progression de 9,77%.

Les crédits immobiliers se sont établis en 2013 à 231 Gdh contre 220 Gdh à fin 2012 marquant ainsi une évolution positive de 5,00%. Sur cette enveloppe, les prêts à la promotion immobilière affichent une légère hausse de 0,60% après avoir régressé de 0,20% en 2012 en s'établissant à 68,5Gdh en 2013 contre 68,1Gdh à fin 2012. Pour les crédits à l'habitat, l'encours par contre a affiché une progression de 6,31% en se chiffrant à 160,1 Gdh en 2013 contre 150,6 Gdh.

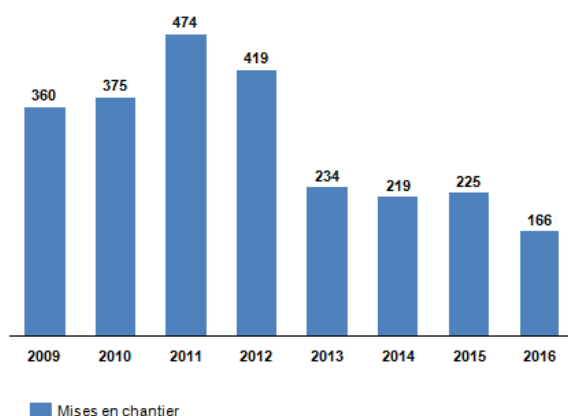
Le montant total des crédits accordés par le système bancaire marocain au secteur immobilier s'est établi à fin 2014 à 238 Gdh contre 231 Gdh à fin Décembre 2013 marquant ainsi une évolution positive de 3,10%. Cette évolution recouvre deux tendances opposées dans la mesure où les crédits aux particuliers ont progressé de 6,2% en s'établissant à 170,1Gdh à fin 2014 contre 160,1 Gdh à fin 2013 alors que les crédits à la promotion immobilière se sont chiffrés à 64,7Gdh contre 68,5 Gdh en 2013.

En 2015, globalement, les crédits immobiliers ont augmenté de 1,3%, après une progression de 3,10% une année auparavant. En effet, Le montant total des crédits accordés par le système bancaire marocain au secteur immobilier s'est établi à fin 2015 à 242 Gdh contre 238 Gdh à fin décembre 2014, ce qui représente 27% du total des crédits à l'Economie.

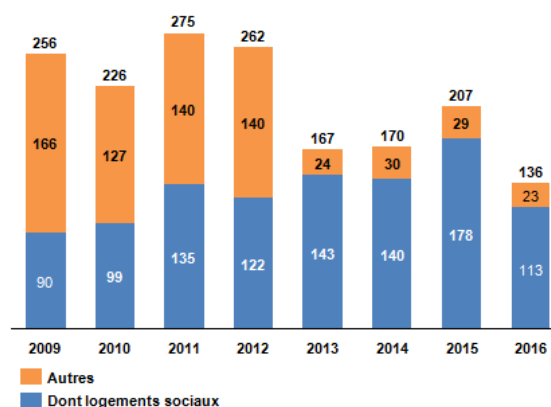
En 2016, l'encours des crédits immobiliers s'établit à 247 Gdh contre 242 Gdh en 2015, soit une hausse de 2,1%. Cette évolution résulte du ralentissement de la décélération des crédits aux promoteurs immobiliers dont l'encours s'établit à 55,5 Gdh à fin 2016 contre 58,2 Gdh en 2015, en retrait de 4,6% après un repli de 10,2% en 2015.

e) Production de l'habitat

Unités mises en chantier (en milliers)



Unités produites (en milliers)



Source : Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville

En 2010, 375 254 unités ont été mises en chantier contre 360 000 unités en 2009 marquant ainsi une progression de 4,24%. Quant aux unités produites, elles se sont établies à 226 425 unités dont 98 823 unités sociales et économiques en baisse de 11,55%, toutes unités confondues contre une progression de 9,8% en nombre d'unités sociales et économiques.

Selon les données du Ministère de l'Habitat, les mises en chantier sont passées de 375 254 unités en 2010 à 473 894 unités en 2011, soit une augmentation de 26%, toutes unités confondues. Aussi, les mises en chantier relatives à l'habitat social et économique ont enregistré une forte hausse de l'ordre de 57% en passant de 211 494 à 332 508 unités entre 2010 et 2011.

Durant l'année 2011, le nombre d'unités produites s'élève à 275 508 dont 135.442 unités d'habitat social, ce qui représente une augmentation de 22%, toutes unités confondues et de 37% en nombre d'unités sociales et économiques.

Au terme de 2012, le nombre d'unités produites s'est élevé à 262 000, contre 275 508 unités durant 2011. Concernant l'habitat social et économique, les unités achevées étaient de l'ordre de 122 000 unités, en recul de près de 9,92%. Le nombre d'unités mises en chantier, toutes catégories confondues, est passé de 473 894 unités en 2011 à 419 000 unités à fin 2012, soit une baisse de 11,58%.

Selon les statistiques du ministère de l'habitat, quelques 234 000 unités, tous types de standings confondus, y compris l'auto-construction, ont été mises en chantier en 2013 contre 419 000 unités en 2012 marquant ainsi une régression de 44,15%.

En 2013, 39 053 logements à 250 000 DH ont été initiés contre 131 878 en 2012 affichant ainsi une chute de 70%. En y incluant l'auto-construction, le segment dit « Opérations économiques et sociales » a vu la mise en chantier de 192 970 unités, contre 268 014 unités en 2012 ou -28%. Cet état de fait, découle selon les promoteurs immobiliers des méventes que connaît ce secteur au niveau de plusieurs villes.

Quant aux mises en chantier des logements à faible valeur immobilière totale (logement à 140 000 DH) elles se sont établies à 4 252 unités contre 4 832 en 2012 (-12%), ce segment demeure l'œuvre exclusive de la Holding Al Omrane.

Le seul segment ayant affiché une augmentation est celui relatif au moyen et haut standing ainsi que les villas dont les mises en chantier se sont chiffrées 36 791 unités en 2013 contre 33 963 en 2012 (+8%). Signalons que dans cette catégorie, figure le logement subventionné pour la classe moyenne récemment mis en place et dont 6.193 logements ont été mis en chantier répartis entre 2 513 logements pour le secteur privé et 4 256 unités pour Al Omrane.

Pour la production de logements en 2013, résultat direct des mises en chantier au cours des exercices antérieurs, elle s'est établie à 166.556 unités (lotissements inclus) contre 262 000 produits en 2012.

A fin 2014, les statistiques du ministère de l'habitat font état de la mise en chantier de 218 957 unités d'habitat contre 234 000 unités mises en chantiers en 2013 affichant ainsi une baisse de 6,43%. Quant aux unités produites, elles se sont établies à 170 439 unités contre 166 556 unités en 2013 soit une progression de 3,3%.

Les statistiques relatives aux logements sociaux achevés, font état de presque 140 000 unités dont 58 526 logements au titre de l'auto-construction alors que le nombre de logements économiques achevés par les promoteurs s'est établi à 56 471 logements contre 52 734 en 2013. Pour ce qui est du logement à faible valeur immobilière totale, il est constaté une faiblesse aussi bien au niveau des mises en chantiers (2 420 logements contre 4 252 en 2013) qu'au niveau des achèvements (2 805 logements contre 4 354 en 2013). Pour sa part, le segment relatif au moyen et haut standing (hors villas) n'a pas échappé à la morosité du marché et vu ses mises en chantier baisser de 4,8% (23 195 logements contre 24 364 en 2013) alors que les achèvements se sont établis à 13 512 logements contre 14 214 en 2013 (-4,94%).

Mis à part les unités de restructuration, les mises en chantier ont atteint un total de 225 116 lots et logements durant 2015, soit une progression de l'ordre de 2,81% par rapport à l'année dernière. En termes de structure, les unités économiques et sociales tous types confondus (opérations à faible VIT, logements à 250.000 DH, lots sociaux..) sont prédominantes avec une part de 81,5%.

Concernant la production, le nombre de lots et logements achevés s'est élevé à 206 973 unités de lots et logements à fin 2015 (dont 178 301 unités économiques et sociales) en hausse de 21,4% par rapport aux achèvements constatés durant 2014 grâce aux logements à faible VIT et les logements économiques et sociaux.

A fin 2016, les mises en chantier hors unités de restructuration ont atteint un total de 166 243 lots et logements, en baisse de 26,15% comparativement à 2015. En termes de structure, les unités économiques et sociales tous types confondus sont prédominantes avec une part de 83%, soient 138 533 unités en 2016 en baisse de 23,5% par rapport à 2015.

En ce qui concerne la production, le nombre de lots et logements achevés s'est établi à 135 633 unités (dont 112 778 unités économiques et sociales) en baisse de 34,5% par rapport à 2015.

f) Fonds de garantie des prêts à l'habitat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a agréé à fin 2010, près de 61 825 demandes de prêts à l'habitat, pour un montant global des crédits accordés par les banques de près de 9 Gdh, soit un montant de prêt moyen accordé de l'ordre de 145 573 Dh par dossier.

L'année 2010 a enregistré une régression de 11% en termes de nombre de dossiers et près de 12% en termes de montant total de crédits, par rapport à l'année 2009. Cette régression est en relation essentielle avec le recul de la production des unités sociales qui s'est située à 98 823 unités en 2010 et 90 000 unités en 2009, contre 129 000 unités en 2008, soit une chute de 23% entre 2008 et 2010, d'une part; et la réticence de certains établissements bancaires d'assurer le financement d'acquisition de logements dans le cadre du FOGARIM, d'autre part.

La ventilation de l'enveloppe globale des crédits FOGARIM par banques montre qu'en 2010, CIH Bank conserve toujours le 1^{er} rang, avec une part de 43,2%, suivi de la BCP avec 39,9% et BMCE BANK avec un poids de 13,4%.

En 2011, le nombre de dossiers garantis dans le cadre du FOGARIM a atteint 10.767 prêts, enregistrant ainsi, un accroissement de 23% par rapport à l'année 2010.

Au cours de l'exercice 2012 le montant total des crédits octroyés dans le cadre du fonds de garantie FOGARIM a atteint un montant de 1,99 milliard de Dirhams au profit de 12 440 bénéficiaires. Depuis la création de ce fonds, le montant total des prêts accordés s'est élevé à près de 12,9 milliards de Dirhams pour 86 549 bénéficiaires. Pour le fonds FOGALOG, le montant total des crédits distribués à fin Décembre 2012 s'est établi à 1,29 milliard de Dirhams en faveur de 4 063 bénéficiaires. Depuis sa création, le fonds FOGALOG a octroyé près de 3,47 milliards de Dirhams de crédits au profit de 10 719 bénéficiaires.

En 2013, les prêts accordés aux ménages à revenus irréguliers bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, se chiffrent à 13 378 prêts contre 12 440 en 2012 (+7,5%) portant le total des bénéficiaires à presque 100 000 ménages alors que le cumul des prêts accordés à ce titre a atteint 15 113 millions de dirhams contre 12 863 millions de dirhams en 2012.

Pour les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOG en 2013, le nombre de bénéficiaires a atteint 4 449 ménages contre 4 063 en 2012 (+9,5%) qui se sont fait accorder des prêts pour un volume de 1 289 millions de dirhams en quasi stagnation par rapport à 2012.

A fin Novembre 2014, les prêts accordés aux ménages à bas revenus bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, les statistiques font état d'un accroissement du nombre de bénéficiaires à 15 350 ménages en accroissement de près de 15% par rapport à leur niveau à fin 2013 (13 378 ménages) et ce malgré le désengagement de plusieurs banques de ce créneau. De ce fait, le nombre total des bénéficiaires de ces crédits est passé de 99 927 ménages à fin 2013 à 115 277 à fin novembre 2014 et le cumul des crédits de 15 113 Millions de dirhams en 2013 à 17615 Millions de dirhams fin Novembre 2014.

Les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOG pour leur part, ont vu leur nombre atteindre 5 229 dossiers à fin Novembre 2014 contre 4 449 dossiers à fin 2013 portant le nombre de bénéficiaires à 20 397 ménages contre 15 168 à fin 2013. Le cumul de prêts à cette date s'est chiffré pour sa part à 6 078 Millions de dirhams contre 4 760 Millions de dirhams à fin 2013.

L'année 2015 a été marquée par une baisse des crédits immobiliers adossés au fond de garantie Damane Assakane de 11%. Les prêts accordés aux ménages à revenus irréguliers bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, se chiffrent à 14 101 prêts contre 16 579 en 2014 en baisse de 15% portant le nombre de bénéficiaires à 125 512, alors que le cumul des prêts accordés à ce titre a atteint 19,37 milliards de dirhams à fin 2015.

Les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOGÉ pour leur part, ont vu leur nombre atteindre 5 534 dossiers à fin 2015 contre 5 567 dossiers à fin 2014 (-1%) portant le nombre de bénéficiaires à 25 295 ménages. Le cumul de prêts à cette date s'est chiffré pour sa part à 7,37 milliards de dirhams.

A fin 2016, le montant des crédits octroyés dans le cadre du fonds de garantie FOGARIM s'est établi à 2,06 Gdh, pour un total de 12 650 bénéficiaires. Pour la deuxième année consécutive, la distribution des crédits FOGARIM enregistre un repli de 11,53% par rapport à 2015.

Concernant le fonds FOGALOGÉ, le montant total des crédits distribués en 2016 s'est établi à 1,38 Gdh en faveur de 5 180 bénéficiaires.

g) Indice des prix immobiliers

En Avril 2010, un observatoire des prix de l'immobilier a été mis en place par Bank Al Maghrib en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie.

Cet observatoire vient à point nommé pour répondre aux nombreuses attentes des opérateurs économiques en matière de suivi du secteur de l'immobilier. En effet, Il a pour vocation de contribuer à améliorer le suivi du secteur immobilier en contribuant à la transparence et le bon fonctionnement du marché de l'immobilier. Il permettra également à Bank Al Maghrib de compléter les outils d'analyse des pressions inflationnistes et donc, de renforcer les outils d'évaluation des risques financiers liés aux fluctuations des prix des actifs.

Dans ce cadre, un Indice des Prix à l'Immobilier a été construit. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix des biens immobiliers résidentiels, au niveau national et par région.

Après des accroissements de 1,4% en 2010 et de 2,2% en 2011, le rythme de progression de l'indice des prix des actifs immobiliers est revenu à 1% en 2012. Ce ralentissement est attribuable principalement à la quasi-stabilité des prix des biens résidentiels, au lieu d'une hausse de 2,4% en 2011.

En 2012, le volume des ventes des biens immobiliers immatriculés au niveau de l'ANCFCC a enregistré une augmentation de 7,8% après 14,8% en 2011. Ainsi, le nombre de transactions a atteint 110250 unités, reflétant essentiellement l'accroissement de 8,7% des ventes des biens résidentiels et de 5,5% de celles des biens fonciers.

Concernant la structure des transactions, les biens résidentiels continuent de constituer près de 69% de l'ensemble des ventes, avec la prédominance des appartements. Quant aux biens fonciers, ils occupent près de 24% des transactions, alors que les biens commerciaux n'en représentent qu'environ 7%.

La progression des prix des biens immobiliers en 2012 a concerné l'ensemble des catégories, à l'exception de ceux résidentiels qui sont restés quasiment stables, après un accroissement de 2,4% en 2011. Quant aux prix des biens fonciers et commerciaux, ils ont enregistré des hausses respectives de 2,6% et de 1%.

S'agissant du volume des transactions des biens résidentiels, il s'est élevé à 76 092 unités, en accroissement de 8,7% par rapport à l'année précédente, reflétant exclusivement la progression des ventes des appartements et des villas de 9,7% et de 16,6% respectivement, celui des maisons ayant reculé de 4,4%. Le nombre de ventes de biens fonciers a également augmenté, de 5,5%, atteignant 26626 unités. Pour leur part, les transactions portant sur les biens commerciaux, chiffrées à 7532 ventes, ont progressé de 7%, suite à la hausse de 7,6% des ventes des locaux commerciaux et de 2,4% de celles des bureaux.

Par ville, les prix des biens immobiliers ont évolué différemment d'une année à l'autre. En effet, au niveau de Marrakech, d'Agadir et de Tanger, les prix ont baissé respectivement de 1,7%, de 1,6% et de 0,7%, alors que dans les autres villes, ils ont connu des hausses allant de 1,2% pour El Jadida à 10,9% pour Kenitra.

Au niveau régional, les hausses ont été comprises entre 0,5% pour la région de l'Oriental et 4% pour celle de Chaouia-Ourdigha, alors que des baisses ont été observées notamment dans les régions de Doukkala-Abda, de Meknès-Tafilalt et de Souss-Massa-Draâ. Dans les autres régions, les prix n'ont pas connu de variations significatives.

L'Indice des Prix des Actifs Immobiliers au terme des neufs premiers mois de l'exercice 2013 révèle une augmentation des prix des actifs immobiliers de 0,4% en glissement annuel contre une progression de 0,3% au terme de la même période de l'année dernière.

Par nature d'actifs, et en glissement annuel, les prix des biens résidentiels ont enregistré une augmentation de 0,5% sous l'effet d'un accroissement de 1,2% des prix des appartements alors que les maisons et villas ont enregistré une baisse de 1,2% et 4,1% respectivement. Pour leur part, et au terme de la même période, les prix aussi bien des terrains que des locaux commerciaux ont progressé de 0,4%.

L'examen de la tendance des prix par ville permet de relever des baisses à El Jadida et Kenitra (respectivement -3% et -3,8%) alors que les autres villes ont affiché des progressions allant de 0,5% à Casablanca à 6% à Oujda.

En 2014, les données relatives au troisième trimestre 2014, indiquent qu'en glissement trimestriel, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) s'est accru de 1,4% après une baisse de 1% un trimestre auparavant. Cette hausse s'explique par l'accroissement de 4,3% des prix du foncier et de 0,8% de ceux des biens à usage commercial. Quant aux biens résidentiels, l'indice a enregistré une légère diminution de 0,8%. Parallèlement, le nombre de transactions ressort en diminution de 15,1%, reflétant la baisse des ventes portant sur toutes les catégories d'actifs, avec des replis de 16,2% pour le résidentiel, 16,4% pour le commercial et 9,8% pour le foncier.

Après une baisse de 0,4% en 2014, les prix des biens immobiliers ont connu une progression de 0,6%, reflétant une augmentation des prix de 0,8% pour les appartements et dans une moindre mesure celle de 0,7% pour les terrains urbains. A l'inverse, les prix des biens à usage commercial ont accusé leur première baisse depuis 2009, avec un taux de 2,1%.

Pour ce qui est des ventes, après une importante hausse de 15,9%, elles ont reculé de 2,7% à 126.217 transactions. La baisse a concerné essentiellement les actifs résidentiels avec des replis de 3,2% pour les appartements, de 5,7% pour les maisons et de 10,1% pour les villas. Les acquisitions de biens à usage professionnel ont légèrement diminué de 0,9%, traduisant une baisse de 1,4% des ventes de locaux commerciaux, celles des bureaux ayant, en revanche, progressé de 3,1%. Pour les terrains urbains, le nombre de transactions s'est quasi-stabilisé d'une année à l'autre. La structure des transactions reste dominée par les ventes d'appartements à hauteur de 68% contre 19% pour le foncier et 7% pour les locaux commerciaux.

Au titre de l'exercice 2016, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) selon Bank Al Maghrib a progressé de 0,9% contre 1,2% en 2015. Cette progression s'explique par l'augmentation de 4,7% des biens à usage commercial contre un repli de 2% en 2015, par la hausse de 2,1% des prix du foncier contre 1,2% une année auparavant, et par l'appréciation de 0,2% des prix des biens résidentiels contre 1,7% en 2015. En ce qui concerne le nombre des transactions, il enregistre une hausse de 8,1%, après une baisse de 1,3% en 2015. Cette variation résulte de l'accroissement de 9,1% des ventes du Foncier, de 7,9% des ventes du Résidentiel et de 7,4% des ventes des biens à usage commercial.

h) Evolution de l'offre et de la demande

Selon les opérateurs dans le secteur, le marché de l'immobilier a connu des corrections des prix de vente, devenues plus importantes au cours du troisième trimestre 2009. A l'origine de cette situation, le repli de la demande, qui a conduit à une augmentation des stocks des logements non vendus (surtout en matière de haut standing, quoique la part de ce segment dans la production du logement reste relativement faible $\approx 5\%$). En effet, certains promoteurs ont mis sur le marché des produits inadaptés aux besoins des acquéreurs, dont une grande partie se focalise sur le moyen standing et l'économique.

La commercialisation du haut standing connaît un net ralentissement sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à Marrakech et Tanger. Cette catégorie a subi de « plein fouet » les effets de la crise économique mondiale. La demande étrangère sur ce type de produit ayant fortement baissé, les promoteurs de ce produit ont été contraints à revoir leurs offres et à baisser leurs prix de près de 50% pour certains projets.

En effet, le marché de l'immobilier s'était quelque peu « emballé » ces dernières années et les prix avaient atteint des niveaux élevés en inadéquation avec le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle. Cette correction des prix est plutôt un retour à la normale. Elle profite aux promoteurs qui ont su réajuster leurs prix en tenant compte de la conjoncture.

Cette situation est notamment très visible à Marrakech, qui abrite plusieurs projets résidentiels et touristiques de luxe ciblant une clientèle haut de gamme (étrangère et nationale). Marrakech reste ainsi, la ville la plus touchée au Maroc par ce ralentissement de l'activité immobilière aux côtés de Tanger et Kenitra.

En revanche, à Casablanca et Rabat, qui profitent de la hausse de la demande en logements, face à la rareté du foncier dans les quartiers stratégiques, les promoteurs n'ont pas baissé leurs prix et affichent plutôt une stagnation.

Quant au segment du logement social, il a été épargné par la chute des prix. En effet, en dehors de la ville de Fès où il a été constaté une légère baisse des prix, le reste des villes a enregistré même des hausses des prix, dont la plus importante a été ressentie au niveau d'Agadir. En plus du phénomène de la spéculation, cette situation s'explique par la rareté du foncier et aussi par la hausse du coût des intrants dans l'immobilier (en moins de 15 ans le coût du foncier a augmenté de près de 94% et ceux du ciment et de l'acier de près de 50%).

Concernant l'habitat dédié à la classe moyenne, celui-ci continue à se développer, comme en témoigne l'évolution de l'encours des crédits à l'immobilier et les ventes de ciment. Le segment du moyen standing destiné à la classe moyenne reste un créneau très attractif de par les mesures financières prévues à cet effet, via le nouveau fonds de garantie mis en place (Damane Assakane). Cette attractivité s'explique aussi par le potentiel de la classe moyenne, qui a du mal à trouver un logement à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions. A signaler, que pour relancer le secteur de l'habitat, près de 3.800 hectares de foncier public ont été octroyés par l'Etat, dans l'objectif de réaliser près de 200 000 unités.

En 2013, s'agissant du volume de transactions, il s'est contracté de 5,2%, avec des replis de 1,4% pour le résidentiel, de 14,5% pour le foncier et de 9,5% pour le commercial. Dans les grandes villes, les baisses les plus fortes ont été enregistrées à Meknès (40,8%), Agadir (22,8%) et Kenitra (17,8%). En revanche, des hausses ont été constatées dans plusieurs villes, notamment à Marrakech et à Oujda, avec des taux respectifs de 12% et 10,8%.

Pour l'immobilier résidentiel, et en dépit de sa hausse trimestrielle, le nombre des transactions reste en baisse de 1,4%, suite au repli de 22,8% des ventes des maisons. L'immobilier commercial pour sa part a enregistré une diminution en nombre d'unité de 9,5%, suite au repli de 12,9% de celles portant sur les locaux commerciaux, alors que les ventes de bureaux ont progressé de 1,8%.

Le secteur affiche ainsi une non soutenabilité de la demande qui, malgré les dernières performances, s'inscrit toujours en dessous de son niveau potentiel. Cette tendance a été clairement perceptible au niveau des transactions effectuées sur les biens immobiliers, dont le nombre s'est replié, au dernier trimestre 2013, de 5,3%, en variation annuelle. Il semblerait que le maintien des prix de vente à des niveaux élevés continue de peser lourdement sur l'accès au logement. Les résultats des enquêtes de conjoncture du HCP en attestent. Les déclarations des professionnels du secteur s'inscrivent dans cette tendance, en relevant une augmentation des éléments de l'offre, à travers l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production, mais également un resserrement des carnets de commandes et une légère augmentation des capacités de production non utilisées.

En 2014, le nombre de transactions s'est accru de 12% reflétant la hausse des ventes de toutes les catégories d'actifs, avec 14,8% pour le résidentiel, 1,1% pour les terrains et 13,9% pour le commercial. La hausse des transactions portant sur les biens résidentiels recouvre, d'une part, les hausses de 16,9% pour les appartements et de 12,3% pour les villas et, d'autre part, la baisse de 9,7% pour les maisons. Quant à l'évolution des ventes des biens commerciaux, elle traduit des augmentations de 13,5% des locaux commerciaux et de 15,6% des bureaux.

L'analyse par ville montre que, les prix ont diminué à Marrakech (7,9%), à Rabat (3%), à Meknès (2,4%) et à Kenitra (2,1%), et ont connu un accroissement à Oujda (2,1%), à Agadir (1,7%) et à El-Jadida (1,7%). Pour ce qui est du nombre de transactions, il s'est accru de 8,9%, en liaison avec les hausses de 12,5% des ventes portant sur le résidentiel et de 20,8% pour celles des biens à usage commercial. Par contre, les ventes du foncier ont accusé une baisse de 7,4%.

Concernant la structure des transactions, elle n'a pas connu de variation significative par rapport à 2013. Ainsi, les ventes des appartements représentent 67,9% contre 18,5% pour les terrains et 6,5% pour les locaux commerciaux.

Après une importante hausse en 2014, le nombre de transactions s'est replié pour toutes les catégories d'actifs en 2015. Ainsi, les ventes des biens résidentiels ont diminué de 7,1%, reflétant notamment un recul de 6,9% des transactions portant sur les appartements. De même, les ventes des terrains ont accusé une diminution de 2,8% et celles des biens à usage professionnel ont reculé de 3,5%, en liaison avec une baisse de 4,2% des transactions portant sur des locaux commerciaux.

Au niveau des principales villes, les prix ont affiché des augmentations, allant de 0,6% à Fès à 2,7% à Kenitra et des baisses respectives de 4,3% et 1,8% à Marrakech et à El Jadida.

i) Développement de l'habitat social

Depuis la suppression des incitations fiscales relatives aux logements sociaux (amendement de l'article 19 relatif à l'habitat social depuis la loi de finances 2008), le secteur de l'habitat social, présente des signes d'inquiétude. En effet, la production d'appartements dont la VIT se situe entre 200 000 et 300 000 DH, destinés aux catégories sociales les plus modestes, s'est presque tarie et a quasiment disparue dans plusieurs villes.

Ce segment, qui draine à lui seul près de 70% de la production nationale et 60% de la demande en logements, a connu des changements se traduisant par la suppression des avantages fiscaux destinés aux promoteurs immobiliers. Ces derniers, se sont désintéressés de ce type de projets, jugés très peu rentables. Ainsi, la production de l'habitat social a enregistré en 2009 un recul de - 30%.

Pour relancer le segment de l'habitat social, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif dans le cadre de la nouvelle Loi de finances 2010. Ces nouvelles mesures qui ambitionnent de relancer l'investissement dans le secteur du logement social, pourraient donner un nouveau souffle au secteur de l'immobilier.

Dans le cadre du nouveau dispositif du logement social, 119 projets ont été autorisés en 2011 avec une consistance de 78 821 logements. Le nombre de projets démarrés en 2011 est de 107 projets avec une consistance de 66 102 logements.

En 2013, la reprise du segment de l'habitat, spécialement le logement social et économique a été observée. Durant l'année 2013, le nombre d'unités produites s'est élevé à 166.556 dont 142.501 unités d'habitats économiques et sociales, contre 145.536 unités produites, dont 121.783 unités sociales et économiques, au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 17% du nombre d'unités sociales et économiques.

En 2014, et en dépit des mesures mises en œuvre pour redynamiser le segment, le nombre de logements sociaux autorisés a été de l'ordre de 48 721 logements, contre 87 624 logements en 2013, soit une chute de 44%. Les mises en chantier (hors segment du logement de luxe) ont, pour leur part, régressé de 6,7%, par rapport à l'année qui précède.

Le segment du logement social, n'arrivant toujours pas à attirer les promoteurs immobiliers, constitue un deuxième facteur pénalisant pour la relance effective des activités de construction. Jusqu'à fin 2015, et en dépit des mesures mises en œuvre pour redynamiser le segment, le nombre de logements sociaux produits et conformes n'a pas dépassé 61.192 logements, contre 73.324 logements en 2014, soit une chute de 16%, en variation annuelle.

j) Le nouveau dispositif de relance de l'habitat social (Loi de finances 2010) :

Loi de Finances 2010

- Ce dispositif s'étale sur la période 2010-2020 ;
- Octroi à l'acquéreur d'une aide financière, dont le montant correspond à la valeur de la TVA du bien objet de la transaction, établie obligatoirement par devant notaire ;
- Conditionnement du versement de l'aide publique à l'acquéreur, par son engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale, pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat ;
- Nouvelle définition du logement social par un prix variable avec un maximum de 250 000 dh hors TVA et une superficie variant entre 50 et 100 m² ;

- Exonération des promoteurs immobiliers de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales, dans le cadre de conventions passées avec l'Etat pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans ;
- Possibilité accordée, pendant l'année 2010, aux promoteurs immobiliers de passer avec l'Etat des conventions pour les projets non conventionnés préalablement autorisés avant 2010, réalisés ou en cours de réalisation et non encore commercialisés avant cette date. Ces conventions portant sur 100 logements au minimum, permettront aux promoteurs de faire bénéficier les acquéreurs du versement du montant de la TVA.

Loi de Finances 2011

- Exonération des actes d'hypothèque consentis en garantie du paiement de la TVA versés par l'Etat en matière de logement social ainsi que la mainlevée délivrée par le receveur de l'administration fiscale ;
- Exonération totale du profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la cession du logement dont la superficie n'excède pas 250 000 Dh hors taxe sur la valeur ajoutée, occupé par son propriétaire à titre d'habitation principale depuis au moins quatre ans au jour de la cession ;

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finance 2011 sont :

- Elargissement des bénéficiaires du FOGARIM aux personnes percevant un salaire équivalent à 2 fois le SMIG au lieu de 1,5 fois le SMIG auparavant ;
- Réduction du nombre de logements sociaux à réaliser dans le cadre de la convention pour le logement social/ le seuil minimal passe de 500 à 200 unités en ville et de 10 à 50 logements en milieu rural ;
- Exonération du profit sur les cessions immobilières réalisées par toute personne au cours d'une année civile et dont la valeur totale n'excède pas 140 000 Dh.

Loi de Finances 2012

- Condition d'exigibilité des promoteurs et des logements sociaux :
 - Le logement à faible valeur immobilière est considéré comme toute unité d'habitation dont la superficie couverte se mesure entre 50 et 60 mètres carrés et dont le prix de la première vente ne peut excéder 140.000 Dhs ;
 - Les promoteurs immobiliers qui peuvent bénéficier d'exonérations s'engagent dans le cadre d'une convention avec l'Etat et d'un cahier de charges à réaliser s'engageant ainsi sur un programme de construction intégré de deux cents 200 logements en milieu urbain et / ou 50 logements en milieu rural et non de 500 logements en milieu urbain et 100 logements en milieu rural fixés précédemment. Les critères d'obtention sont les suivants :
 - i. Les logements doivent être destinés, à titre d'habitation principale aux citoyens dont le revenu mensuel ne dépasse pas deux fois le salaire minimum interprofessionnel garanti ou son équivalent, à condition qu'ils ne soient pas propriétaires d'un logement dans la commune considérée ;
 - ii. Les dits logements doivent être réalisés conformément à la législation et la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.
- Les autres avantages accordés aux promoteurs immobiliers sont les suivants :
 - Les promoteurs peuvent vendre au prix de vente + TVA, au plus 10% des logements sociaux construits à des bailleurs personnes morales ou personnes physiques ;
 - Une exonération du bénéfice réalisé sur la vente du foncier ayant une valeur qui ne dépasse pas 140 000 Dhs (60 000 Dhs auparavant).

Loi de Finances 2013

- Prolongation des dispositions relatives aux exonérations fiscales en faveur des promoteurs immobiliers réalisant un projet de construction de logements à faible valeur immobilière (140 000 Dh) jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- La superficie pour le logement social a été ramenée à moins de 80 m² au lieu de 100 m² et le prix de vente n'excède pas deux cent cinquante mille (250 000) Dh hors TVA ;
- Elargissement de l'exonération du logement social aux propriétaires dans l'indivision : L'exonération du logement social prévoit que l'acquéreur, pour qu'il soit éligible à l'exonération de la TVA pour l'acquisition du logement social, ne soit pas être assujéti à la taxe d'habitation et à la taxe de services communaux. Ces dispositions excluent du bénéfice de cette exonération les propriétaires dans l'indivision du fait qu'ils sont soumis à la taxe de services communaux. En vue de pallier cette situation contraignante pour cette catégorie qui veut disposer d'une habitation à titre principal, la loi de finance de 2013 a étendu le bénéfice de l'exonération de TVA, aux logements sociaux acquis par chacun des indivisaires ;
- Pour encourager l'accès à la propriété, la loi de finance précitée pour l'année 2013 a prévu des avantages fiscaux en faveur des acquéreurs de logements destinés à la classe moyenne, dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas vingt mille (20 000) Dh, ces avantages consistent pour le promoteur immobilier, personne morale ou personne physique relevant du régime du résultat net réel, la conclusion d'une convention avec l'Etat, assortie d'un cahier de charges, dans le cadre d'un appel d'offres pour bénéficier de certains avantages, notamment l'acquisition de terrains à un prix référentiel.
- Les avantages sont accordés aux promoteurs immobiliers aux conditions suivantes :
 - La réalisation d'un programme de construction d'au moins 150 logements, réparti sur une période maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la première autorisation de construire ;
 - Le dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès des services compétents dans un délai n'excédant pas 6 mois à compter de la date de conclusion de la convention ;
 - Le prix de vente du mètre carré couvert ne doit pas excéder 6 000 Dh, TVA comprise ;
 - La superficie couverte du logement doit être comprise entre 80 et 120 mètres carrés.
- Pour l'acquéreur, l'exonération porte sur les droits d'enregistrement et de timbre et les droits d'inscription à la conservation foncière. Ces exonérations sont accordées à l'acquéreur, aux conditions suivantes :
 - La production au promoteur immobilier d'une attestation justifiant le revenu mensuel net d'impôt, qui ne doit pas dépasser 20 000 Dh.

Loi de Finances 2014

Le gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la Loi de Finances 2014, de réduire le déficit en logements de moitié à l'horizon 2016, pour atteindre 400.000 unités au lieu de 840.000 enregistrés en 2011 à travers la production de 170.000 unités/an.

Cette politique publique dans le secteur de l'habitat qui consiste à combler le déficit en logements, vise également à offrir des conditions favorables d'insertion sociale pour les populations défavorisées, relève une note de présentation de la loi de finances publiée sur le site institutionnel du ministère de l'Economie et des finances.

- L'année 2014 connaîtra l'accélération du Programme "Villes Sans Bidonvilles", à travers notamment, la déclaration de 11 nouvelles villes sans bidonvilles, à savoir : Ksar Lekbir, Sidi Slimane, Ben yakhlef, Kalaa des Sraghnas, Settati, Sidi Bennour, Al Hoceima, Berkane, El Brouj, Es-Smara et Sidi Yahya Al Gharb.

- Pour sa part, le programme de réhabilitation des constructions menaçant ruine prévoit, au titre de l'année 2014, le lancement des travaux pour 8 nouveaux programmes dans les villes de Casablanca, Lakbab, Benguerir, Kalaa Des Sraghna, Ksar Lakbir, Meknès, Safi et Salé au profit de 15.000 ménages.
- Il est prévu l'engagement de 60 nouveaux programmes de mise à niveau urbaine et de projets inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville, en vue de généraliser l'accès aux équipements de base et d'améliorer le cadre bâti et la qualité des espaces urbains dans les villes.
- Programme de logements sociaux à 250.000 Dh : A l'effet d'accroître l'offre en logements sociaux, l'Etat a accordé une exonération fiscale totale (TVA, IS, IR et tous les taxes et droits à caractère national et local) aux promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes conventionnés de 1.500 logements sur une période de 5 ans. Dans le cadre de ce dispositif, 503 projets ont été autorisés avec une consistance de 371.215 logements à fin juin 2013. Les travaux ont démarré au niveau de 412 projets totalisant 313.594 logements. A fin 2014, il est prévu que le nombre cumulé de logements sociaux achevés atteigne 120.000 logements.
- Programme de logements sociaux à faible valeur : immobilière totale En 2008, un nouveau dispositif d'encouragement a été accordé au profit des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes de construction de 500 logements de faible Valeur Immobilière Totale (V.I.T) en milieu urbain ou 100 logements en milieu rural. Ce logement dont la superficie couverte est comprise entre 50 et 60 m² et d'une V.I.T plafonnée à 140.000 DH est destiné aux ménages à faible revenu. Depuis 2008 et jusqu'à fin juin 2013, le nombre de logements à faible valeur immobilière mis en chantier a atteint 52.912 dont 22.411 ont été achevés.
- En 2014, le programme de logements destinés à la classe moyenne prévoit le lancement de 5.000 logements. Introduit dans le cadre de la Loi de Finances de l'année 2013, ce nouveau dispositif a pour objectif la promotion du logement de la classe moyenne en offrant des logements d'une superficie comprise entre 80 m² et 120 m² avec un prix de vente du mètre carré n'excédant pas 6.000 Dh au profit des citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20.000 Dh.

Par ailleurs, compte tenu de la persistance des déficits sociaux que connaît le tissu urbain, chaque ville, appuyée par l'Etat, est désormais appelée, dans le cadre d'une politique territoriale assurant la mixité sociale et le développement durable à se mobiliser pour initier son projet de développement intégré, en vue de faire face aux défis urbains, accroître la compétitivité de son territoire et produire les conditions de son essor économique et social.

- Incitations à plus de transparence dans le secteur

Les pouvoirs publics ont fait du chantier de la transparence du secteur de l'habitat un chantier prioritaire et ce afin de faciliter la lisibilité du secteur et de renforcer la crédibilité des professionnels. Ainsi, plusieurs études sont en cours de réalisation notamment celle relative à l'élaboration des normes fixant les critères afférents à chaque types de logements (logement à faible valeur immobilière totale, social, économique, moyen et haut standing) et auxquelles les promoteurs immobiliers doivent se conformer. Ces critères sont définis sur la base des éléments d'évaluation suivants: l'environnement, la sécurité, la qualité des constructions et les garanties et assurances des ouvrages. Une autre étude est également en cours et porte sur l'analyse prospective du secteur immobilier résidentiel à l'horizon 2020. Celle-ci vise le développement du secteur, la réalisation des plans régionaux et locaux d'investissement et la création d'un observatoire de l'immobilier.

Loi de Finances 2015

La Loi de finances pour 2015 a abrogé l'exonération de TVA qui visait les opérations de crédit foncier et de crédit à la construction se rapportant aux logements sociaux. Jusqu'à présent, les entreprises assujetties à la TVA pouvaient faire l'acquisition en exonération de TVA de biens d'investissement à inscrire en compte d'immobilisation pendant une période de 24 mois à compter de la date du début d'activité. La Loi de Finances pour 2015 fait passer cette période d'exonération de 24 à 36 mois pour les achats à l'intérieur et à l'importation.

De plus, la loi de finances 2015 précise, qu'à compter du 1er janvier 2015, la taxe sur le ciment produit localement devra être versée au Trésor à la fin du mois suivant celui de la facturation des ventes de ciment ou de son utilisation pour la consommation interne comme matières intermédiaires par les unités de production du ciment. Le taux de cette taxe, inchangé, est de 0,05 dirham par Kg de ciment.

Loi de Finances 2016

Les mesures fiscales de la Loi de Finances 2016 en matière d'impôt sur le revenu concernent l'application du régime fiscal réservé au produit « Mourabaha » à celui d'« Ijara Mountahia Bitamlik ». De ce fait, les contribuables qui concluent ce dernier contrat dans le but d'acquérir des logements destinés à leur habitation principale bénéficient de :

- La déduction de la marge locative du revenu global imposable dans la limite de 10% de ce dernier ;
- L'exonération du profit de cession du logement destiné à l'habitation principale, avec assimilation du statut d'un contribuable à celui d'un propriétaire lors de la période de location ;
- La prise en compte du coup d'acquisition et du montant de la marge locative dans la détermination du profit foncier en cas de cession du bien.

Pour ce qui est de la taxe sur la valeur ajoutée, les mesures fiscales adoptées concernent les opérations de cessions de logements sociaux à usage d'habitation principale, qui sont exonérés de la TVA lorsque leur superficie est comprise entre 50 m² et 80 m² et que leur prix de vente ne dépasse pas 250 000 DH HT. Les principaux changements apportés par la Loi de Finances 2016 sont les suivants :

- L'acquéreur du logement social est tenu de consentir une hypothèque, au profit de l'Etat, en garantie du paiement de la TVA en cas de non affectation du logement social exonéré à l'habitation principale.

Un taux réduit de 10%, au lieu de 20%, s'applique à la marge locative dans le cadre d'acquisition d'une habitation personnelle par voie d'« Ijara Mountahia Bitamlik ».

k) Perspectives

Les activités de construction auraient poursuivi leur progression modérée amorcée depuis cinq années, affichant une hausse de 0,8%, au premier trimestre 2017, au lieu de +0,5%, un trimestre auparavant. Des signes d'un léger redressement seraient apparus, notamment, au niveau de l'utilisation des matériaux de construction, en particulier le ciment, dont la baisse des ventes se serait quelque peu atténuée, après une baisse de 1,6%, le trimestre précédent. Dans le même sillage, le secteur aurait fait appel, relativement, à plus de main-d'œuvre, après avoir crû de 4,8%, au quatrième trimestre 2016, par rapport à la même période de l'année précédente. Le rythme de baisse des crédits accordés aux promoteurs immobiliers aurait, pour sa part, ralenti passant de -4,7% à fin 2016 à -0,1% à fin février 2017. Les anticipations des professionnels du secteur, dans le cadre de la dernière enquête de conjoncture du HCP, auraient confirmé cette évolution modérée : le solde d'opinion des carnets de commandes des entrepreneurs du bâtiment aurait légèrement crû, mais sans pour autant dépasser son niveau moyen, entraînant une utilisation modérée des facteurs de production.

La légère amélioration de l'activité de construction fait suite au raffermissement de la demande adressée au secteur, illustré par la hausse de 3,2% des transactions immobilières, au quatrième trimestre 2016, et l'affermissement de 4,6% des prix des biens immobiliers, en variations annuelles. Cependant, cette évolution demeure relativement fragile au regard de l'évolution modérée et en dents de scie, ayant marqué son profil de croissance au cours des cinq dernières années. Le secteur peine toujours à retrouver sa dynamique de croissance d'avant 2009, du fait notamment de la persistance de certains facteurs de fragilité qui devraient continuer de marquer son évolution au cours de l'année 2017. En particulier, la faiblesse de l'investissement privé dans

la construction, ornée par la baisse continue du flux des crédits accordés aux promoteurs immobiliers depuis l'année 2014.

VII. ACTIVITÉ DU GROUPE CIH BANK

VII.1. Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2015-2017 :

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Dépôts à vue	13 408	15 951	18,96%	17 117	7,31%
Comptes d'épargne	4 155	4 412	6,18%	4 773	8,19%
Dépôts à terme	4 877	5 667	16,20%	7 126	25,73%
Autres comptes créditeurs	519	488	-6,05%	763	56,40%
Dépôts de la clientèle	22 959	26 518	15,50%	29 779	12,30%

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
*Y compris les intérêts courus non échus

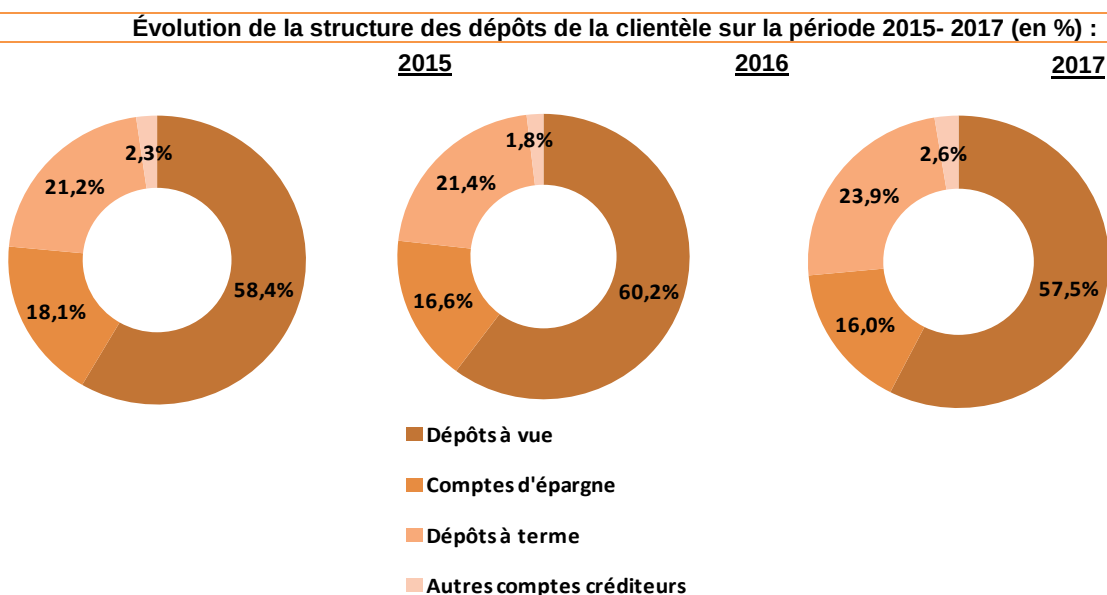
Revue analytique 2015-2016

A fin 2016, les dépôts de la clientèle se sont appréciés de 15,5% pour atteindre 26,5 Gdh comparativement à 22,9 Gdh à fin 2015. Cette variation résulte de la hausse cumulée des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne respectivement de 18,9%, 16,2% et de 6,2%.

Revue analytique 2016-2017

A fin décembre 2017, les dépôts de la clientèle s'établissent à 29,8 Gdh en hausse de 12,3% par rapport à 2016. Cette variation s'explique principalement par la hausse des dépôts à terme et des dépôts à vue respectivement de 25,7% et de 7,3%.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2015-2017 se présente comme suit :



Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH Bank sur la période 2015-2017 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne 59% des dépôts de la clientèle, contre 22% pour les dépôts à terme.

La part des dépôts à vue a enregistré une hausse au cours de l'exercice 2016 pour s'établir à 60,2% au dépend de la part des comptes d'épargne qui a baissé à 16,6% contre 18,1% en 2015.

En 2017, la part des dépôts à vue se déprécie de 2,7 points pour s'établir à 57,5% contre 60,2% à fin 2016, au profit de la part des dépôts à terme qui passe de 21,4% en 2016 à 23,9% en 2017.

VII.2. Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2015-2017:

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 377	4 010	18,76%	5 736	43,05%
Crédit à l'équipement	1 105	1 955	76,87%	2 577	31,78%
Crédits immobiliers	22 633	23 721	4,81%	24 212	2,07%
Autres crédits	886	997	12,55%	1 393	39,73%
Créances sur la clientèle	28 001	30 683	9,58%	33 918	10,54%

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

Revue analytique 2015-2016

Au terme de 2016, les créances sur la clientèle ont augmenté de 9,6% et s'élèvent à 30,6 Gdh contre 28,0 Gdh en 2015. Cette hausse couvre :

- Un accroissement des crédits de trésorerie et à la consommation de 18,8% à 4 010 Mdh en 2016 contre 3 377 Mdh en 2015 ;
- Une hausse des crédits immobiliers de 4,8% à 23 721 Mdh en 2016 comparativement à 22 633 Mdh en 2015 ;
- Une forte progression de l'encours des crédits à l'équipement de 76,9% à 1 955 Mdh en 2016 contre 1 105 Mdh en 2015.

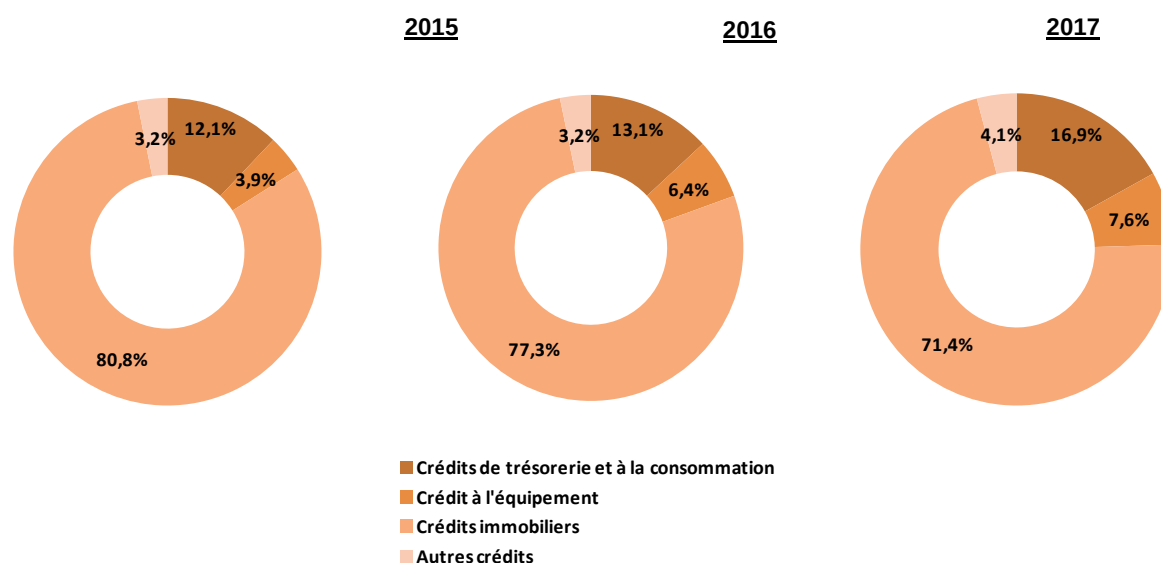
Revue Analytique 2016-2017

A fin 2017, les créances sur la clientèle ont progressé de 10,5% pour s'établir à 33,9 Gdh contre 30,6 Gdh en 2016. Cet accroissement couvre :

- Une forte hausse des crédits de trésorerie et à la consommation de 43,0%, passant de 4 010 Mdh à fin 2016 à 5 736 Mdh à fin 2017..
- Un accroissement de 31,8% des crédits à l'équipement, passant de 1 955 Mdh à fin 2016 à 2 577 Mdh à fin 2017;
- Une augmentation de 2,1% des crédits immobiliers s'établissant à 24 212 Mdh à fin 2017 contre 23 721 Mdh en 2016 ;
- Une hausse de 39,7% des autres crédits pour s'établir à 1 393 Mdh à fin 2017 comparativement à 997 Mdh à fin 2016.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Évolution de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2014-S1 2017 (en %) :



Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 77% sur la période 2015-2017.

Poursuivant sa politique de diversification, la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est marquée par une baisse progressive de la part des crédits immobiliers sur la période 2015-2017 qui passe de 80,8% en 2015 à 71,4% en 2017.

A fin 2016, la part des crédits immobiliers a consolidé sa baisse et est passée à 77,3 % au profit de la part des crédits de trésorerie et à la consommation et de la part des crédits à l'équipement, qui augmentent respectivement à 13,1% et à 6,4%.

A fin 2017, la part des crédits immobiliers a baissée à 71,4% au profit de la part des crédits de trésorerie et à la consommation, des crédits à l'équipement et des autres crédits qui augmentent respectivement à 16,9%, à 7,6% et 4,1%. Cette évolution s'explique par la politique de la Banque entamée depuis 2011, visant la diversification progressive de ses emplois clientèle à travers la dynamisation des crédits hors immobiliers sur les maturités moyennes et courtes, particulièrement dans un contexte marqué par la baisse des taux.

Par ailleurs, l'évolution des créances sur la clientèle par catégorie sur la période 2015- 2017 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	Var	2017	Var
Secteur Public	5	0	-100,00%	805	NA
Entreprises financières	128	71	-44,26%	408	>100%
Entreprises non financières	9 413	11 230	19,31%	13 726	22,22%
Autre clientèle	18 455	19 381	5,02%	18 979	-2,08%
Total ressources	28 001	30 683	9,58%	33 918	10,54%

Source : CIH Bank

VII.3. Principaux produits commercialisés par CIH Bank⁴

CIH Bank propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH Bank sont déclinés ci-après :

a) Crédits aux particuliers

- ISKANE Éducation, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- ISKANE MADMOUNE FOGALOGUE d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- ISKANE MADMOUNE FOGARIM d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non-salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- ISKANE ASTAFID, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante;
- ISKANE acquisition, construction ou aménagement, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;
- ISKANE TABDIL : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1er logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1 500 000 DH ;
- ISKANE EL HANA : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1 000 000 DH, quotité 110% du prix de vente;
- ISKANE RAHA : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1 500 000 DH;
- CREDIT SALAM : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non-résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1 500 000 DH, durée 15 ans ;
- ISKANE ARD : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1 500 000 DH sur 07 ans.

b) Crédits aux professionnels

- AVANCE PRO : Facilité de caisse d'une année renouvelable octroyée à la clientèle professionnelle de CIH Bank;
- TAJHIZ PRO : Pour le réaménagement ou la réfection de local professionnel, l'acquisition de matériel ou d'équipements pour l'activité pro. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et durée de remboursement allant jusqu'à 5 ans ;

⁴ Tous les produits commercialisés par CIH Bank sont portés par CIH Bank SA

- **ISTIQRAR PRO** : crédit d'investissement d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un local professionnel. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- **Fonds de commerce PRO** : crédit d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un fonds de commerce. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- **CIH LEASE** : une formule de leasing (avec option d'achat), en partenariat avec Maroc Leasing, pour l'acquisition de tous les biens meubles et immeubles à usage professionnel.
- **CREDIASSUR** : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires.

c) Crédits aux entreprises

- Crédits destinées à la clientèle entreprises qui recouvrent les domaines suivants :
 - **FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION** dont notamment la facilité de caisse, découvert, escompte de papier commercial, crédit spot, avances sur Créances Nées sur l'Etranger et les financements en devises des importations ;
 - **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS** en crédit moyen et long terme et crédits bail ou leasing en partenariat avec Maroc Leasing ;
 - **CREDITS PAR SIGNATURE** dont notamment : les cautions administratives (cautions provisoire, caution définitive, caution pour restitution d'acompte, caution de retenue de garantie), les cautions en douane (crédit d'enlèvement, obligation cautionnée et admission temporaire) ainsi que la lettre de garantie, l'aval et divers cautions.
 - **OPERATIONS A L'INTERNATIONAL** dont notamment : les crédits documentaires, les Lettre de crédit stand by et les cautions émises avec la contre garantie d'une banque étrangère.
- Les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location :
 - **OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN (OPVT)** : Crédit pour la viabilité d'un terrain, immatriculé à la Conservation Foncière, implanté à l'intérieur du périmètre urbain sous forme d'un lotissement destiné à la vente ou à l'édification de constructions.
 - **OPERATION PREFINANCEMENT (OPF)** : Crédit pour la construction de tout projet destiné à la vente en copropriété (programme de construction comportant au moins deux logements) ;
 - **OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF (OPL)** : Crédit destiné au financement de la construction de tout projet immobilier destiné à la location.

d) Crédits à la consommation

- **CREDIT AUTO CLASSIQUE** : financement de l'acquisition d'une voiture neuve sans ou avec apport ;
- **CREDIT AUTO LOA** : financement de l'acquisition d'une voiture neuve et qui se décline en deux formules financement total ou partiel ;
- **CREDIT MADMOUN CHAMIL** : Crédit à la consommation, couvrant les dépenses liées à l'acquisition d'un logement principal ayant été financé dans le cadre du crédit ISKANE MADMOUNE ;

- AVANCE EXPRESS : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliaire son salaire à CIH Bank;
- CREDILIBRE : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- CREDIT TAMADROUSS : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- Crédit TARFIH : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- AVANCE TITRE : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- CREDITITRE : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires ;
- CREDINET EDUCATION : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

e) Epargne et placement

- PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- COMPTE SUR CARNET : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000 dhs ;
- COMPTE A TERME : compte d'épargne bloquée et rémunérée. la somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- BONS DE CAISSE : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- OPCVM : composés de SICAV & FCP ;
- ACTIONS : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- OBLIGATIONS et TCN : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée ;
- AVENIR EPARGNE PLUS : destinée à tout client de la banque ayant moins de 70 ans au moment de la souscription, cette assurance vie permet de constituer un capital moyennant des versements libres effectués par le souscripteur sur son plan d'épargne et de disposer de cette épargne revalorisée sous forme d'un capital, d'une rente ou d'une combinaison entre les deux. La durée de l'épargne peut être de 5, 10, 15 ou 20 ans ;
- AVENIR EPARGNE : destiné à tout client de la banque de moins de 70 ans au moment de la souscription, ce plan d'épargne par capitalisation permet de constituer un capital moyennant des versements périodiques effectués par le souscripteur sur son plan d'épargne et de disposer de cette épargne revalorisée sous forme d'un capital, d'une rente ou d'une combinaison entre les deux. A durée de l'épargne peut également être de 5, 10, 15 ou 20 ans.

f) Bancassurance et assistance

- ASSURANCE HOMME CLE : garantit le paiement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive d'une personne indispensable qui joue un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'Entreprise.
- ASSUR PRO : assurance multirisque professionnelle qui propose une combinaison de garanties permettant une couverture complète tant pour les biens professionnels que pour les responsabilités de l'assuré :
 - *La couverture des biens meubles et immeubles professionnels (local professionnel, mobilier, le matériel nécessaire à l'exercice de la profession....) ;*
 - *La garantie de la responsabilité de l'Assuré à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au fait de l'exercice de son activité professionnelle. (RC d'exploitation) ;*
 - *La garantie de la responsabilité des « Professionnels de la santé », à raison des dommages corporels et matériels causés aux patients suite aux fautes commises au cours de l'exécution d'un acte professionnel relevant de leur spécialité. (RC professionnelle) ;*
 - *La prise en charge des frais engagés suite à un sinistre.*
- AVENIR HIMAYA : Assure la sécurité de vos moyens de paiement et vous garantit le :
 - *Remboursement des débits constatés sur le compte après utilisation frauduleuse effectuée avant la mise en opposition, en cas de perte ou vol de moyens de paiement, et ce, dans la limite de l'option choisie ;*
 - *Remboursement des frais de reconstitution des papiers personnels perdus ou volés (CIN, Passeport, Permis, ...) ;*
 - *Remboursement, suite au vol par agression, des espèces retirées à l'aide de moyens de paiement aux guichets bancaires ;*
 - *Remboursement des frais de remplacement des clés, clés de coffre, serrurerie.*
- AVENIR COMPTE et AVENIR COMPTE PRO : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- AVENIR EDUCATION : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
 - *Au financement des études supérieures d'un enfant ;*
 - *A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital.*
- AVENIR RETRAITE : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
 - *Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;*
 - *Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.*
- AVENIR HABITATION : assurance conçue pour offrir une couverture globale à l'habitation, contre les nombreux risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle permet de :
 - *Bénéficiez d'une assurance responsabilité civile qui protège ainsi le souscripteur ainsi que ses proches contre les responsabilités liées à la famille ou liées à l'occupation des lieux ;*
 - *Garantir aussi les bijoux et objets précieux à hauteur de 40% de la valeur du mobilier ;*
 - *Garantir le bien jusqu'à hauteur de 5 000 000 de dirhams en fonction de l'option choisie*

- AVENIR PREVOYANCE : Garantit le versement d'un capital en cas de décès quelle qu'en soit la cause ou en cas d'invalidité absolue et définitive résultant d'une maladie ou d'un accident atteignant l'assuré pendant la période de validité du contrat ;
- AVENIR SANTE : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription ;
- CIH ETUDIANTS EXPATRIES : Garantit par ISAAF assistance, le pack accordé aux étudiants marocains poursuivant leurs études hors du Maroc, leur garantit, à l'étranger, une assistance en cas de force majeure. Il leur permet de :
 - *Etre assistés à l'étranger et pendant leurs vacances scolaires au Maroc ;*
 - *Bénéficier des prestations d'assistance quel que soit le pays où ils poursuivent leurs études.*
- Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE).

g) Monétique

- CARTE SAYIDATI : la première carte multiservices et internationale, dédiée spécialement pour les femmes. C'est une carte Mastercard à puce sécurisée par un code confidentiel, aussi bien pour les retraits que pour les paiements ;
- CARTE E-SHOPPING : carte internationale, prépayée destinée uniquement aux paiements sur internet sur sites marchands internationaux autorisés plafonnée à la dotation autorisée par l'office des changes pour les paiements sur sites étrangers qui est de 10 000 dhs/ an et par CIN ;
- CARTE GOLD : carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI au Maroc. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 15000 DH. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme la commande de chéquier au niveau des GAB CIH Bank et la modification du code confidentiel au niveau des GAB CIH BANK ;
- CARTE SAPHYR : carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte est destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficières de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- CARTE AL MOUSSAFIR : carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente de CIH Bank titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH Bank mais non client de CIH Bank. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- CARTE BINATNA : carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH Bank, c'est une carte CMI de retrait et de paiement , elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non de CIH Bank. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB ;
- CARTE O'JOUR: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH Bank. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- CARTE VISA CLASSIC: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;

- CARTE VISA ELECTRON: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- CARTE ESSENTIEL : carte sécurisée de retrait et de paiement utilisable sur tout le territoire marocain à travers les réseaux affiliés au système du Centre Monétique Interbancaire (CMI).
- CARTE MAESTRO « DIGITALIS » : carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client utilise son code ;
- CARTE SILA : carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par CIH Bank pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne.

h) Banque à distance

CIH BANK met à la disposition de sa clientèle plusieurs solutions de banque à distance permettant d'accéder à ses comptes 24 h/24 et 7j/7 et de réaliser toutes les opérations souhaitées où qu'elle soit :

- CIH ON LINE PARTICULIERS & ENTREPRISES : un service gratuit, simple, rapide et sécurisé disponible 24h/24 et 7j/7, donnant accès à de nombreux produits et services bancaires en ligne : virements en ligne, recharge de cartes, gestion des bénéficiaires de virements et de cartes à recharger, opérations sur cartes bancaires (opposition, désactivation et activation), visualisation des images des documents (chèques, LCN, ...), Commande de devises ou MAD, Transfert étudiant ; consultation et téléchargement des relevés bancaires ;
- CIH MOBILE : application qui permet un accès simple et rapide aux principales informations et opérations bancaires du client CIH Bank depuis Smartphone ou Tablette : accès au solde du compte et au relevé des dernières opérations, accès au Relevé d'identité bancaire et suivi des prêts à la consommation et/ou immobiliers ;
- ALLO HSABI : un service de messagerie vocale pratique et disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet de consulter les 10 dernières opérations de débit et crédit, de consulter les cotations (cours boursiers), la valeur du portefeuille et l'encours des prêts, d'effectuer des simulations de crédit en ligne ainsi que d'être alerté en cas d'impayés concernant un prêt ;
- MOBI HSABI : un service de banque à distance qui permet de recevoir sur mobile, chaque semaine, le solde des comptes via SMS ;
- MyCIH : application gratuite, simple et pratique permettant de rester en contact avec la banque et d'accéder à toutes ses fonctionnalités, aussi bien pour les clients CIH Bank que pour les non clients : Géolocaliser l'agence CIH Bank de son choix et visualisez ses coordonnées, Géolocaliser le GAB CIH Bank de son choix en consultant ses coordonnées, son état (fonctionnel ou non, approvisionné ou non) et s'il est multifonctionnel, Effectuer des simulations de crédit immobilier, de crédit à la consommation et de PEL, consulter les horaires des trains, des vols et horaires de cinéma, Géolocaliser et consulter les coordonnées des pharmacies, pharmacies de garde et stations-services les plus proches, accéder à tous les numéros utiles (agences CIH Bank, Service réclamation...)

VIII. CAPITAL HUMAIN

VIII.1. Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

	2015	2016	2016/2015	2017	2017/2016
Effectif	1 629	1 716	5,3%	1 751	2,0%

Source : CIH Bank

A fin 2017, l'effectif de CIH Bank s'établit à 1 751 personnes en hausse de 2,0% par rapport à fin 2016.

La structure de l'effectif au 31 décembre 2017 est décrite dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	*Cadres responsables	Cadres		Grades		Employés			
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Age≤35 ans	2	1	201	196	182	91	0	0	673
35 ans≤Age≤45 ans	10	1	158	91	37	10	0	0	307
45 ans<Age≤55ans	19	7	300	203	89	23	0	0	641
Age≥55 ans	9	0	80	22	17	2	0	0	130
<u>SOUS - TOTAL</u>	40	9	739	512	325	126	0	0	1751
<u>TOTAL</u>	49		1251		451		0		

Source : CIH Bank

La pyramide d'âge de CIH Bank est marquée par un âge inférieur à 45 ans. Par ailleurs le taux d'encadrement⁵ est de 23%.à fin 2017.

Le tableau suivant présente l'évolution du turnover du CIH sur la période 2015-2017 :

	2015	2016	2017
Recrutements	32	196	167
Démissions	38	75	62
Effectif moyen	1 638	1 686	1712
Turn over	2,32%	4,45%	3,62%

Source : CIH Bank⁶

VIII.2. Stratégie des Ressources Humaines

CIH Bank met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

⁵ Taux d'encadrement= Effectif cadre manager / Effectif total

⁶ Turn over=Démissions/effectif moyen

Ainsi, une nouvelle vision RH a été mise en œuvre pour une gestion proactive des ressources humaines de la Banque constituant une de ses principales richesses.

Pour ce faire, la Direction Ressources Humaines a été érigée en Pôle Capital Humain directement rattaché à la Présidence et s'est dotée de moyens organisationnels appropriés pour amorcer des chantiers de restructuration touchant les volets de gestion au quotidien, de refonte des process et de vision stratégique pour favoriser le développement et l'épanouissement du capital Humain.

Parmi les chantiers prioritaires lancés figurent des projets constituant des leviers pour bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, CIH Bank a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

Système de management

Le système de management pratiqué au sein de la banque est celui baptisé « Management par Objectifs », connu pour son efficacité de par le monde. Ce modèle consiste à fixer des objectifs en début d'année pour chaque collaborateur avec une mise au point en fin d'année. Cette mise au point se fait lors d'un entretien d'appréciation entre le manager et son collaborateur à l'aide d'une fiche dans laquelle sont indiqués les taux de réalisation des objectifs de l'année écoulée, les appréciations sur les compétences, les objectifs de l'année à venir et les souhaits des collaborateurs. Laquelle fiche est signée par l'apprécié et les appréciateurs n+1 et n+2.

Système d'information des ressources humaines –SIRH

La Gestion des Ressources Humaines au sein de la Banque est assurée à l'aide du système d'information « HR ACCESS – version 9 » qui couvre l'ensemble des volets de la GRH : administratif, rémunération, recrutement, social, formation et gestion des compétences. Ce système est ouvert au collaborateur et au manager à travers la mise en place de l'« Espace RH ». Le premier pour consulter et suivre sa situation administrative et soumettre ses demandes à sa hiérarchie (ex : congé), le deuxième, à savoir le manager, pour manager son équipe et statuer sur les demandes des collaborateurs.

Formation

La formation continue constitue un outil de management et de développement de ses ressources humaines en termes de compétences et de qualification. CIH Bank a créé un Institut de Formation rattaché au Pôle Capital Humain, qui a pour mission de piloter et concevoir des formations adaptées aux attentes et aux besoins des métiers et de nos collaborateurs. Par ailleurs, CIH Bank prend en charge des formations diplômantes au profit de ses collaborateurs notamment, le Brevet Bancaire et l'ITB.

VIII.3. Politique sociale

Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien-être de son personnel, CIH Bank table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité...).

Pour ce faire, Une politique sociale a été mise en place, plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités via une large diversification et amélioration de l'offre sur le plan des prestations sociales et un perfectionnement progressif en matière de médecine du travail.

Développement des ressources humaines

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre, les plus importants concernent :

- L'optimisation des Ressources par une politique de redéploiement des effectifs en interne promouvant la mobilité pour doter les nouvelles structures et pour une meilleure adéquation poste/profil ;
- La refonte du système de rémunération avec une nouvelle politique de rémunération fixe visant à instaurer plus d'équité via une réduction progressive des écarts ;
- La mise en place d'un nouveau système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant d'une part un développement des collaborateurs (compétences, formation, mobilité, ...) et d'autre part une rémunération variable désormais octroyée au mérite ;
- La construction de dispositifs RH harmonieux constituant une base pour la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique (nomenclature des métiers, fiches de poste, référentiel de compétences, plan de relève,...) ;
- Une nouvelle approche de Recrutement ciblée visant un renforcement sélectif des compétences clés de la Banque couplé avec un recrutement par le bas pour les postes au niveau du réseau créant ainsi plus de dynamique et de promotion en interne ;
- Une Politique de formation dont la clé de succès réside à faire face et à anticiper les défis de la croissance et la multiplicité des métiers ;
- Une montée en puissance du SI RH ralliant fiabilité, rapidité et optimisation du temps de travail pour plus de proactivité vis-à-vis des collaborateurs.

IX. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend trois entités :

- La Direction Conformité Normative ;
- L'entité Contrôle Permanent ;
- L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe à la Direction de l'Audit Interne qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

Nature des contrôles		Niveaux	Acteurs	Objet
Contrôle Permanent	Contrôle au fil de l'eau	1 ^{er} niveau	Opérationnels Hiérarchie Back-office RSSI	Autocontrôle Contrôle hiérarchique Contrôle inter-entités Risques informatiques
	Contrôle Indépendant	2 ^{ème} niveau	Engagements Comptabilité Conformité Risques	Risque Crédit Risques comptables et budgétaires Risque de non-conformité Risques bâlois
Contrôle Périodique		3 ^{ème} niveau	Audit interne	Cohérence et efficacité d'ensemble

Source : CIH Bank

X. MOYENS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES DE CIH BANK

X.1. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2015- 2017 ressort comme suit ;

	2015	2016	2016/2015	2017	2017/2016
Nombre d'agences	243	257	14	267	10

Source : CIH Bank

Pour assurer le développement du réseau de CIH Bank, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Aussi, le réseau de CIH Bank compte 267 agences à fin 2017 contre 257 agences en 2016 et 243 agences en 2015.

X.2. Moyens techniques et informatiques

CIH Bank actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information de CIH Bank est composé d'un mixte de briques applicatives progiciels standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI de CIH Bank est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a lancé un plan informatique fin 2009, qui tient compte des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique actuel ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

L'actualisation du plan informatique a été réalisée fin 2011. Elle a abouti à une nouvelle vague de projets structurants. Parmi eux, l'automatisation de la décision, qui a été lancée en mars 2012. Ce système permet d'automatiser et de sécuriser la gestion des dépassements sur les comptes de la clientèle par niveau de pouvoir. Il s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle grille de pouvoir de dépassement. Les autres chantiers concernent la connaissance du client et l'industrialisation du recouvrement.

Aussi, un ensemble de projets structurants ont été menés, et à ce jour, la banque a :

- Mis en œuvre un nouveau progiciel comptable;
- Refondu son système de gestion des crédits;
- Mis en œuvre d'une position minute centrale.

En 2012, le projet de consolidation des infrastructures a été achevé. L'automate de production a été mis à niveau, ainsi que la messagerie (migration vers la technologie MPLS auprès des trois opérateurs). Le poste de travail VDI a été équipé d'une plate-forme de virtualisation. Enfin, l'infrastructure télécom du CSI a été renouvelée afin de renforcer la plateforme internet et sécurité.

En parallèle, le volet technique du Plan de Secours Informatique a été finalisé. De nombreux tests unitaires ont été réalisés afin de valider les différentes solutions de secours.

Sur le plan infrastructure, la banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de modernisation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ces deux Data Center vient d'être récemment achevé. Dans le cadre de l'actualisation du plan, de nouveaux projets d'infrastructure ont été initiés.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ avec une mise à niveau récente de ces équipements.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, CIH Bank entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, CIH Bank a acquis et déployé des progiciels de traitement notamment de la chaîne crédit, de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit particulier, le progiciel NOVA récemment déployé permet à CIH Bank de dématérialiser le dossier client, de gérer les instructions en workflow et de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan. Relativement aux thèmes plusieurs autres progiciels et outils développés en interne sont mis en place en vue de gérer les différents risques notamment de crédit, les provisions qui leur sont associées ainsi que les exigences en fonds propre induites pour la banque.

Notre dispositif de gestion de risque, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II et les nouvelles dispositions relatives à Bale III, est renforcé par notre système de notation interne et de scoring des engagements. Un cadre qui permettra à terme d'évoluer progressivement vers les approches avancées de gestion des risques.

Concernant les risques opérationnels, CIH Bank a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et de contrôle, le suivi des plans d'actions correctives...)

Pour le volet de la Lutte Anti Blanchiment, et conformément à la réglementation en vigueur, CIH Bank s'est doté d'un outil informatique (progiciel de filtrage et de profilage) et des procédures adéquates. Par ailleurs, la procédure d'acquisition d'une solution de lutte contre la fraude a été lancée.

XI. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

XI.1. Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement de CIH Bank est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel.

En effet, la nouvelle stratégie vise à faire de CIH Bank une banque universelle qui exerce tous les métiers avec une offre bancaire complète.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation a été mise en place en janvier 2010 à travers :

- La réorganisation de l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque des particuliers et professionnels, Banque de l'immobilier et Banque de l'Entreprise ;
- La réorganisation de l'activité du recouvrement qui a été scindée en deux entités : Pôle affaires spéciales, Pôle recouvrement amiable et contentieux.
- La professionnalisation du métier lié à la liquidation des biens hors exploitation acquis dans le cadre de l'activité du recouvrement ;
- Le renforcement de la ligne métier risques ;
- L'instauration des fonctions du middle office afin d'améliorer la qualité de service destinée aux clients

XI.2. Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été réalisés, à savoir :

- Le système d'information comptable ;
- La refonte de l'usine de crédit ;
- Le déploiement de la position client en temps réel ;
- L'optimisation des outils liés à la monétique ;
- Le déploiement du lot du poste agence avec la partie entrée en relation ;
- Le déploiement d'un nouvel outil pour l'activité internationale ;
- Le déploiement de la stratégie multi-canal avec une logique différente de ce qui existe sur la place avec un site transactionnel et une application mobile à la pointe de la technologie.

Toutes ces réalisations ont été accompagnées d'un reengineering des process qui a été opéré mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources. La mise en œuvre du nouveau système

Nov@bank s'inscrit dans cette démarche car ses fonctionnalités permettent d'atteindre cet objectif.

Cette démarche a été couronné de la certification et en même temps de deux activités : activité monétique et activité crédit. A ceci s'ajoute la suppression de la notion des opérations déplacées où le client d'une agence est un client de tout le réseau de la banque. Ceci dénote la volonté de la banque de s'inscrire dans une démarche de qualité avec un service différencié.

XI.3. Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

XI.4. Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 30 nouvelles agences ont été ouvertes en 2011, 20 en 2012, 9 en 2013, 7 en 2014, 7 en 2015, 14 en 2016 et 10 en 2017.

XI.5. Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise à promouvoir une culture qualité orientée client, visant la satisfaction des clients dans les conditions optimales d'efficacité et de coûts :

- Faire de l'écoute client le principal vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu et d'anticipation sur les attentes de la clientèle ;
- Faire de la satisfaction client le premier objectif de l'institution, en déployant tous les moyens à cette fin, et en instaurant les dispositifs pour la mesure du niveau de satisfaction ;
- Rechercher l'amélioration permanente des modes de fonctionnement (maîtrise des processus, optimisation de l'efficacité commerciale, réduction des coûts...) ;
- Œuvrer pour l'implication des équipes dans la démarche qualité et la diffusion des bonnes pratiques.

La politique de qualité poursuivie s'articule autour de 3 axes :

- Gestion de la relation client ;
- Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle ;
- Amélioration et Référentiels Qualité.

a) Gestion de la relation client

- La prise en charge de toutes les réclamations de la clientèle qu'elle qu'en soit l'objet ou le canal de transmission, en veillant au respect des engagements de délais et de qualité de traitement par les unités traitantes ;
- La production périodique de reporting permettant le suivi de son activité et la mesure du progrès en matière de gestion des réclamations ;
- La production de toute information permettant d'aiguiller les priorités en matière d'amélioration de la qualité ;
- La mise en place d'un centre de relation clients, à même de gérer les interactions des clients avec la banque en dehors du canal agence ;

- La mise en place des outils pour une meilleure connaissance des clients et l'amélioration de l'image de la banque et de ses produits auprès des clients.

b) Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle

- Promouvoir la culture de la qualité des données et de l'information autour du client comme base de performance commerciale et de renforcement de la qualité de la relation ;
- Mener les chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, et en assurer la fiabilité et la mise à jour ;
- Mettre en place un dispositif pour la pérennisation de la qualité des données ;
- Assurer la qualité du courrier clients en termes de délai d'acheminement, de taux de retour et de coûts du courrier.

c) Amélioration et Référentiels Qualité

- Maîtrise de la qualité et de la satisfaction client via l'amélioration de la qualité de la relation, de la qualité du service, et de la qualité de l'offre industrielle;
- Construction d'un référentiel et des standards de qualité;
- Respect par toutes les structures de la banque des procédures et de la conformité aux normes de qualité.

d) Certification des Activités Crédits Amortissables et Monétique

CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux crédits Amortissables et à la monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif normer les process de traitement, conformément aux exigences de la norme internationale, des métiers concernés et surtout des attentes des clients, et conformément aux engagements de CIH Bank en la matière.

Ce projet baptisé IMTIAZE vient confirmer la volonté de la banque de placer le client au centre de ses préoccupations. Il s'agit de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) guidé par les valeurs d'écoute, d'esprit d'équipe et de professionnalisme, avec pour objectif ultime la satisfaction client.

Pour réussir ce challenge, la politique qualité s'est articulée autour de 3 axes prioritaires :

- Améliorer la qualité de la Relation clients par une écoute active et une recherche permanente de la satisfaction de nos clients ;
- Renforcer la culture client, les compétences et l'expertise de nos collaborateurs;
- Mettre en œuvre des solutions adaptées pour améliorer les systèmes, les processus et les traitements.

Un suivi des objectifs fixés est effectué pour atteindre une mise en conformité dans un premier temps puis une certification. Les phases du projet de certification sont :

- Phase de Déploiement du SMQ ;
- Audit Qualité Interne (Vérification interne de maturité);
- Audit de pré-certification (audit à blanc) ;
- Audit de certification (Confirmation externe de l'état de maturité du Système Qualité).

En date du 8 juillet, « CIH-Bank » a passé avec succès l'audit de certification de ses deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement. Par cette réalisation, « CIH-Bank » s'inscrit comme la première banque marocaine à certifier deux activités à la fois, selon la norme ISO 9001 version 2008.

Une autre particularité de la certification obtenue, consiste dans le fait que les deux activités certifiées ont été couvertes de bout en bout. Cette certification délivrée par Bureau Veritas, vient couronner un projet de construction d'un système de management de la qualité qui a duré près de deux ans et demi. CIH-Bank a donné ainsi la preuve que son système de management de la qualité est conforme aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008, et que la recherche permanente de la satisfaction de ses clients est au centre de ses préoccupations majeures.

XI.6. Politique d'investissement et de partenariat

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement à travers son plan stratégique élaboré pour la période 2016-2020. Ce plan est en continuité du plan stratégique 2010-2015 et s'inscrit dans la même ligne de croissance. Plusieurs actions ont été réalisés dont notamment :

- L'ouverture de 94 agences durant la période 2010-2015 ;
- Le reengineering des process mettant le client au centre des processus et la mise en place du nouveau système agence Nov@bank permettant de décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- La refonte du système d'information en vue de sa mise à niveau ;
- La prise de participation initiale dans le capital social des sociétés SOFAC (à hauteur de 46,21%) et MAROC LEASING (à hauteur de 34,00%) par l'acquisition des parts détenues par la CDG. Cette prise de participation revêt un caractère stratégique et s'intègre dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banques dans le domaine des financement des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque ;
- Le lancement d'un partenariat de gestion pour compte avec SOFAC traduisant la volonté de la banque d'exploiter les synergies avec cette filiale ;
- La prise de participation dans le capital social de ATLANTA à hauteur de 10% par l'acquisition des parts détenues par la CDG.

Le plan de développement sera accompagné et soutenu par une politique d'investissement et de partenariat assurant sa mise en œuvre dont les principaux axes :

- Poursuivre le développement de la politique de proximité et le maintien du rythme d'ouverture des agences avec un objectif de 20 nouvelles agences par an ;
- Renforcer la proximité à travers une stratégie digitale renforcée et parfaitement intégrée au schéma de distribution conventionnelle ;
- Consolider le plan industriel de la banque tout en poursuivant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- Renforcer les synergies avec les filiales et le groupe CDG ;
- Poursuivre le programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients ;
- Poursuivre sur la ligné d'une politique de communication innovante et différenciée.

Les investissements déployés par CIH Bank en acquisition, aménagement et équipement, refonte de l'identité visuelle et moyens informatiques se chiffrent comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017
Acquisition, aménagement & équipement	57	49	107
Logiciel et matériel informatique	88	71	48
Refonte Enseigne (Identité Visuelle)	0	0	0
Total des Investissements	145	120	155

Source : CIH Bank

PARTIE V.

SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH Bank sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

I. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2015-2016

I.1. Périmètre de consolidation

En 2016, le périmètre de consolidation de CIH Bank s'est élargi avec l'entrée de la filiale Banque Participative Umnia Bank intégrée globalement à hauteur de 40%. La participation de la banque dans le capital de SOFAC et SOFASSUR a légèrement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 66.28% en 2015 à 66.30% en 2016.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-15		déc-16		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH Bank	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,4%	89,4%	89,4%	89,4%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	66,28%	66,28%	66,30%	66,30%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	66,28%	66,28%	66,30%	66,30%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
UMNIA Bank ⁷	Maroc	-	-	40,0%	100,0%	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

⁷ En vertu d'un pacte d'actionnaire, le CIH Bank dispose de la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale Umnia Bank. Ainsi et en dépit de sa participation de 40% le CIH Bank contrôle l'entité Umnia Bank qu'elle consolide par intégration globale.

I.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2015	2016	Var
Intérêts et produits assimilés	2 415 563	2 368 382	-1,95%
Intérêts et charges assimilées	960 181	887 891	-7,53%
MARGE D'INTERET	1 455 382	1 480 491	1,73%
Commissions (produits)	215 785	288 817	33,85%
Commissions (charges)	20 311	13 593	-33,08%
MARGE SUR COMMISSIONS	195 474	275 225	40,80%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	6 687	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 019	18 913	45,28%
Produits des autres activités	569 517	540 815	-5,04%
Charges des autres activités	443 124	474 936	7,18%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 790 287	1 847 194	3,18%
Charges générales d'exploitation	953 956	974 714	2,18%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	111 325	120 692	8,41%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	725 006	751 788	3,69%
Coût du risque	38 866	116 142	198,82%
RESULTATS D'EXPLOITATION	686 140	635 647	-7,36%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 042	26 292	0,96%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	127 300	30 321	-76,18%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPOT	839 482	692 260	-17,54%
Impôt sur les résultats	304 413	247 995	-18,53%
RESULTAT NET	535 069	444 265	-16,97%
Intérêts minoritaires	15 546	9 745	-37,31%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	519 523	434 519	-16,36%

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En Kdh	2015	2016	Var
Intérêts et produits assimilés	2 415 563	2 368 382	-1,95%
Intérêts et charges assimilées	960 181	887 891	-7,53%
MARGE D'INTERET	1 455 382	1 480 491	1,73%
Commissions (produits)	215 785	288 817	33,85%
Commissions (charges)	20 311	13 593	-33,08%
MARGE SUR COMMISSIONS	195 474	275 225	40,80%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	6 687	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 019	18 913	45,28%
Produits des autres activités	569 517	540 815	-5,04%
Charges des autres activités	443 124	474 936	7,18%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 790 287	1 847 194	3,18%

Source : CIH Bank

Le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une progression de 3,2% à 1 847,1 Mdh contre 1 790,2 Mdh en 2015. Cette évolution recouvre :

- Un accroissement de 1,7% à 1 480,4Mdh de la marge d'intérêt tirée par la bonne performance de la filière Banque et services financiers spécialisés en 2016 ;
- Une augmentation de 40,8% à 275,2 Mdh de la marge sur commissions liée à la performance de CIH Bank ainsi que la contribution de la filiale SOFAC ;
- Une appréciation à 6.7Mdh des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat suite à l'acquisition de titres de transaction ;
- Une hausse de 45,3% à 18,9 Mdh du résultat des activités de marché en raison de l'appréciation des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
- Et une dépréciation de 47,9% à 65,9 Mdh du résultat des autres activités, en raison de la baisse des produits de l'activité hôtelière.

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En Kdh	2015	2016	Var
Sur opérations avec les établissements de crédits	26 732	20 549	-23,13%
Sur opérations avec la clientèle	2 247 350	2 259 668	0,55%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	-	5 648	NA
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	140 326	81 536	-41,90%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit-bail	1 155	981	-15,07%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
PRODUITS D'INTERETS	2 415 563	2 368 382	-1,95%
Sur opérations avec les établissements de crédits	83 450	75 621	-9,38%
Sur opérations avec la clientèle	391 969	396 776	1,23%
Actifs financiers disponibles à la vente	22 911	35 162	53,47%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 699	2 476	45,76%
Sur dettes représentées par titres	415 710	325 731	-21,64%
Sur dettes subordonnées	43 351	52 124	20,24%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit-bail	1 090	-	NA
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
CHARGES D'INTERETS	960 181	887 891	-7,53%

Source : CIH Bank

Les produits d'intérêt du Groupe CIH Bank enregistrent une baisse de 1,9% à 2 368,3 Mdh comparativement à 2 415,5 Mdh en 2015, en raison de la diminution de 58,8 Mdh des intérêts courus et échus sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et de 6,1 Mdh des produits perçus sur opérations avec les établissements de crédit.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank se déprécient également de 7,5% pour s'établir à 887,8 Mdh contre 960,1 Mdh en 2015. Cette variation couvre :

- Le recul de 21,6% à 325,7 Mdh de la charge d'intérêt sur les dettes représentées par les certificats de dépôt;
- La baisse de 9,4% à 75,6 Mdh de la charge d'intérêt sur opérations avec les établissements de crédit en raison de la baisse de leurs encours et la baisse des taux d'intérêt observée en 2016.

Cette performance tire profit des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales en 2016 :

- Croissance du PNB de l'activité bancaire retraitée de 36,1 Mdh ;
- Appréciation de 42,9 Mdh du PNB des SFS particulièrement la contribution de SOFAC ;
- Amélioration de 10,7 Mdh du PNB de l'activité de Courtage ;
- Recul de 3,9 Mdh du PNB de l'hôtellerie.

Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	PNB Consolidé ⁸		Evolution	
	2016	2015	en Kdh	en %
CIH Bank SA	1 561 261	1 525 193	36 068	2,36%
SOFAC	319 918	277 012	42 906	15,49%
CIH courtage	27 193	25 224	1 969	7,81%
SOFASSUR	21 774	13 046	8 728	66,90%
LE TIVOLI	-1 458	2 435	-3 893	-159,88%

Source : CIH Bank

b. Résultat brut d'exploitation

	En Kdh	2015	2016	Var
PRODUIT NET BANCAIRE		1 790 287	1 847 194	3,18%
Charges générales d'exploitation		953 956	974 714	2,18%
<i>Charges de personnel</i>		506 156	537 725	6,24%
<i>Impôts et taxes</i>		27 710	27 727	0,06%
<i>Services extérieurs et autres charges</i>		420 089	409 262	-2,58%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		111 325	120 692	8,41%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		725 006	751 788	3,69%
Coefficient d'exploitation		59,50%	59,30%	-0,20pts

Source : CIH Bank

Au terme de 2016, le résultat d'exploitation progresse de 3,7% à 751,7 Mdh comparativement à 725,0 Mdh en 2015. Cette variation s'explique par :

- L'amélioration de 3,2% du PNB ;
- L'accroissement des charges générales d'exploitation de 2,2% à 974,7 Mdh en 2016 contre 953,9 Mdh en 2015, tiré par la contribution de SOFAC et QMB, dont notamment
 - La progression des charges du personnel de 6,3% ;
 - La baisse de 2,58% de services extérieurs et autres charges.
- La hausse de 8,4% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui augmentent à 120,6 Mdh en 2016 contre 111,3 Mdh en 2015.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 59,3% en 2016 en amélioration de 0,20pts par rapport à 2015.

⁸ L'écart entre le montant du PNB et la somme du PNB dans le tableau correspond aux inter-coûts et retraitements divers

c. Coût du risque

En Kdh	2015	2016	Var
Dotations aux provisions (1)	333 695	411 843	23,42%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	328 938	403 674	22,72%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0	NA
Provisions pour risques et charges	4 757	8 169	71,74%
Reprise de provisions (2)	296 118	311 244	5,11%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	275 829	308 137	11,71%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	NA
Reprise de provisions pour risques et charges	20 289	3 107	-84,69%
Variation des provisions (1) - (2)	37 577	100 599	167,71%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	56 264	85 169	51,37%
Récupérations sur prêts et créances amorties	-54 975	-69 626	26,65%
Coût du risque	38 866	116 142	198,82%
Taux du coût du risque*	0,11%	0,30%	+0.19pts

Source : CIH Bank

*Taux du coût du risque=Coût du risque/créances Bruts nets d'agios réservés

Au terme de l'exercice 2016, le coût du risque s'établit à 116,1 Mdh contre 38,8 Mdh en 2015 faisant ressortir un taux du coût de risque de 0,30%, en augmentation de 0,19 pts par rapport à 2015. Le changement d'estimation lié à l'approche de provisionnement statistique⁹ explique en partie cette évolution.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'activité risque de la banque peut être scindée en deux parties : une liée à l'activité récurrente avec des dotations et des reprises stables d'une année à l'autre, et l'autre liée aux anciennes affaires couvertes à 100% ou totalement radiées et qui impactent le coût du risque à travers des reprises ou des récupérations sur créances amorties. En dépit du potentiel toujours conséquent sur cette seconde partie, la réalisation dans le temps peut varier d'une année à une autre.

Dans le détail, la variation du coût de risque entre 2015 et 2016 couvre :

- L'augmentation de 22,7% des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la période pour s'établir à 403,7 Mdh en 2016 contre 328,9 Mdh en 2015.
- L'accroissement des dotations aux provisions pour risques et charges qui passent de 4,8 Mdh en 2015 à 8,2 Mdh en 2016. Ce poste abrite essentiellement la dotation aux provisions au titre de la provision pour risques généraux ;
- La hausse de 11,7% de la reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances pour atteindre 308,1 Mdh contre 275,8 Mdh en 2015 ;
- La baisse de 84,7% de la reprise de provisions pour risques et charges qui passe de 20,2 Mdh en 2015 à 3,1 Mdh en 2016 ;
- L'appréciation de 51,4% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées pour s'établir à 85,2 Mdh contre 56,3 Mdh en 2015 ;
- La hausse des récupérations sur prêts et créances amorties de 26,7%.

⁹ Il s'agit d'un affinement de la matrice de transition par classe homogène de risque, en prévision de la mise en place de la norme IFRS 9.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2015	2016	Var
Créances en souffrance (bruts nets d'agios réservés)	2 443 684	2 549 433	4,33%
Taux de créances en souffrance (*)	7,00%	6,69%	-0,31%
Taux de couverture (**)	62,80%	64,02%	1,22%

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts nets d'agios réservés / Créances sur la clientèle nets d'agios réservés

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance brut

Source : CIH Bank

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2016 a baissé de 0,3 pts et s'établit à 6,7% contre 7,0% en 2015 en raison de la hausse de 8,8% des prêts et créances sur la clientèle. Par ailleurs, le taux de couverture à fin 2016 a progressé de 1,2 pts atteignant 64,0% contre 62,8% l'exercice précédent suite à l'accroissement des provisions pour dépréciation et des créances en souffrance brutes respectivement de 6,8% et de 4,3%.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2015	2016	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	725 006	751 788	3,69%
Coût du risque	38 866	116 142	198,82%
RESULTATS D'EXPLOITATION	686 140	635 647	-7,36%

Source : CIH Bank

Le résultat d'exploitation s'établit à 635,6 Mdh à fin décembre 2016 contre 686,1 Mdh en 2015, affichant une baisse de 7,4% en raison de l'augmentation de 3,7% du résultat brut d'exploitation et de la hausse du coût de risque sur la période qui s'établit à 116,1 Mdh contre 38,8 Mdh en 2015.

e. Résultat net

En Kdh	2015	2016	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	686 140	635 647	-7,36%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 042	26 292	0,96%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	127 300	30 321	-76,18%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPOT	839 482	692 260	-17,54%
Impôt sur les résultats	304 413	247 995	-18,53%
RESULTAT NET	535 069	444 265	-16,97%
Intérêts minoritaires	15 546	9 745	-37,31%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	519 523	434 519	-16,36%

Source : CIH Bank

Le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 434,5 Mdh en baisse de 16,4% comparativement à 519,5 Mdh en 2015. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La baisse de 7,4% du résultat d'exploitation en 2016 ;
- La dépréciation des gains nets sur autres actifs qui passent de 127,3 Mdh en 2015 à 30,3 Mdh en 2016, sous l'effet non récurrent des plus-values réalisées sur cessions d'immobilisations en 2015, et en raison de la baisse de 19,2 Mdh des produits non courants et de la dépréciation de 83,5 Mdh des plus values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.

Cette variation s'explique par la contribution des différentes filiales en 2016 :

- Baisse du RNPG de l'activité retraitée des banques et SFS¹⁰ de 92,8 Mdh ;
- Appréciation de 6,9 Mdh du RNPG de l'activité de Courtage¹⁰ ;
- Amélioration de 0,2 Mdh du RNPG de l'hôtellerie¹⁰.

Par entité, la contribution au RNPG du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	RNPG		Evolution	
	2016	2015	en Kdh	en %
CIH Bank SA	408 661	500 038	-91 376	-18,27%
SOFAC	66 339	44 974	21 364	47,50%
CIH courtage	18 105	16 914	1 191	7,04%
SOFASSUR	13 984	8 242	5 742	69,66%
LE TIVOLI	-7 752	-7 951	199	-2,50%
UMNIA Bank	-23 002	0	-23 002	NA
Maroc Leasing	25 143	25 011	131	0,52%
Maghreb Titrisation	1 150	1 031	119	11,55%
Inter-coûts et retraitements divers	-68 108	-68 736	628	-0,91%

Source : CIH Bank

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2015	2016	Var
ROAE	12,1%	9,7%	-2,4pts
ROA	1,2%	0,9%	-0,3pts

(*) Return On Assets (ROA) = Résultat Net/ Total Actifs

(**)Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net /((moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^N ; ((Fonds Propres- Résultat Net)^{N-1}))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2016, la rentabilité des actifs du Groupe CIH Bank baisse de 0,3 pts et s'établit à 0,9% contre 1,2% en 2015. La rentabilité des capitaux propres diminue également de 2,4 pts sur la période, passant ainsi de 12,1% en 2015 à 9,7% en 2016.

¹⁰ Activité des SFS: SOFAC, Maroc Leasing et Maghreb Titrisation
 Activité de courtage : CIH courtage et Sofassur
 Activité d'hôtellerie : LE TIVOLI, Sangho

I.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2015 et 2016 :

En Kdh	2015	2016	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 188 474	1 586 200	-27,52%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 161 522	NA
Actifs financiers disponibles à la vente	575 200	694 592	20,76%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 175 532	922 441	-21,53%
Prêts et créances sur la clientèle	33 746 086	36 726 375	8,83%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 217 955	2 480 637	-22,91%
Actifs d'impôt exigible	317 648	340 396	7,16%
Actifs d'impôt différé	-	10 334	NA
Comptes de régulation et autres actifs	783 431	935 798	19,45%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	583 511	593 476	1,71%
Immeubles de placement	915 104	993 542	8,57%
Immobilisations corporelles	1 058 173	1 065 790	0,72%
Immobilisations incorporelles	171 822	233 514	35,90%
Ecarts d'acquisition	174 884	174 884	0,00%
Total de l'Actif	44 907 820	47 919 501	6,71%

Source : CIH Bank

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2015	2016	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 188 474	1 586 200	-27,52%

Source : CIH Bank

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 27,5% en 2016 pour s'établir à 1586,2 Mdh contre 2 188,4 Mdh en 2015.

b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Valeur brute	2015	2016	Var
Obligations, Bons du Trésor et autres titres à revenus fixes	-	1 161 522	NA
<i>Titres Cotés</i>	-	-	NA
<i>Titres Non cotés</i>	-	1 161 522	NA
Juste Valeur au Bilan	-	1 161 522	NA

Source : CIH Bank

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 1161,5 Mdh en 2016 suite à la constitution courant de l'année d'un portefeuille de transaction. Ils représentent des Bons de trésor, des certificats de dépôt ainsi que des titres à revenus fixes non cotés.

c. Actifs financiers disponibles à la vente

En Kdh	2015	2016	Var
Total Brut	777 040	896 281	15,35%
<i>Dont gains et pertes latents</i>	5 671	8 403	48,19%
<i>Dont provisions pour dépréciation</i>	201 839	201 689	-0,07%
Total Net	575 200	694 592	20,76%
Dont Titres à revenus variables	561 459	574 930	2,40%
<i>Cotés</i>	23 635	428 657	>100%
<i>Non cotés</i>	537 825	146 272	-72,80%
Dont Titres à revenus fixes	0	0	NA
<i>Cotés</i>	0	0	NA
<i>Non cotés</i>	0	0	NA
Dont Autres (parts OPCVM)	13 741	119 663	>100%

Source : CIH Bank

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 694,5 Mdh à fin 2016 contre 575,2 Mdh à fin 2015. La progression de 20,8% couvre :

- L'augmentation de 106 Mdh des parts OPCVM suite à la souscription en 2016 de parts d'OPCVM pour un montant de 102 Mdh ;
- La hausse de 405 Mdh des titres à revenus variables cotés qui s'établissent à 428,6 Mdh en 2016 contre 23,6 Mdh en 2015 ;
- La baisse de 72,8% des titres à revenus variables non cotés ;

d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2015	2016	Var
A vue	902 461	542 862	-39,85%
A terme	273 347	379 855	38,96%
Total Brut	1 175 807	922 717	-21,52%
Dépréciation	275	276	0,38%
Total Net	1 175 532	922 441	-21,53%

Source : CIH Bank

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits a baissé de 21,5% passant de 1 175,5 Mdh en 2015 à 922,4 Mdh en décembre 2016. Cette variation s'explique principalement par la dépréciation de l'encours des opérations de prêts de trésorerie au jour le jour.

e. Créances sur la clientèle

En Kdh	2015	2016	Var
Crédits de trésorerie	2 560 748	3 114 199	21,61%
Crédits à la consommation	3 270 825	5 350 102	63,57%
Crédits à l'équipement	1 039 336	1 916 039	84,35%
Crédits immobiliers	24 136 406	25 079 012	3,91%
Autres ¹¹	1 612 899	124 325	-92,29%
Créances saines (A)	32 620 213	35 583 678	9,08%
Créances en souffrance (B)	2 443 684	2 549 433	4,33%
Provisions (C)	1 317 811	1 406 736	6,75%
Prêts et créances sur la clientèle	33 746 086	36 726 375	8,83%

Source : CIH Bank

Créances sur la clientèle en Kdh	2016	
	Saines	En souffrance
CIH Bank SA	29 839 656	2 093 155
SOFAC	4 561 225	456 278
CIH courtage	2 404	-
SOFASSUR	3	-
LE TIVOLI	1 231	-
CREDILOGS	1 179 159	-
Total créances sur la clientèle	35 583 678	2 549 433

Source : CIH Bank

Structure en %	2015	2016
Crédits de trésorerie	8%	9%
Crédits à la consommation	10%	15%
Crédits à l'équipement	3%	5%
Crédits immobiliers	74%	70%
Autres	5%	0%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH Bank

Au terme de l'année 2016, les prêts et créances sur la clientèle enregistrent une progression de 8,8% passant de 33,7 Gdh en 2015 à 36,7 Gdh en 2016. Cette évolution est essentiellement tirée par l'augmentation de 2701,1Mdh des crédits de la banque de détail ainsi que la progression de 551,7 Mdh des crédits de la SOFAC. Cette évolution couvre :

- L'accroissement de 63,6% des crédits à la consommation qui atteignent 5350,1 Mdh contre 3 270,8 Mdh en 2015 ;
- L'augmentation de 3,9% des crédits immobiliers enregistrant 25079,0 Mdh contre 24136,4 Mdh à fin 2015 ;

¹¹Ce poste englobe les valeurs reçues en pension de la clientèle, diverses créances sur la clientèle, les créances en instance sur moyens de paiement et les intérêts courus à recevoir.

- L'appréciation de 84,4% des crédits à l'équipement qui s'établissent à 1916,0 Mdh contre 1 039,3 Mdh à fin décembre 2015 ;
- La hausse des crédits de trésorerie qui s'établissent à 3114,1 Mdh en décembre 2016 contre 2560,7 Mdh à fin 2015, soit un bond de 21,6% ;
- La baisse de 92,3% des autres crédits pour s'établir à 124,3 Mdh contre 1612,8 Mdh en 2015 ;
- La hausse de l'encours des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 4,3% et 6,8%.

Poursuivant sa politique de diversification, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort en baisse de 3,5 points à 70,5% en 2016 contre 74,0% une année auparavant au profit des autres crédits hors immobilier.

f. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2015	2016	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	783 431	935 798	19,45%

Source : CIH Bank

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à 935,7 Mdh en 2016 contre 783,4 Mdh en 2015, soit une évolution de 19,5% sur la période. Cette augmentation provient principalement de l'évolution des créances sur l'Etat (ristournes à recouvrer).

g. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2015	2016	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	583 511	593 476	1,71%

Source : CIH Bank

Les participations dans des entreprises mises en équivalence demeurent quasi stables s'établissant à 593,4 Mdh en 2016 contre 583,5 Mdh en 2015.

h. Immobilisations

En Kdh	2015	2016	Var
Immeubles de placement	915 104	993 542	8,57%
Immobilisations corporelles	1 058 173	1 065 790	0,72%
Immobilisations incorporelles	171 822	233 514	35,90%
Immobilisations	2 145 099	2 292 846	6,89%

Source : CIH Bank

En 2016, les immobilisations de CIH Bank évoluent de 6,9% et s'établissent à 2 292,8 Mdh contre 2 145,0 Mdh à fin 2015. Cette évolution couvre :

- La progression de 8,6% des immeubles de placement pour s'établir à 993,5 Mdh contre 915,1 Mdh en 2015;
- L'appréciation de 35,9% des immobilisations incorporelles atteignant 233,5 Mdh en 2016 contre 171,8 Mdh en 2015, en raison de l'augmentation de leur valeur brute.

Analyse des ressources

En Kdh	2015	2016	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	12	0,00%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 797 145	2 611 686	-6,63%
Dettes envers la clientèle	25 074 822	28 447 096	13,45%
Titres de créance émis	9 218 916	8 057 118	-12,60%
Passifs d'impôt exigible	294 619	266 269	-9,62%
Passifs d'impôt différé	97 758	85 798	-12,23%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 168 044	1 024 890	-12,26%
Provisions	210 270	234 256	11,41%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 043 332	2 051 159	96,60%
Capitaux propres	5 002 901	5 141 217	2,76%
Capitaux propres part du groupe	4 871 357	4 915 333	0,90%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 660 809	2 660 809	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	1 685 355	1 811 601	7,49%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	5 671	8 403	48,19%
<i>Résultat de l'exercice</i>	519 523	434 519	-16,36%
<i>Intérêts minoritaires</i>	131 544	225 884	71,72%
Total du passif	44 907 820	47 919 501	6,71%

Source : CIH Bank

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2015	2016	Var
Comptes ordinaires créditeurs	38 423	33 869	-11,85%
Valeurs données en pension	0	0	NA
Emprunts de trésorerie	400 000	400 000	0,00%
Emprunts financiers	2 296 998	2 081 183	-9,40%
Autres dettes	47 929	86 325	80,11%
Intérêts courus à payer	13 795	10 308	-25,28%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 797 145	2 611 686	-6,63%

Source : CIH Bank

Au terme de l'exercice 2016, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est réduit de 6,6% pour s'établir à 2 611,6 Mdh contre 2 797,1 Mdh en 2015. Cette variation s'explique notamment par la baisse des emprunts financiers de 9,40%, passant de 2296,9 Mdh en 2015 à 2081,1 Mdh en 2016 sous l'effet du remboursement normal des emprunts.

D'autre part, les autres dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'apprécient de 80,1% passant de 47,9 Mdh en 2015 à 86,3 Mdh à fin décembre 2016, en raison principalement de l'appréciation de l'encours des dettes en instance sur moyens de paiement qui s'apprécie de 114,5%.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2015	2016	Var
Comptes à vue créditeurs	13 347 207	15 781 819	18,24%
Comptes d'épargne	4 155 181	4 411 988	6,18%
Dépôts à terme	4 820 731	5 592 263	16,00%
Autres comptes créditeurs	1 467 990	1 604 292	9,28%
Intérêts courus à payer	56 497	75 228	33,15%
Autres dettes envers la clientèle	1 227 217	981 505	-20,02%
Dettes envers la clientèle	25 074 822	28 447 096	13,45%

Source : CIH Bank

Structure en %	2015	2016
Comptes à vue créditeurs	53%	55%
Comptes d'épargne	17%	16%
Dépôts à terme	19%	20%
Autres comptes créditeurs	6%	6%
Intérêts courus à payer	0%	0%
Autres dettes envers la clientèle	5%	3%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH Bank

Les dettes envers la clientèle s'inscrivent en hausse de 13,5% pour s'établir à 28 447,0 Mdh à fin 2016 contre 25 074,8 Mdh à fin 2015. Cette progression de 3,4 milliards de dirhams tire profit de l'appréciation de l'encours des dépôts de la banque de détail et couvre :

- L'appréciation de 18,2% des dépôts à vue à 15 781,8 Mdh en 2016 contre 13 347,2 Mdh en 2015 ;
- L'augmentation de 16,0% des dépôts à terme passant de 4 820,7 Mdh à 5 592,2 Mdh en 2016. Ils représentent désormais 19,7% des dettes envers la clientèle, contre 19,2% en 2015 ;
- La progression de 6,2% à 4 411,9 Mdh des comptes d'épargne contre 4 155,1 Mdh en 2015 ;
- La baisse de 20,0% des autres dettes envers la clientèle qui s'établissent à 981,5 Mdh en raison de la baisse de l'encours des créances titrisées ;
- L'augmentation de 9,3 % à 1 604,2 Mdh des autres comptes créditeurs.

Par ailleurs les parts des comptes à vue créditeurs et des dépôts à terme se sont appréciées respectivement à 55,5% et 19,7% aux dépens des comptes d'épargne et des autres dettes envers la clientèle. Les parts des autres comptes créditeurs et des intérêts courus à payer sont restées au même niveau qu'en 2015.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2015	2016	Var
Titres de créances négociables	6 511 778	5 681 360	-12,75%
Emprunts obligataires	1 292 892	1 215 038	-6,02%
Autres dettes représentées par un titre	1 414 246	1 160 720	-17,93%
Titres de créances émis	9 218 916	8 057 118	-12,60%

Source : CIH Bank

A fin 2016, les titres de créances émis atteignent 8 057,1 Mdh contre 9 218,9 Mdh en 2015 en baisse de 12,6% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables s'est déprécié de 12,75% et s'établit à 5 681,4 Mdh contre 6 511,8 Mdh à fin 2015 en raison de la baisse de l'encours des certificats de dépôt émis par rapport à 2015.

D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.

d. Fonds propres

En Kdh	2015	2016	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,00%
Réserves consolidées	1 685 355	1 811 601	7,49%
Gains ou pertes latents ou différés	5 671	8 403	48,19%
Résultat de l'exercice	519 523	434 519	-16,36%
Intérêts minoritaires	131 544	225 884	71,72%
Capitaux propres part du groupe	4 871 357	4 915 333	0,90%
Capitaux propres	5 002 901	5 141 217	2,76%

Source : CIH Bank

Les fonds propres consolidés totalisent 5 141,2 Mdh en hausse de 2,8% comparativement à l'année 2015 en raison principalement de la progression de 7,5% des réserves consolidées qui atteignent 1 811,6 Mdh en 2016 contre 1 685,3 Mdh en 2015 ainsi que l'accroissement en 2016 des intérêts minoritaires de 71,7% à 225,8 Mdh.

e. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

Base sociale

En Mdh	2015	2016	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 816	4611	20,83%
Total des actifs pondérés (B)	23 895	25886	8,33%
Ratio de solvabilité* (A/B)	15,97%	17,81%	+1,84 pts

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2016, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 17,81% en progression de 1,84 pts par rapport à 2015. Cette évolution couvre l'accroissement des fonds propres prudentiels de 20,8% ainsi que la hausse de 8,3% du total des actifs pondérés.

Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,79%.

Base consolidée

En Mdh	2015	2016	Var
Fonds propres prudentiels (A)	4 659	5 642	21,08%
Total des actifs pondérés (B)	28 501	32 737	14,86%
Ratio de solvabilité* (A/B)	16,35%	17,23%	+0,89 pt

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

A fin 2016, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 17,23% comparativement à 16,35% en 2015 en raison de l'augmentation de 14,9% des actifs pondérés et de la hausse de 21,1 % des fonds propres admissibles.

f. Le ratio de liquidité de CIH Bank

En Kdh	2015	2016	Var
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	5 240 721	5 080 050	-3,07%
Total sorties de trésorerie	4 432 259	5 128 246	15,70%
Total entrées de trésorerie	1 290 402	1 243 189	-3,66%
Total sorties nettes de trésorerie	3 141 857	3 885 057	23,65%
LCR*	166,80%	130,76%	-21,61%

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

A fin 2016, le LCR s'est établi à 130,76% en baisse de 21,61 pts par rapport à 2015, tout en restant supérieur au minimum exigé par Bank Al-Maghrib qui est de 70%. Cette variation est due essentiellement à :

- L'augmentation de 23,65% des sorties nettes de trésorerie, résultante de la poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle ;
- La dépréciation de 3,07% du matelas des actifs très liquides qui s'établit à 5,0 Gdh en 2016 contre 5,2 Gdh en 2015.

I.4. Engagements hors bilan de CIH Bank

En Kdh	2015	2016	Var
Engagements donnés	6 155 186	5 248 836	-14,7%
Engagements de financement donnés	4 592 001	4 129 724	-10,1%
Engagements de garantie donnés	1 563 185	1 119 112	-28,4%
Engagements reçus	6 115 499	5 959 990	-2,5%
Engagements de financement reçus	550 000	0	-100,0%
Engagements de garantie reçus	5 565 499	5 959 990	7,1%

Source : CIH Bank

A fin 2016, les engagements donnés s'établissent à 5 248,8 Mdh contre 6 155,1 Mdh à fin 2015 soit une baisse de 14,7% sur la période qui couvre :

- Une diminution de 10,1% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des crédits documentaires imports ainsi que des ouvertures de crédits confirmés ;
- Une baisse des engagements de garantie donnés qui s'établissent à 1 119,1 Mdh en 2016 contre 1 563,1 Mdh en 2015 (principalement des garanties de crédit données).

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 5 959,9 Mdh à fin 2016 contre 6 115,4 Mdh à fin 2015 soit une dépréciation de 2,5% en raison de la forte baisse des Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés qui a été contrebalancée par l'augmentation des Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

I.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2015	2016	Var
Résultat avant impôts	839 482	692 260	-17,54%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	485 721	508 433	4,68%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11 019	-441	-104,00%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-9 963	51 325	>100%
Dotations nettes aux provisions	29 048	48 876	68,26%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26 042	-26 292	-0,96%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-88 930	-6 697	92,47%
Produits/charges des activités de financement	-23 231	-9 429	59,41%
Autres mouvements	-59 827	-66 000	-10,32%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	317 795	499 775	57,26%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-1 601 788	-127 147	92,06%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 522 511	294 854	-80,63%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	297 930	-1 256 494	>-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	123 263	-364 295	>-100%
Impôts versés	-304 413	-244 054	19,83%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	37 502	-1 697 136	>-100%
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 194 779	-505 101	-142,28%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-342 959	700 437	>100%
Flux liés aux immeubles de placements	-	-93 597	NA
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-671 139	-565 014	15,81%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 014 098	41 826	104,12%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-386 189	-180 611	53,23%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	301 635	-153 151	-150,77%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-84 554	-333 762	>-100%
Augmentation/ (Diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	96 127	-797 037	>-100%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à l'ouverture	2 524 525	2 620 651	3,81%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la clôture	2 620 651	1 823 615	-30,41%
Variation de la trésorerie nette	96 127	-797 037	>-100%

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2016 s'établit à 1 823,6 Mdh contre 2 620,6 Mdh à fin décembre 2015 soit une baisse de 30,4% sur la période. Cette dépréciation couvre :

- La baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 1 699,8 Mdh suite principalement à l'effet combiné de :
 - La diminution des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - L'accroissement des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - La baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.
- L'augmentation des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement suite à la dépréciation des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement suite à la dépréciation des autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement.

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2016-2017

II.1. Périmètre de consolidation

En juin 2017, les filiales Ghosn Ennakhil et Ajarinvest sont intégrées au périmètre de consolidation de CIH Bank, la première par intégration globale à 100% et la seconde par mise en équivalence à hauteur de 40%. Par la suite, le périmètre s'élargit de nouveau avec l'entrée de la filiale Sangho intégrée globalement à 100%.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-16		déc-17		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH Bank	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	66,30%	66,30%	66,30%	66,30%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,01%	34,01%	34,01%	34,01%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,33%	24,33%	24,33%	24,33%	Mise en équivalence
Umnia Bank ¹²	Maroc	40,00%	100,00%	40,00%	100,00%	Intégration globale
Ghosn Ennakhil	Maroc	-	-	100,00%	100,00%	Intégration globale
Sangho	Maroc	-	-	100,00%	100,00%	Intégration globale
Ajarinvest	Maroc	-	-	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH Bank

¹² En vertu d'un pacte d'actionnaire, le CIH Bank dispose de la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale Umnia Bank. Ainsi et en dépit de sa participation de 40% le CIH Bank contrôle l'entité Umnia Bank qu'elle consolide par intégration globale.

II.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En KDH	2016	2017	Var
Intérêts et produits assimilés	2 368 382	2 464 589	4,06%
Intérêts et charges assimilées	887 891	923 790	4,04%
MARGE D'INTERET	1 480 491	1 540 799	4,07%
Commissions (produits)	288 817	307 247	6,38%
Commissions (charges)	13 593	12 784	-5,95%
MARGE SUR COMMISSIONS	275 225	294 464	6,99%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 687	32 695	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 913	25 844	36,64%
Produits des autres activités	540 815	693 911	28,31%
Charges des autres activités	474 936	551 805	16,19%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 847 194	2 035 907	10,22%
Charges générales d'exploitation	974 714	1 199 488	23,06%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	120 692	117 817	-2,38%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	751 788	718 601	-4,41%
Coût du risque	116 142	58 127	-49,95%
RESULTAT D'EXPLOITATION	635 647	660 474	3,91%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 292	23 094	-12,16%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 321	49 402	62,93%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	- 96 174	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	692 260	636 796	-8,01%
Impôt sur les résultats	247 995	214 318	-13,58%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	NA
RESULTAT NET	444 265	422 478	-4,90%
Intérêts minoritaires	9 745	- 13 292	<-100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	434 519	435 770	0,29%

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

En KDH	2016	2017	Var
Intérêts et produits assimilés	2 368 382	2 464 589	4,06%
Intérêts et charges assimilées	887 891	923 790	4,04%
MARGE D'INTERET	1 480 491	1 540 799	4,07%
Commissions (produits)	288 817	307 247	6,38%
Commissions (charges)	13 593	12 784	-5,95%
MARGE SUR COMMISSIONS	275 225	294 464	6,99%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 687	32 695	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 913	25 844	36,64%
Produits des autres activités	540 815	693 911	28,31%
Charges des autres activités	474 936	551 805	16,19%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 847 194	2 035 907	10,22%

Source : CIH Bank

Le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche un accroissement de 10,2% à 2 035,9 Mdh au lieu de 1 847,2 Mdh en 2016. Cette évolution s'explique par :

- Une hausse à 142,1 Mdh du résultat des autres activités sous l'effet combiné de la hausse des divers autres produits bancaires de CIH Bank et de l'intégration de SANGHO ;
- Une appréciation de 4,1% à 1 540,8 Mdh de la marge d'intérêt en raison de la performance de CIH Bank ainsi que la contribution de la filiale SOFAC ;
- Une augmentation à 58,5 Mdh du résultat des activités de marché sous l'effet combiné de l'appréciation des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur suite à l'acquisition de titres de transaction, et de l'accroissement des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ;
- Et une hausse de 7,0% à 294,5 Mdh de la marge sur commissions suite à la performance de CIH Bank ainsi qu'à l'appréciation des produits de l'activité des SFS.

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En Kdh	2016	2017	Var
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 549	34 922	69,94%
Sur opérations avec la clientèle	2 259 668	2 330 525	3,14%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 648	1 548	-72,59%
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	81 536	96 248	18,04%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit bail	981	1 346	37,30%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
PRODUITS D'INTERETS	2 368 382	2 464 589	4,06%
Sur opérations avec les établissements de crédits	75 621	68 417	-9,53%
Sur opérations avec la clientèle	396 776	396 695	NS
Actifs financiers disponibles à la vente	35 162	48 965	39,26%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	2 476	11 413	>100%
Sur dettes représentées par titres	325 731	310 343	-4,72%
Sur dettes subordonnées	52 124	80 240	53,94%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	NA
Sur opérations de crédit bail	-	7 716	NA
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	NA
CHARGES D'INTERETS	887 891	923 790	4,04%

Source : CIH Bank

Les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank s'apprécient de 4,1% à 2 464,6 Mdh comparativement à 2 368,4 Mdh à fin 2016. Cette progression couvre :

- L'accroissement à 2 330,5 Mdh des produits perçus sur opérations avec la clientèle tiré par la hausse du rendement des emplois suite à la hausse de l'encours des crédits accordés à la clientèle ;
- L'augmentation de 18,0% à 96,2 Mdh des intérêts courus et échus sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- La hausse de 69,9% à 34,9 Mdh des produits perçus sur opérations avec les établissements de crédit en raison de la hausse des intérêts sur comptes et prêts.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank augmentent de 4,0% pour s'établir à 923,8 Mdh contre 887,9 Mdh en 2016. Cette variation s'explique par :

- L'appréciation de 53,9% à 80,2 Mdh de la charge d'intérêt sur les dettes subordonnées en raison de l'intégration des charges relatives à l'emprunt obligataire réalisé en 2016 ;
- La baisse de 4,7% à 310,3 Mdh de la charge d'intérêt sur les dettes représentées par des titres ;
- L'accroissement de 39,3% à 49,0 Mdh de la charge d'intérêt relative aux actifs financiers disponibles à la vente avec une contribution de +13,8 Mdh de la filiale SOFAC ;
- La hausse à 11,4 Mdh de la charge d'intérêt liée aux actifs financiers détenus jusqu'à échéance, en particulier celle relative aux Bons du trésor et valeurs assimilées de CIH Bank.

Cette performance tire profit des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales en 2017 :

- Appréciation du PNB de l'activité bancaire retraitée de 145,4 Mdh ;
- Accroissement de 43,8 Mdh du PNB des SFS particulièrement la contribution SOFAC ;
- Progression de 22,4 Mdh du PNB de l'hôtellerie ;
- Augmentation de 6,7 Mdh du PNB de l'activité de Courtage.

Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	PNB Consolidé		Evolution	
	2016	2017	en Kdh	en %
CIH Bank SA	1 561 261	1 706 464	145 203	9,30%
SOFAC	319 918	363 710	43 793	13,69%
CIH courtage	27 193	29 196	2 003	7,37%
SOFASSUR	21 774	26 459	4 685	21,52%
LE TIVOLI	- 1 458	7 967	9 425	<100%
Umnia Bank	-	158	158	NA
Ghosn Ennakhil	-	- 5	- 5	NA
Sangho	-	12 993	12 993	NA
Inter-coûts et retraitements divers	- 81 494	- 111 037	- 29 543	36,25%

Source : CIH Bank

b. Résultat brut d'exploitation

En KDH	2016	2017	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	1 847 194	2 035 907	10,22%
Charges générales d'exploitation	974 714	1 199 488	23,06%
<i>Charges de personnel</i>	537 725	595 470	10,74%
<i>Impôts et taxes</i>	27 727	32 710	17,97%
<i>Services extérieurs et autres charges</i>	409 262	571 308	39,59%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	120 692	117 817	-2,38%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	751 788	718 601	-4,41%
Coefficient d'exploitation	59,30%	64,70%	+5,40 pts

Source : CIH Bank

Au terme de l'année 2017, le résultat brut d'exploitation enregistre une baisse de 4,4% à 718,6 Mdh comparativement à 751,8 Mdh en 2016. Cette variation s'explique par :

- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 23,1% à 1 199,5 Mdh à fin décembre 2017 contre 974,7 Mdh une année auparavant, en raison principalement de l'impact du dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, avec notamment :
 - La progression des charges du personnel de 10,7% ;
 - La hausse de 39,6% des services extérieurs et autres charges.
- La baisse de 2,4% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 117,8 Mdh en 2017 contre 120,7 Mdh en 2016.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 64,7% en 2017 en variation de +5,40 pts par rapport à 2016.

c. Coût du risque

En Kdh	2016	2017	Var
Dotations aux provisions (1)	411 843	345 043	-16,22%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	403 674	328 345	-18,66%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	120	NA
Provisions pour risques et charges	8 169	16 579	>100%
Reprise de provisions (2)	311 244	282 167	-9,34%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	308 137	273 026	-11,39%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	NA
Reprise de provisions pour risques et charges	3 107	9 141	>100%
Variation des provisions (1) - (2)	100 599	62 876	-37,50%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	85 169	64 900	-23,80%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	NA
Récupérations sur prêts et créances amorties	- 69 626	- 69 649	NS
Autres pertes	-	-	NA
Coût du risque	116 142	58 127	-49,95%
Taux du coût du risque*	0,30%	0,14%	-0,16 pts

Source : CIH Bank

*Taux du coût du risque=Coût du risque/Créances brutes nettes d'agios réservés

A fin 2017, le coût du risque s'établit à 58,1 Mdh contre 116,1 Mdh en 2016 faisant ressortir un taux du coût de risque de 0,14%, en baisse de 0,16 pts par rapport à 2016. Cette variation recouvre :

- La baisse de 18,7% des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la période pour s'établir à 328,3 Mdh à fin décembre 2017 contre 403,7 Mdh une année auparavant ;
- La dépréciation de 11,4% de la reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances pour atteindre 273,0 Mdh contre 308,1 Mdh en 2016 ;
- La baisse de 23,8% des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées pour s'établir à 64,9 Mdh comparativement à 85,2 Mdh à fin 2016 ;
- L'accroissement des dotations aux provisions pour risques et charges qui passent de 8,2 Mdh en 2016 à 16,6 Mdh en 2017 suite à l'évolution des dotations aux provisions pour risques et charges au CIH ainsi qu'à l'intégration de TIVOLI. Ce poste abrite essentiellement la dotation aux provisions au titre des provisions pour risques généraux.
- La hausse à 9,1 Mdh de la reprise de provisions pour risques et charges suite à l'utilisation des provisions pour dénouer quelques anciens litiges sociaux au CIH.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2016	2017	Var
Créances en souffrance (bruts nets d'agios réservés)	2 549 433	2 848 709	11,74%
Taux de créances en souffrance (*)	6,69%	6,81%	+0,12 pts
Taux de couverture (**)	64,02%	61,55%	-2,47 pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts nets d'agios réservés / Créances sur la clientèle nets d'agios réservés

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance brut

Source : CIH Bank

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2017 demeure quasi stable et s'établit à 6,8% contre 6,7% en 2016, en raison de la hausse de 11,7% des créances en souffrance. Par ailleurs, le taux de couverture à fin 2017 se déprécie de 2,5 pts atteignant 61,5% contre 64,0% l'exercice précédent suite à l'effet combiné de l'accroissement des créances en souffrance brutes et des provisions pour dépréciation respectivement de 11,7% et de 6,3%.

d. Résultat d'exploitation

En KDH	2016	2017	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	751 788	718 601	-4,41%
Coût du risque	116 142	58 127	-49,95%
RESULTAT D'EXPLOITATION	635 647	660 474	3,91%

Source : CIH Bank

Le résultat d'exploitation s'apprécie de 3,9% pour s'établir à 660,5 Mdh à fin 2017 comparativement à 635,6 Mdh en 2016 sous l'effet combiné de la baisse de 58,0 Mdh du coût du risque et de la dépréciation de 33,2 Mdh du résultat brut d'exploitation.

e. Résultat net

En KDH	2016	2017	Var
RESULTAT D'EXPLOITATION	635 647	660 474	3,91%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 292	23 094	-12,16%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 321	49 402	62,93%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	- 96 174	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	692 260	636 796	-8,01%
Impôt sur les résultats	247 995	214 318	-13,58%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	NA
RESULTAT NET	444 265	422 478	-4,90%
Intérêts minoritaires	9 745	- 13 292	<-100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	434 519	435 770	0,29%

Source : CIH Bank

Le résultat net part du groupe CIH Bank s'établit à 435,8 Mdh au lieu de 434,5 Mdh en 2016, affichant ainsi une légère hausse de 1,3 Mdh. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de :

- La hausse de 3,9% du résultat d'exploitation à fin 2017 ;
- Les variations de valeurs des écarts d'acquisition qui s'établissent à -96,2 Mdh en 2017 en raison de la dépréciation de l'écart d'acquisition de MarocLeasing ;
- La baisse de 13,6% de l'impôt sur les résultats qui s'établit à 214,3 Mdh contre 248,0 Mdh en 2016 ;
- L'appréciation de 62,9% des gains nets sur autres actifs suite à la hausse des plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.

Cette variation s'explique par la contribution des différentes filiales en 2017 :

- Progression du RNPG de l'activité des banques et SFS¹³ de 9,0 Mdh ;
- Amélioration de 3,5 Mdh du RNPG de l'activité de Courtage¹³ ;
- Dépréciation de 20,4 Mdh du RNPG de l'hôtellerie¹³.

Par entité, la contribution au RNPG du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	RNPG		Evolution	
	2016	2017	en Kdh	en %
CIH Bank SA	408 661	424 614	15 953	3,90%
SOFAC	46 680	57 644	10 964	23,49%
CIH courtage	18 105	19 347	1 242	6,86%
SOFASSUR	9 272	11 523	2 251	24,28%
LE TIVOLI	- 6 927	- 8 539	- 1 612	-23,27%
Umnia Bank	- 9 201	- 26 873	- 17 673	<-100%
Maroc Leasing	25 143	25 379	236	0,94%
Maghreb Titrisation	1 150	704	- 446	-38,77%
Ajarinvest	-	- 2 988	- 2 988	NA
Ghosn Ennakhil	-	- 66	- 66	NA
Sangho	-	- 18 786	- 18 786	NA
Intercoûts et retraitements divers	- 58 363	- 46 188	12 175	20,86%

Source : CIH Bank

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2016	2017	Var
ROAE	9,7%	8,8%	-0,9 pt
ROA	0,9%	0,8%	-0,1 pt

(*) Return On Assets (ROA) = Résultat Net/ Total Actifs

(**) Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net / ((moyenne((Fonds Propres- Résultat Net)^N ; ((Fonds Propres- Résultat Net)^{N-1}))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2017, la rentabilité des actifs du Groupe CIH Bank demeure quasi stable et s'établit à 0,8% contre 0,9% l'année précédente. La rentabilité des capitaux propres baisse

¹³ Activité des SFS: SOFAC, Maroc Leasing et Maghreb Titrisation
 Activité de courtage : CIH courtage et Sofassur
 Activité d'hôtellerie : LE TIVOLI, Sangho

quant à elle de 0,9 pt sur la période, passant ainsi de 9,7% en 2016 à 8,8% en 2017, en raison de l'impact du dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015.

II.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2016 et 2017 :

En Kdh	2016	2017	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 586 200	1 333 425	-15,94%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 161 522	1 525 718	31,36%
Actifs financiers disponibles à la vente	694 592	970 911	39,78%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	922 441	2 093 461	>100%
Prêts et créances sur la clientèle	36 726 375	40 352 316	9,87%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 480 637	2 487 693	0,28%
Actifs d'impôt exigible	340 396	312 484	-8,20%
Actifs d'impôt différé	10 334	88 481	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	935 798	870 894	-6,94%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	593 476	507 858	-14,43%
Immeubles de placement	993 542	1 082 207	8,92%
Immobilisations corporelles	1 065 790	1 423 539	33,57%
Immobilisations incorporelles	233 514	268 247	14,87%
Ecarts d'acquisition	174 884	299 428	71,21%
Total de l'Actif	47 919 501	53 616 662	11,89%

Source : CIH Bank

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux

En Kdh	2016	2017	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 586 200	1 333 425	-15,94%

Source : CIH Bank

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 15,9% à fin 2017 pour s'établir à 1 333,4 Mdh contre 1 586,2 Mdh à fin 2016.

b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Valeur brute	2016	2017	Var
Obligations, Bons du Trésor et autres titres à revenus fixes	1 161 522	1 522 535	31,08%
<i>Titres Cotés</i>	-	-	NA
<i>Titres Non cotés</i>	1 161 522	1 522 535	31,08%
Actions et Autres Titres à revenus variables	-	3 183	NA
<i>Titres Cotés</i>	-	3 183	NA
<i>Titres Non cotés</i>	-	-	NA
Juste Valeur au Bilan	1 161 522	1 525 718	31,36%

Source : CIH Bank

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'apprécient de 31,4% pour s'établir à 1 525,7 Mdh contre 1161,5 Mdh à fin 2016. Cette variation s'explique principalement par l'évolution de +364 Mdh de l'encours des Bons du trésor et valeurs assimilées.

c. Actifs financiers disponibles à la vente

En Kdh	2016	2017	Var
Total Brut	896 281	1 172 477	30,82%
<i>Dont gains et pertes latents</i>	8 403	8 037	-4,36%
<i>Dont provisions pour dépréciation</i>	201 689	201 566	-0,06%
Total Net	694 592	970 911	39,78%
Dont Titres à revenus variables	574 930	568 602	-1,10%
<i>Cotés</i>	428 657	410 745	-4,18%
<i>Non cotés</i>	146 272	157 857	7,92%
Dont Titres à revenus fixes	-	121 508	NA
<i>Cotés</i>	-	-	NA
<i>Non cotés</i>	-	121 508	NA
Dont Autres (parts OPCVM)	119 663	280 801	>100%

Source : CIH Bank

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 970,9 Mdh en 2017 contre 694,6 Mdh à fin 2016. La progression de 39,8% couvre :

- L'augmentation à 281 Mdh des parts OPCVM ;
- Les titres à revenus fixes non cotés qui s'élèvent à 121,5 Mdh en 2017 suite à l'acquisition de titres de créance émis;
- La baisse de 4,2% des titres à revenus variables cotés compensée par la hausse de 7,9% des titres à revenus variables non cotés.

d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2016	2017	Var
A vue	542 862	1 204 724	121,92%
A terme	379 855	889 036	134,05%
Total Brut	922 717	2 093 760	126,91%
Dépréciation	276	298	7,97%
Total Net	922 441	2 093 461	126,95%

Source : CIH Bank

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits s'apprécie à 2 093,5 Mdh en 2017 au lieu de 922,4 Mdh en 2016, soit un bond de 1 171,0 Mdh. Cette variation s'explique par l'effet combiné de l'appréciation de 661,9 Mdh des prêts et créances à vue, et de 509,2 Mdh des prêts et créances à terme.

e. Créances sur la clientèle

En Kdh	2016	2017	Var
Crédits de trésorerie	3 114 199	4 659 829	49,63%
Crédits à la consommation	5 350 102	6 063 892	13,34%
Crédits à l'équipement	1 916 039	2 446 831	27,70%
Crédits immobiliers	25 079 012	25 441 283	1,44%
Autres ¹⁴	124 325	386 724	>100%
Créances saines (A)	35 583 678	38 998 559	9,60%
Créances en souffrance (B)	2 549 433	2 848 709	11,74%
Provisions (C)	1 406 736	1 494 951	6,27%
Prêts et créances sur la clientèle	36 726 375	40 352 316	9,87%

Source : CIH Bank

Créances sur la clientèle en Kdh	2017	
	Saines	En souffrances
CIH Bank SA	32 858 064	2 401 098
Umnia Bank	101 447	-
SOFAC	5 103 952	447 611
CIH courtage	2 246	-
SOFASSUR	600	-
LE TIVOLI	3 705	-
Ghosn Ennakhil	-	-
Sangho	1 218	-
CREDILOGS	927 327	-
Total créances sur la clientèle	38 998 559	2 848 709

Source : CIH Bank

¹⁴ Ce poste englobe les valeurs reçues en pension de la clientèle, diverses créances sur la clientèle, les créances en instance sur moyens de paiement et les intérêts courus à recevoir.

Structure en %	2016	2017
Crédits de trésorerie	9%	12%
Crédits à la consommation	15%	16%
Crédits à l'équipement	5%	6%
Crédits immobiliers	70%	65%
Autres	0%	1%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH Bank

A fin 2017, les prêts et créances sur la clientèle évoluent de 9,9% pour s'établir à 40,4 Gdh en 2017 contre 36,7 Gdh en 2016.

Cette évolution couvre :

- La hausse de 49,6% des crédits de trésorerie qui atteignent 4 659,8 Mdh contre 3 114,2 Mdh en 2016 ;
- L'appréciation de 13,3% des crédits à la consommation qui s'établissent à 6 063,9 Mdh contre 5 350,1 Mdh à fin décembre 2016 ;
- L'accroissement de 27,7% des crédits à l'équipement enregistrant 2 446,8 Mdh contre 1 916,0 Mdh à fin 2016 ;
- L'augmentation des crédits immobiliers qui s'établissent à 25 441,3 Mdh en 2017 contre 25 079,0 Mdh à fin 2016, soit un bon de 362,3 Mdh ;
- L'appréciation de l'encours des créances en souffrance et l'accroissement de la dépréciation respectivement de 11,7% et 6,3% ;
- La hausse de 262,4 Mdh des autres crédits pour s'établir à 386,7 Mdh contre 124,3 Mdh en 2016.

Poursuivant sa politique de diversification, la part des crédits immobiliers de CIH Bank ressort en baisse de 5,3 points à 65,2% à fin 2017 contre 70,5% une année auparavant au profit des autres crédits hors immobiliers.

f. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2016	2017	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	935 798	870 894	-6,94%

Source : CIH Bank

Les comptes de régularisation et autres actifs affichent une baisse de 6,9% pour s'établir à 870,9 Mdh en 2017 contre 935,8 Mdh en 2016.

g. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2016	2017	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	593 476	507 858	-14,43%

Source : CIH Bank

Les participations dans des entreprises mises en équivalence se déprécient de 14,4% s'établissant à 507,9 Mdh en 2017 contre 593,5 Mdh en 2016 suite à la variation négative de l'écart d'acquisition de MarocLeasing.

h. Immobilisations

En Kdh	2016	2017	Var
Immeubles de placement	993 542	1 082 207	8,92%
Immobilisations corporelles	1 065 790	1 423 539	33,57%
Immobilisations incorporelles	233 514	268 247	14,87%
Immobilisations	2 292 846	2 773 993	20,98%

Source : CIH Bank

A fin 2017, les immobilisations de CIH Bank évoluent de 21,0% et s'établissent à 2 774,0 Mdh contre 2 292,8 Mdh à fin 2016. Cette progression couvre :

- L'évolution de 33,6% des immobilisations corporelles pour s'établir à 1 423,5 Mdh contre 1 065,8 Mdh en 2016 sous l'effet combiné de la hausse des immobilisations corporelles de CIH Bank et de l'intégration de la filiale SANGHO ;
- L'appréciation de 8,9% des immeubles de placement atteignant 1 082,2 Mdh en 2017 contre 993,5 Mdh en 2016;
- La hausse de 14,9% des immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 268,2 Mdh comparativement à 233,5 Mdh à fin 2016.

Analyse des ressources

En Kdh	2016	2017	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	268	>100%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 611 686	2 259 676	-13,48%
Dettes envers la clientèle	28 447 096	31 935 217	12,26%
Titres de créance émis	8 057 118	10 159 482	26,09%
Passifs d'impôt exigible	266 269	253 378	-4,84%
Passifs d'impôt différé	85 798	163 251	90,27%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 024 890	1 260 483	22,99%
Provisions	234 256	241 732	3,19%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 051 159	2 050 200	NS
Capitaux propres	5 141 217	5 292 974	2,95%
Capitaux propres part du groupe	4 915 333	4 977 457	1,26%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 660 809	2 660 809	NA
<i>Réserves consolidées</i>	1 811 601	1 872 842	3,38%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	8 403	8 037	-4,36%
<i>Résultat de l'exercice</i>	434 519	435 770	0,29%
<i>Intérêts minoritaires</i>	225 884	315 517	39,68%
Total du passif	47 919 501	53 616 662	11,89%

Source : CIH Bank

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2016	2017	Var
Comptes ordinaires créditeurs	33 869	119 405	>100%
Valeurs données en pension	-	-	NA
Emprunts de trésorerie	400 000	1 289 638	>100%
Emprunts financiers	2 081 183	383 918	-81,55%
Autres dettes	86 325	461 677	>100%
Intérêts courus à payer	10 308	5 038	-51,13%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 611 686	2 259 676	-13,48%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2017, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a baissé de 13,5% pour s'établir à 2 259,7 Mdh contre 2 611,7 Mdh en 2016. Cette variation s'explique notamment par :

- La baisse de 1,7 Gdh des emprunts financiers qui s'établissent à 383,9 Mdh en 2017 contre 2 081,2 Mdh en 2016;
- La hausse des emprunts de trésorerie à 1 289,6 Mdh contre 400,0 Mdh en 2016;
- L'appréciation des autres dettes à 461,7 Mdh au lieu de 86,3 Mdh à fin 2016.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2016	2017	Var
Comptes à vue créditeurs	15 781 819	16 959 050	7,46%
Comptes d'épargne	4 411 988	4 773 462	8,19%
Dépôts à terme	5 592 263	7 007 699	25,31%
Autres comptes créditeurs	1 604 292	2 334 874	45,54%
Intérêts courus à payer	75 228	85 039	13,04%
Autres dettes envers la clientèle	981 505	775 092	-21,03%
Dettes envers la clientèle	28 447 096	31 935 217	12,26%

Source : CIH Bank

Structure en %	2016	2017
Comptes à vue créditeurs	55,5%	53,1%
Comptes d'épargne	15,5%	14,9%
Dépôts à terme	19,7%	21,9%
Autres comptes créditeurs	5,6%	7,3%
Intérêts courus à payer	0,3%	0,3%
Autres dettes envers la clientèle	3,5%	2,4%
Total dettes envers la clientèle	100,0%	100,0%

Source : CIH Bank

Les dettes envers la clientèle affichent une hausse de 12,3% pour s'établir à 31 935,2 Mdh contre 28 447,1 Mdh à fin 2016. Cette évolution couvre :

- L'appréciation des dépôts à terme qui passent de 5 592,3 Mdh en 2016 à 7 007,7 Mdh en 2017, soit une hausse de 1 415,4 Mdh ;
- La hausse de 7,5% des comptes à vue créditeurs pour s'établir à 16 959,1 Mdh à fin 2017 contre 15 781,8 Mdh à fin 2016 ;
- L'accroissement de 45,5% des autres comptes créditeurs s'établissant à 2 334,9 Mdh à fin 2017 contre 1 604,3 Mdh l'année précédente ;
- L'augmentation de 8,2% des comptes d'épargne qui s'établissent à 4 773,5 Mdh contre 4 412,0 Mdh en 2016 ;
- La baisse de 21,0% des autres dettes envers la clientèle passant de 981,5 Mdh en 2016 à 775,1 Mdh en 2017, suite à l'amortissement normal des prêts titrisés.

Par ailleurs, la structure des autres dettes envers la clientèle demeure quasi stable.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2016	2017	Var
Titres de créances négociables	5 681 360	8 129 482	43,09%
Emprunts obligataires	1 215 038	1 139 697	-6,20%
Autres dettes représentées par un titre	1 160 720	890 303	-23,30%
Titres de créances émis	8 057 118	10 159 482	26,09%

Source : CIH Bank

En 2017, les titres de créances émis atteignent 10 159,5 Mdh contre 8 057,1 Mdh en 2016 en hausse de 26,1% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables a progressé de 43,1% et s'établit à 8 129,5 Mdh contre 5 681,4 Mdh à fin 2016 suite à l'émission de certificats de dépôt au cours du premier semestre 2017 pour un montant de 2 425 Mdh.

D'autre part, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.

d. Provisions pour risques et charges

En Kdh	2016	2017	Var
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 737	673	-61,27%
Provisions pour affaires sociales	14 611	14 024	-4,01%
Provisions pour autres risques et charges	54 472	64 928	19,20%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	163 436	162 107	-0,81%
Total provisions pour risques et charges	234 256	241 733	3,19%

Source : CIH Bank

A fin 2017, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 3,2% pour s'établir à 241,7 Mdh contre 234,3 Mdh en 2016. Cette évolution couvre :

- La hausse de 19,20% des provisions pour autres risques et charges à 64,9 Mdh contre 54,5 Mdh en 2016 en raison principalement de l'intégration de SANGHO ;
- L'appréciation des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires à 162,1 Mdh contre 163,4 Mdh en 2016 ;

- La baisse de 61,3% des provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature avec une hausse de 1,1 Mdh ;

e. Fonds propres

En Kdh	2016	2017	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	NA
Réserves consolidées	1 811 601	1 872 842	3,38%
Gains ou pertes latents ou différés	8 403	8 037	-4,36%
Résultat de l'exercice	434 519	435 770	0,29%
Intérêts minoritaires	225 884	315 517	39,68%
Capitaux propres part du groupe	4 915 333	4 977 457	1,26%
Capitaux propres	5 141 217	5 292 974	2,95%

Source : CIH Bank

Les fonds propres consolidés totalisent 5 293,0 Mdh en hausse de 3,0% comparativement à fin 2016 suite à l'effet combiné de l'appréciation des intérêts minoritaires et des réserves consolidées respectivement de 39,7% et 3,4%, tirée par l'élargissement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2017.

f. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

Base sociale

En Mdh	2016	2017	Var
Fonds propres prudentiels (A)	4 611	4 946	7,27%
Total des actifs pondérés (B)	25 886	30 774	18,88%
Ratio de solvabilité* (A/B)	17,81%	16,07%	-1,74 pt

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

A fin 2017, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 16,07% en baisse de 1,74 pt par rapport à 2016, tout en restant supérieur au minimum requis. Cette évolution couvre l'accroissement des fonds propres prudentiels de 7,3% ainsi que la hausse de 18,9% du total des actifs pondérés.

Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,60%.

Base consolidée

En Mdh	2016	2017	Var
Fonds propres prudentiels (A)	5 642	5 848	3,66%
Total des actifs pondérés (B)	32 737	35 610	8,78%
Ratio de solvabilité* (A/B)	17,23%	16,42%	-0,81 pt

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

A fin décembre 2017, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 16,42% comparativement à 17,23% à fin 2016, soit une baisse de 0,81 point. Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres prudentiels et du total des actifs pondérés respectivement de 3,7% et 8,8%.

g. Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base sociale)

En Kdh	2016	2017	Var
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	5 080 050	5 931 011	16,75%
Total sorties de trésorerie	5 128 246	6 242 977	21,74%
Total entrées de trésorerie	1 243 189	1 500 540	20,70%
Total sorties nettes de trésorerie	3 885 057	4 742 437	22,07%
LCR*	130,76%	125,06%	-5,70 pts

*Méthode de Calcul de BAM

Source : CIH Bank

A fin 2017, le LCR s'établit à 125,06% contre 130,76% en 2016. Cette variation est essentiellement due à :

- La hausse de 22,1% des sorties nettes de trésorerie qui passent de 3,9 Gdh en 2016 à 4,7 Gdh en 2017 ;
- L'appréciation de 16,8% du matelas des actifs très liquides qui s'établit à 5,9 Gdh à fin 2017 contre 5,1 Gdh une année auparavant.

II.4. Engagements hors bilan de CIH Bank

En Kdh	2016	2017	Var
Engagements donnés	5 248 836	11 910 907	126,9%
Engagements de financement donnés	4 129 724	5 690 108	37,8%
Engagements de garantie donnés	1 119 112	6 220 798	455,9%
Engagements reçus	5 959 990	6 090 214	2,2%
Engagements de financement reçus	-	-	NA
Engagements de garantie reçus	5 959 990	6 090 214	2,2%

Source : CIH Bank

A fin 2017, les engagements donnés s'établissent à 11 910,9 Mdh contre 5 248,8 Mdh en 2016, soit un bond de 6 662,1 Mdh sur la période qui couvre :

- Une hausse à 6 220,8 Mdh des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des autres cautions avals et garanties données et des garanties de crédit données à la clientèle ;
- Une augmentation de 37,8% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 5 690,1 Mdh en 2017 contre 4 129,7 Mdh en 2016, principalement des ouvertures de crédits confirmés et des crédits documentaires import.

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 6 090,2 Mdh en 2017 contre 5 960,0 Mdh à fin 2016, soit une appréciation de 2,2% en raison de la hausse des Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers, principalement des garanties de crédits.

II.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2016	2017	Var
Résultat avant impôts	692 260	636 796	-8,01%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	508 433	565 962	11,31%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-441	64	>100%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	51 325	105 817	>100%
Dotations nettes aux provisions	48 876	30 665	-37,26%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26 292	-23 094	12,16%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-6 697	-32 070	<-100%
Produits/charges des activités de financement	-9 429	-16 391	-73,83%
Autres mouvements	-66 000	-85 764	-29,95%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	499 775	545 188	9,09%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-127 147	-1 674 062	<-100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	294 854	-175 364	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 256 494	-614 316	51,11%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-364 295	157 616	>100%
Impôts versés	-244 054	-224 544	7,99%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 697 136	-2 530 671	-49,11%
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-505 101	-1 348 687	<-100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	700 437	79 543	-88,64%
Flux liés aux immeubles de placements	-93 597	-88 733	5,20%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-565 014	-607 103	-7,45%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	41 826	-616 294	<-100%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-180 611	-254 870	-41,12%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-153 151	2 105 033	>100%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-333 762	1 850 163	>100%
Augmentation/ (Diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-797 037	-114 818	85,59%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à l'ouverture	2 620 651	1 823 615	-30,41%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la clôture	1 823 615	1 708 797	-6,30%
Variation de la trésorerie nette	-797 037	-114 818	85,59%

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à 2017 s'établit à 1 708,8 Mdh contre 1 823,6 Mdh à fin décembre 2016, soit une baisse de 6,3% sur la période. Cette variation couvre :

- La dépréciation à -1 348,7 Mdh des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle, soit une baisse de 843,6 Mdh, en raison principalement de :
 - La dépréciation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - La baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - La hausse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers et non financiers.
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement de 658,1 Mdh suite principalement à :
 - La dépréciation des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;

- La baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles.
- La hausse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement de 2 183,9 Mdh.

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de CIH Bank.

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, le Plan de développement triennal 2016-2020 prévoit de :

- Poursuivre le développement de la politique de proximité et le maintien du rythme d'ouverture des agences;
- Renforcer la proximité à travers une stratégie digitale soutenue et parfaitement intégrée au schéma de distribution conventionnelle ;
- Consolider le plan industriel de la banque ;
- Renforcer les synergies avec les filiales et le Groupe CDG ;
- Poursuivre le programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients;
- Poursuivre sur la ligné d'une politique de communication innovante et différenciée;
- Poursuivre la stratégie de diversification de la banque vers les emplois aux entreprises tout en consolidant les parts de marché dans l'immobilier;
- Continuer l'amélioration des indicateurs de productivité et poursuivre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- Accompagner la filiale dédiée à l'activité de banque participative (Umnia Bank) ;
- Accompagner la filiale dédiée à la gestion des Organismes de placement collectif immobilier – OPCI- (Ajarinvest).

I. PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le plan de développement 2016-2020 est accompagné et soutenu par :

- Un plan d'ouvertures d'agences qui vise à poursuivre le développement de la politique de proximité avec un objectif de 100 nouvelles agences d'ici 2020 ;
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité crédit ;
- Mise en place d'un nouveau programme d'émissions obligataires ainsi que le lancement des émissions OSH une fois la loi promulguée ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;
- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources.
- Priorisation des nouvelles technologies pour accompagner le nouveau plan industriel mis en place;
- Intensifier les stratégies de digitalisation et positionner la Banque comme pionnier dans ce domaine

Le plan de développement a été bâti avec des objectifs emplois tributaires des capacités de collecte des ressources clientèle et marché. Par conséquent, des actions ont été envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque, dont notamment :

- Collecter les Certificats de Dépôts de façon dynamique et souple en ajustement avec nos besoins ;
- Allonger nos ressources par des Emprunts Obligataires et des OSH avec deux options :
 - Privilégier l'amélioration de notre profil de liquidité ;
 - Privilégier le PNB.
- La poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables avec un encours moyen de 3 Gdh.

II. OBJECTIFS DE RÉSULTAT

Les objectifs de résultat du Groupe CIH Bank pour 2018 se déclinent comme suit :

Mdh	2017 ^R	2018 ^E
PNB Consolidé	2 036	2 241
RN Consolidé	422	513

Le PNB consolidé estimé serait de 2 241 Mdh en 2018 en progression de 10,1% par rapport à 2017. Le PNB consolidé s'établit à 2 036 Mdh à fin 2017, soit supérieur de 5,4% par rapport aux estimations annuelles.

Le résultat net estimé serait de 513 Mdh en 2018, soit une amélioration de 21,6% comparé à 2017. Le résultat net s'élève à 422 Mdh à fin 2017, en retrait de 22,1% par rapport aux estimations annuelles en raison de l'impact du dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015.

III. OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement pour la période 2017-2018 se présente comme suit :

Mdh	2017 ^R	2018 ^E
Logistique	107	287
Informatique	48	181

A fin 2017, CIH Bank a réalisé un investissement de 155 Mdh en retrait par rapport aux prévisions annuelles, suite au report pour 2018 d'investissement au niveau de la logistique et de l'informatique.

Pour 2018, CIH Bank prévoit un investissement de 468 Mdh, ventilé en 287 Mdh pour la logistique et 181 Mdh en Informatique et systèmes d'informations.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière ;
- Un modèle de notation pour les entreprises ;
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels ;
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

a. Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au CIH Bank s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

b. Surveillance et pilotage du risque de crédit

Dispositif de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

Analyse du portefeuille des engagements

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 Décembre 2017, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 45% du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la construction et à l'acquisition de logements représentent 62% des encours hors contentieux ;

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits (55%).

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 3,03 milliards de Dirhams au 31 décembre 2017.

Le taux de CES s'établit à 5,63% au 31 décembre 2017.

II. RISQUE OPÉRATIONNEL

a. Définition du risque opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

b. Processus de gestion des risques opérationnels

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel. Ce progiciel permet une gestion des déclarations d'incidents, la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

c. Le plan de Continuité des Activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

III. RISQUE DE MARCHÉ

a. Définition du risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

b. Organisation de la gestion du risque de marché

Rôle de la Salle Des Marchés

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

IV. GESTION ACTIF-PASSIF

a. Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2017, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -229 millions DH soit -4,6% des fonds propres réglementaires.

Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

b. Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

c. Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité d'Audit.

V. RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDÉRÉS

Au 31 décembre 2017, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 4,95 milliards de dirhams.

Le ratio de solvabilité s'établit à 16,07%.

Les fonds propres de catégorie 1 s'établissent à 3,26 milliards de dirhams intégrant 3,44 milliards de dirhams d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que CET1 et de 755 millions de dirhams de réserves et de résultats non distribués. Les déductions opérées sur les fonds propres de base concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 147 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 790 millions de dirhams.

Le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,60%.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 1,68 milliards de dirhams composés principalement d'emprunts obligataires pour un montant de 1,91 milliards de dirhams. Les déductions opérées sur les fonds propres de catégorie 2 concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 36 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 195 millions de dirhams.

a. Risque de crédit

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2017 représentent 27,74 milliards de dirhams soit 90% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres, pour une exigence en fonds propres de 2,22 milliards de dirhams.

b. Risque de marché

Au vu de la situation arrêtée à fin décembre 2017 de la position de change de la Banque, les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 11,59 millions de dirhams.

c. Risque opérationnel

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 2,89 milliards de dirhams au 31 décembre 2017 pour une exigence en fonds propres de 231 millions de dirhams.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la veille de la présente opération, CIH Bank ne fait l'objet d'aucun litige.

Lors du 1er semestre 2017, CIH Bank a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2013 à 2015. Ce contrôle fiscal a été dénoué le 14 juillet 2017 et son impact financier a été entièrement incorporé dans les résultats à fin juin 2017.

PARTIE IX.

ANNEXES

I. ÉTATS DE SYNTHÈSES CONSOLIDÉS IFRS 2017, 2016 ET 2015

I.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- Les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007 ;
- Le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - Les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes.
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles.

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, pré câblage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Deux types de contrat de location sont définis par la norme :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement sont comptabilisés à l'actif (immobilisation) et au passif (dette financière) à la plus faible valeur entre la juste valeur et la valeur actualisée (au taux d'intérêt effectif) des paiements minimaux du contrat.

L'amortissement du bien est comptabilisé en charges, et les intérêts de la période calculés au taux d'intérêt implicite du contrat.

Les biens faisant l'objet de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'actif. Les loyers constituent une charge.

TEST DE DEPRECIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- Un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- Un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- Un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales et entreprises associées, à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'emprunteur ;
- Une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur ;
- Une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières ;
- Des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
 - Des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,
 - Des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- Qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- Que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les titres de créances émis comprennent les dettes représentées par des titres cessibles émis par le Groupe CIH (certificats de dépôts, obligations, Bons HBM,...) à l'exception des bons de caisse et des dettes subordonnées.

Les dettes subordonnées comprennent les dettes émises par le Groupe CIH (tels que les emprunts obligataires subordonnés). Le remboursement desdits emprunts subordonnés, en cas de liquidation, ne peut intervenir qu'après le désintéressement de tous les autres créanciers.

COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Comptes de régularisation et autres actifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. Les autres actifs comprennent, notamment, les créances sur le personnel, les créances sur les organismes sociaux, les sommes dues par l'Etat (hors actifs d'impôt exigible ou différé), les valeurs et emplois divers et les comptes de débiteurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif.

Comptes de régularisation et autres passifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, produits constatés d'avance et charges à payer. Les autres passifs comprennent, notamment, les dettes envers le personnel, les dettes envers les organismes sociaux, les sommes dues à l'Etat (hors passifs d'impôt exigible et différé) et les comptes de créditeurs qui ne figurent pas dans les autres comptes du passif.

ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS***Actifs éventuels***

Un actif éventuel est un actif potentiel résultat d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés par le Groupe CIH mais font l'objet de communication d'une éventuelle entrée d'avantages économiques, lorsque leur montant est significatif.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;

Ou

- Une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - Il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;

Ou

- Le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés (sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprise conformément à la norme IFRS 3) mais font l'objet d'une communication en notes annexes lorsque leur montant est significatif.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

L'engagement porte sur un montant ou niveau de prestations prédéfini.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultat, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1^{er} Janvier 2013 avec l'obligation de reconnaître les écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global) et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-17	31-déc-16
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	5,30%	5,40%	4,80%	4,85%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires				
- Actifs	1854	1824	1854	1824
- Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 1,1% et 1,3%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté, les maturités respectives suivantes ont été retenues : 15 ans et 7 ans.

IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions-Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

Produits des autres activités

Il s'agit des produits provenant des autres activités à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des produits des opérations de location-financement, d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier, des produits sur opérations de promotion immobilière et des produits liés aux immeubles de placement (reprises de dépréciation, variations de valeur positives et autres produits).

Charges des autres activités

Il s'agit des charges provenant des autres activités à l'exclusion de celles ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des charges des opérations de location-financement, des activités hôtelières des filiales, des charges sur opérations de promotion immobilière et des charges liées aux immeubles de placement (dotations aux amortissements, variations de valeur négatives et autres charges).

IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la somme des deux composantes suivantes : impôt exigible et impôt différé. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice. La charge (ou le produit) d'impôt différé correspond aux montants d'impôts sur le résultat payables (ou recouvrables) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (ou déductibles).

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre, semestriels au 30 juin ou trimestriels au 30 mars et au 30 septembre.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients ;
- Goodwill ;
- Provisions pour risques et charges ;
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure 'Entité Structurée' : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire ;
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par CIH BANK en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit (En Mdh):

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine	Solde au 31/12/2017
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	485,3
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	442,0

I.2. Etats financiers consolidés 2015, 2016 et 2017

a. Etats de synthèse consolidés IFRS 2015

Bilan

ACTIF	2015	2014
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 188 474	2 092 174
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	575 200	214 812
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 175 532	1 030 022
6. Prêts et créances sur la clientèle	33 746 086	32 605 804
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 217 955	3 521 808
9. Actifs d'impôt exigible	317 648	315 808
10. Actifs d'impôt différé	-	3
11. Comptes de régularisation et autres actifs	783 431	711 998
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	583 511	572 852
14. Immeubles de placement	915 104	712 223
15. Immobilisations corporelles	1 058 173	1 039 937
16. Immobilisations incorporelles	171 822	146 441
17. Ecart d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	44 907 820	43 138 767

PASSIF	2015	2014
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	877
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 797 145	4 125 312
5. Dettes envers la clientèle	25 074 822	22 428 918
6. Titres de créance émis	9 218 916	10 065 601
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	294 619	271 467
9. Passifs d'impôt différé	97 758	95 341
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 168 044	1 042 539
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	210 270	206 734
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 043 332	-
16. Capitaux propres	5 002 901	4 901 978
17. Capitaux propres part du groupe	4 871 357	4 790 642
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 685 355	1 641 804
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 671	5 824
21. résultat de l'exercice	519 523	482 206
22. Intérêts minoritaires	131 544	111 336
Total du Passif	44 907 820	43 138 767

Compte de résultat consolidé

	2015	2014
1. + Intérêts et produits assimilés	2 415 563	2 392 398
2. - Intérêts et charges assimilées	(960 181)	(995 095)
3. MARGE D'INTERET	1 455 382	1 397 303
4. + Commissions (produits)	215 785	201 727
5. - Commissions (charges)	(20 311)	(21 078)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	195 474	180 649
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	17
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 019	11 718
9. + Produits des autres activités	569 517	524 676
10. - Charges des autres activités	(443 124)	(413 391)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 790 287	1 700 970
12. - Charges générales d'exploitation	(953 956)	(914 492)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(111 325)	(96 950)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	725 006	689 528
15. Coût du risque	(38 866)	51 641
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	686 140	741 169
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 042	25 203
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	127 300	17 174
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	839 482	783 546
21. - Impôt sur les résultats	(304 413)	(283 533)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	535 069	500 013
24. Intérêts minoritaires	(15 546)	(17 807)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	519 523	482 206
26. Résultat de base par action en dirham	19,5	18,1
27. Résultat dilué par action en dirham	19,5	18,1

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2015	2014
1. Résultat avant impôts	839 482	783 546
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	485 721	426 198
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	11 019	91
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(9 963)	(32 430)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	29 048	(9 811)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 042)	(25 203)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(88 930)	12 402
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(23 231)	(8 341)
9. +/- Autres mouvements	(59 827)	(33 316)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	317 795	329 590
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(1 601 788)	(488 377)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 522 511	(559 923)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	297 930	1 076 550
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	123 263	177 522
15. - Impôts versés	(304 413)	(243 895)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	37 502	(38 122)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	1 194 779	1 075 014
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(342 959)	(1 236 592)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(671 139)	(837 874)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(1 014 098)	(2 074 466)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(386 189)	(415 021)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	301 635	1 496 999
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(84 554)	1 081 978
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	96 127	82 526

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2015	2014
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 524 525	2 441 999
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 091 297	2 460 658
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	433 227	(18 659)
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 620 651	2 524 525
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 188 461	2 091 297
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 190	433 227
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	96 127	82 526

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	2 660 809			2 119 681	5 824	4 786 313	108 286	4 894 599
Impact des changements de méthodes				4 672		4 672	3 050	7 722
Autres mouvements				(344)		(344)		(344)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2014	2 660 809			2 124 009	5 824	4 790 642	111 336	4 901 978
Opérations sur capital								
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(425 729)		(425 729)		(425 729)
Résultat de l'exercice				519 523		519 523	15 546	535 069
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(154)	(154)		(154)
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(154)	(154)		(154)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 660 809			2 217 803	5 671	4 884 282	126 881	5 011 163
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				794		794	404	1 199
Autres mouvements				(13 720)		(13 720)	4 259	(9 461)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2015	2 660 809			2 204 878	5 671	4 871 357	131 544	5 002 901

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2015	2014
Titres à revenus variables		
<i>Cotés</i>	23 635	26 527
<i>Non cotés</i>	537 825	13 017
Titres à revenus fixes		
<i>Cotés</i>		
<i>Non cotés</i>	-	61 600
Autres (parts opcvn)	13 741	113 668
Total	575 200	214 812
Dont gains et pertes latents	5 671	5 824
Dont provisions pour dépréciation	201 839	201 999

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015
Valeur brute	918 781	256 255	41 427	1 133 609	1 397 672
Amortissement & Dépréciation	206 558	17 538	5 592	218 505	
Net	712 223			915 104	

Valeur brute	2014	Impact Variation Périimètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2015
Valeur brute	380 894		66 213	1 590	445 516
Amortissement & dépréciation	234 453		39 242	-	273 694
Net	146 441				171 822

Marge d'intérêts

	2015	2014
Sur opérations avec les établissements de crédits	26 732	20 881
Sur opérations avec la clientèle	2 247 350	2 225 342
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	-	17 964
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	140 326	127 072
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	1 155	1 140
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	2 415 563	2 392 398
Sur opérations avec les établissements de crédits	83 450	101 098
Sur opérations avec la clientèle	391 969	446 383
Actifs financiers disponibles à la vente	22 911	22 086
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 699	1 549
Sur dettes représentées par titres	415 710	421 507
Sur dettes subordonnées	43 351	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	1 090	2 474
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	960 181	995 095

Commissions nettes

	2015			2014		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	6 162	(6 162)	-	4 500	-4 500
Sur opérations avec la clientèle	29 113	-	29 113	24 314	-	24 314
Sur opérations sur titres	402	-	402	368	-	368
Sur opération de change	4 468	-	4 468	3 702	-	3 702
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	181 802	14 149	167 653	173 343	16 578	156 764
- Produits nets de gestions d'OPCVM	7 559	-	7 559	9 012	-	9 012
- Produits nets sur moyens de paiement	69 345	-	69 345	60 487	-	60 487
- Autres	104 898	14 149	90 749	103 843	16 578	87 265
Produits nets des commissions	215 785	20 311	195 474	201 727	21 078	180 649

Coût du risque

	2015	2014
Dotations aux provisions	333 695	291 560
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	328 938	289 994
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	4 757	1 566
Reprise de provisions	296 118	294 958
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	275 829	270 704
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	6 642
Provisions pour risques et charges	20 289	17 612
Variation des provisions	37 577	(3 398)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	56 264	80 680
Récupérations sur prêts et créances amorties	(54 975)	(128 923)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	38 866	(51 641)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2015	2014
A vue	902 461	519 963
Comptes ordinaires	182 334	299 421
Prêts et comptes au jour le jour	715 660	219 393
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	4 467	1 149
A terme	273 347	510 278
Prêts et comptes à terme	265 164	300 543
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	201 156
Créances rattachés	8 183	8 579
Autres prêts et créances	-	-
Total Brut	1 175 807	1 030 241
Dépréciation	275	219
Total Net	1 175 532	1 030 022

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	14 739	430	23 254	38 423	67 751
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	1 300 205
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	1 300 205
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	400 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
Emprunts financiers	-	2 296 998	-	-	2 296 998	2 311 709
Autres dettes	-	47 929	-	-	47 929	30 418
Intérêts courus à payer	-	9 019	4 776	-	13 795	15 229
TOTAL	-	2 768 685	5 206	23 254	2 797 145	4 125 312

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2015	2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	30 000	2 393 678	137 070	2 560 748	1 725 021
- Comptes à vue débiteurs	-	-	936 506	36 622	973 128	755 088
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	231 432	-	231 432	149 546
- Crédits à l'exportation	-	-	11 687	-	11 687	12 368
- Autres crédits de trésorerie	-	30 000	1 214 053	100 448	1 344 501	808 019
Crédits à la consommation	-	-	1	3 270 824	3 270 825	2 970 606
Crédits à l'équipement	-	-	1 039 302	33	1 039 336	947 999
Crédits immobiliers	-	-	5 752 155	18 384 250	24 136 406	24 319 978
Autres crédits	-	98 233	3 967	1 485 247	1 587 447	1 382 846
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	7	3 156	17 465	20 627	40 187
Créances en souffrance	12 073	-	351 568	2 080 042	2 443 684	2 515 471
Dépréciation	7 316	-	(15 907)	1 326 402	1 317 811	1 303 784
- Sur base individuelle	7 316		(194 425)	1 283 340	1 096 231	1 093 438
- Sur base collective	-	-	178 518	43 063	221 581	210 347
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	4 825	4 825	7 481
TOTAL	4 757	128 240	9 559 735	24 053 354	33 746 086	32 605 804

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2015	2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	139	4 318 054	9 029 014	13 347 207	11 959 914
Comptes d'épargne	-	-	4 633	4 150 548	4 155 181	3 737 544
Dépôts à terme	-	464 067	574 378	3 782 285	4 820 731	3 800 039
Autres comptes créditeurs	-	6 991	79 343	1 381 656	1 467 990	1 390 057
Intérêts courus à payer	-	1 880	4 014	50 603	56 497	38 228
Autres dettes envers la clientèle	-	1 227 217	-	-	1 227 217	1 503 137
TOTAL	-	1 700 294	4 980 422	18 394 106	25 074 822	22 428 919

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2015	2014
Engagements de financements et de garantie donnés	6 155 186	4 298 052
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	151 772	150 689
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédits confirmés	151 772	150 689
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 440 229	3 527 371
- Crédits documentaires import	485 932	34 100
- Acceptations ou engagements de payer	40 393	26 761
- Ouvertures de crédits confirmés	3 679 519	3 210 432
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	19 593	20 329
- Autres engagements de financement donnés	214 792	235 749
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	834	849
- Crédits documentaires export confirmés	834	849
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 562 351	619 143
- Garanties de crédits données	1 102 587	144 519
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	261 439	192 207
- Autres cautions et garanties données	189 449	272 854
- Engagements en souffrance	8 876	9 563
Engagements de financements et de garantie reçus	6 115 499	5 212 626
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	550 000	-
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	550 000	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 565 499	5 212 626
- Garanties de crédits	5 565 499	5 212 626
- Autres garanties reçues	-	-

b. Etats de synthèse consolidés IFRS 2016**Bilan**

ACTIF	2016	2015
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 586 200	2 188 474
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 161 522	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	694 592	575 200
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	922 441	1 175 532
6. Prêts et créances sur la clientèle	36 726 375	33 746 086
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 480 637	3 217 955
9. Actifs d'impôt exigible	340 396	317 648
10. Actifs d'impôt différé	10 334	-
11. Comptes de régularisation et autres actifs	935 798	783 431
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	593 476	583 511
14. Immeubles de placement	993 542	915 104
15. Immobilisations corporelles	1 065 790	1 058 173
16. Immobilisations incorporelles	233 514	171 822
17. Ecart d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	47 919 501	44 907 820

PASSIF	2016	2015
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	12
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 611 686	2 797 145
5. Dettes envers la clientèle	28 447 096	25 074 822
6. Titres de créance émis	8 057 118	9 218 916
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	266 269	294 619
9. Passifs d'impôt différé	85 798	97 758
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 024 890	1 168 044
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	234 256	210 270
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 051 159	1 043 332
16. Capitaux propres	5 141 217	5 002 901
17. Capitaux propres part du groupe	4 915 333	4 871 357
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. Réserves consolidées	1 811 601	1 685 355
20. Gains ou pertes latents ou différés	8 403	5 671
21. Résultat de l'exercice	434 519	519 523
22. Intérêts minoritaires	225 884	131 544
Total du Passif	47 919 501	44 907 820

Compte de résultat consolidé

	2016	2015
1. + Intérêts et produits assimilés	2 368 382	2 415 563
2. - Intérêts et charges assimilées	(887 891)	(960 181)
3. MARGE D'INTERET	1 480 491	1 455 382
4. + Commissions (produits)	288 817	215 785
5. - Commissions (charges)	(13 593)	(20 311)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	275 225	195 474
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 687	19
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 913	13 019
9. + Produits des autres activités	540 815	569 517
10. - Charges des autres activités	(474 936)	(443 124)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 847 194	1 790 287
12. - Charges générales d'exploitation	(974 714)	(953 956)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(120 692)	(111 325)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	751 788	725 006
15. Coût du risque	(116 142)	(38 866)
16. RESULTATS D'EXPLOIATION	635 647	686 140
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 292	26 042
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 321	127 300
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	692 260	839 482
21. - Impôt sur les résultats	(247 995)	(304 413)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	444 265	535 069
24. Intérêts minoritaires	(9 745)	(15 546)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	434 519	519 523
26. Résultat de base par action en dirham	16,3	19,5
27. Résultat dilué par action en dirham	16,3	19,5

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2016	2015
1. Résultat avant impôts	692 260	839 482
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	508 433	485 721
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(441)	11 019
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	51 325	(9 963)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	48 876	29 048
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 292)	(26 042)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(6 697)	(88 930)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(9 429)	(23 231)
9. +/- Autres mouvements	(66 000)	(59 827)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	499 775	317 795
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(127 147)	(1 601 788)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	294 854	1 522 511
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 256 494)	297 930
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(364 295)	123 263
15. - Impôts versés	(244 054)	(304 413)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(1 697 136)	37 502
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(505 101)	1 194 779
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	700 437	(342 959)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	(93 597)	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(565 014)	(671 139)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	41 826	(1 014 098)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(180 611)	(386 189)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(153 151)	301 635
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(333 762)	(84 554)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(797 037)	96 127

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2016	2015
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 620 651	2 524 525
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 188 461	2 091 297
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 190	433 227
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 823 615	2 620 651
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 586 187	2 188 461
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	237 427	432 190
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(797 037)	96 127

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2015	2 660 809			2 217 803	5 671	4 884 282	126 881	5 011 163
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				794		794	404	1 199
Autres mouvements				(13 720)		(13 720)	4 259	(9 461)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2015	2 660 809			2 204 878	5 671	4 871 357	131 544	5 002 901
Opérations sur capital								
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(372 513)		(372 513)	(9 402)	(381 915)
Résultat de l'exercice				434 519		434 519	9 745	444 265
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					2 733	2 733		2 733
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 733	2 733		2 733
Variation de périmètre							93 996	93 996
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016	2 660 809			2 266 884	8 403	4 936 096	225 884	5 161 980
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(18 692)		(18 692)		(18 692)
Autres mouvements				(2 072)		(2 072)		(2 072)
Capitaux propres corrigés au 31 Décembre 2016	2 660 809			2 246 120	8 403	4 915 332	225 884	5 141 216

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Valeur brute	2016	2015
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations, Bons du Trésor et autres titres à revenus fixes	1 161 522	-
<i>Titres Cotés</i>	-	-
<i>Titres Non cotés</i>	1 161 522	-
Actions et Autres Titres à revenus variables	-	-
<i>Titres Cotés</i>	-	-
<i>Titres Non cotés</i>	-	-
Instruments dérivés	-	-
Créances rattachées	-	-
Juste Valeur au Bilan	1 161 522	-

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	Valeur 31/12/2016	Valeur 31/12/2015
Titres à revenus variables	574 929	561 460
<i>Cotés</i>	428 657	23 635
<i>Non cotés</i>	146 272	537 825
Titres à revenus fixes	0	0
<i>Cotés</i>	-	-
<i>Non cotés</i>	-	-
Autres (parts opcvvm)	119 663	13 741
Total	694 592	575 200
Dont gains et pertes latents	8 403	5 671
Dont provisions pour dépréciation	201 689	201 839

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016
Valeur brute	1 133 609	149 464	50 890	1 232 182	1 606 823
Amortissement & Dépréciation	218 505	23 883	3 748	238 640	
Net	915 104			993 542	

Valeur brute	2015	Acquisitions	Cessions ou retraits	2016
Valeur brute	445 516	108 828	-	554 344
Amortissement & dépréciation	273 694	47 136	-	320 830
Net	171 822			233 514

Marge d'intérêts

	2016	2015
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 549	26 732
Sur opérations avec la clientèle	2 259 668	2 247 350
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 648	-
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	81 536	140 326
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	981	1 155
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	2 368 382	2 415 563
Sur opérations avec les établissements de crédits	75 621	83 450
Sur opérations avec la clientèle	396 776	391 969
Actifs financiers disponibles à la vente	35 162	22 911
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	2 476	1 699
Sur dettes représentées par titres	325 731	415 710
Sur dettes subordonnées	52 124	43 351
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	-	1 090
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	887 891	960 181

Commissions nettes

	2016			2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	5 082	(5 082)	-	6 162	(6 162)
Sur opérations avec la clientèle	68 331	-	68 331	29 113	-	29 113
Sur opérations sur titres	267	-	267	402	-	402
Sur opération de change	5 548	-	5 548	4 468	-	4 468
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	214 671	8 511	206 161	181 802	14 149	167 653
- Produits nets de gestions d'OPCVM	8 844	-	8 844	7 559	-	7 559
- Produits nets sur moyens de paiement	80 441	-	80 441	69 345	-	69 345
- Autres	125 387	8 511	116 876	104 898	14 149	90 749
Produits nets des commissions	288 817	13 593	275 225	215 785	20 311	195 474

Coût du risque

	2016	2015
Dotations aux provisions	411 843	333 695
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	403 674	328 938
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	8 169	4 757
Reprise de provisions	311 244	296 118
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	308 137	275 829
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	3 107	20 289
Variation des provisions	100 599	37 577
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	85 169	56 264
Récupérations sur prêts et créances amorties	(69 626)	(54 975)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	116 142	38 866

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2016	2015
<u>A vue</u>	542 862	902 461
Comptes ordinaires	120 028	182 334
Prêts et comptes au jour le jour	171 403	715 660
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	251 431	4 467
<u>A terme</u>	379 855	273 347
Prêts et comptes à terme	372 890	265 164
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachés	6 965	8 183
Autres prêts et créances	-	-
<u>Total Brut</u>	922 717	1 175 807
Dépréciation	276	275
<u>Total Net</u>	922 441	1 175 532

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	23 620	829	9 421	33 869	38 423
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	400 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
Emprunts financiers	-	1 815 708	261 508	3 967	2 081 183	2 296 998
Autres dettes	12 313	71 839	-	2 174	86 325	47 929
Intérêts courus à payer	-	6 470	3 838	-	10 308	13 795
TOTAL	12 313	2 317 637	266 175	15 562	2 611 686	2 797 145

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2016	2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	62 216	2 945 484	106 499	3 114 199	2 560 748
- Comptes à vue débiteurs	-	60 000	1 039 864	31 665	1 131 529	973 128
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	209 525	610	210 135	231 432
- Crédits à l'exportation	-	-	2 291	-	2 291	11 687
- Autres crédits de trésorerie	-	2 216	1 693 804	74 224	1 770 244	1 344 501
Crédits à la consommation	-	-	1	5 350 101	5 350 102	3 270 825
Crédits à l'équipement	-	-	1 916 039	-	1 916 039	1 039 336
Crédits immobiliers	-	-	6 828 358	18 250 654	25 079 012	24 136 406
Autres crédits	-	69 133	3 967	21 024	94 124	1 587 447
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	8	9 896	16 660	26 564	20 627
Créances en souffrance	-	-	376 653	2 172 780	2 549 433	2 443 684
Dépréciation	-	-	362 135	1 044 601	1 406 736	1 317 811
- Sur base individuelle	-	-	153 539	1 019 701	1 173 240	1 096 231
- Sur base collective	-	-	208 596	24 900	233 496	221 581
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	3 638	3 638	4 825
TOTAL	-	131 357	11 718 263	24 876 754	36 726 375	33 746 086

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2016	2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	4	5 502 641	10 279 174	15 781 819	13 347 207
Comptes d'épargne	-	-	-	4 411 988	4 411 988	4 155 181
Dépôts à terme	-	424 601	863 600	4 304 062	5 592 263	4 820 731
Autres comptes créditeurs	-	6 456	91 922	1 505 914	1 604 292	1 467 990
Intérêts courus à payer	-	3 974	7 457	63 797	75 228	56 497
Autres dettes envers la clientèle	-	981 505	-	-	981 505	1 227 217
TOTAL	-	1 416 540	6 465 620	20 564 935	28 447 096	25 074 822

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2016	2015
<u>Engagements de financements et de garantie donnés</u>	5 248 836	6 155 186
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédits confirmés	152 455	151 772
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 977 269	4 440 229
- Acceptations ou engagements de payer	52 345	40 393
- Ouvertures de crédit confirmés	3 425 150	3 679 519
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	5 733	19 593
- Autres engagements de financement donnés	320 659	214 792
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	824	834
- Crédits documentaires export confirmés	824	834
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 118 288	1 562 351
- Garanties de crédits données	513 473	1 102 587
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	377 209	261 439
- Autres cautions et garanties données	218 784	189 449
- Engagements en souffrance	8 822	8 876
<u>Engagements de financements et de garantie reçus</u>	5 959 990	6 115 499
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	550 000
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	550 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 959 990	5 565 499
- Garanties de crédits	5 959 990	5 565 499
- Autres garanties reçues	-	-

c. Etats de synthèse consolidés IFRS 2017

Bilan

ACTIF	2017	2016
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 333 425	1 586 200
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 525 718	1 161 522
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	970 911	694 592
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 093 461	922 441
6. Prêts et créances sur la clientèle	40 352 316	36 726 375
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 487 693	2 480 637
9. Actifs d'impôt exigible	312 484	340 396
10. Actifs d'impôt différé	88 481	10 334
11. Comptes de régularisation et autres actifs	870 894	935 798
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprise mises en équivalence	507 858	593 476
14. Immeubles de placement	1 082 207	993 542
15. Immobilisations corporelles	1 423 539	1 065 790
16. Immobilisations incorporelles	268 247	233 514
17. Ecarts d'acquisition	299 428	174 884
Total de l'Actif	53 616 662	47 919 501

PASSIF	2017	2016
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	268	12
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 259 676	2 611 686
5. Dettes envers la clientèle	31 935 217	28 447 096
6. Titres de créance émis	10 159 482	8 057 118
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	253 378	266 269
9. Passifs d'impôt différé	163 251	85 798
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 260 483	1 024 890
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	241 732	234 256
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 050 200	2 051 159
16. Capitaux propres	5 292 974	5 141 217
17. Capitaux propres part du groupe	4 977 457	4 915 333
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. Réserves consolidées	1 872 842	1 811 601
20. Gains ou pertes latents ou différés	8 037	8 403
21. Résultat de l'exercice	435 770	434 519
22. Intérêts minoritaires	315 517	225 884
Total du Passif	53 616 662	47 919 501

Compte de résultat consolidé

1. + Intérêts et produits assimilés	2 464 589	2 368 382
2. - Intérêts et charges assimilées	(923 790)	(887 891)
3. MARGE D'INTERET	1 540 799	1 480 491
4. + Commissions (produits)	307 247	288 817
5. - Commissions (charges)	(12 784)	(13 593)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	294 464	275 225
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32 695	6 687
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 844	18 913
9. + Produits des autres activités	693 911	540 815
10. - Charges des autres activités	(551 805)	(474 936)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	2 035 907	1 847 194
12. - Charges générales d'exploitation	(1 199 488)	(974 714)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(117 817)	(120 692)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	718 601	751 788
15. Coût du risque	(58 127)	(116 142)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	660 474	635 647
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23 094	26 292
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	49 402	30 321
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-96 174	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	636 796	692 260
21. - Impôt sur les résultats	(214 318)	(247 995)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	422 478	444 265
24. Intérêts minoritaires	13 292	(9 745)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	435 770	434 519
26. Résultat de base par action en dirham	16,4	16,3
27. Résultat dilué par action en dirham	16,4	16,3

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2017	2016
1. Résultat avant impôts	636 796	692 260
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	565 962	508 433
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	64	(441)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	105 817	51 325
5. +/- Dotations nettes aux provisions	30 665	48 876
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(23 094)	(26 292)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(32 070)	(6 697)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(16 391)	(9 429)
9. +/- Autres mouvements	(85 764)	(66 000)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	545 188	499 775
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(1 674 062)	(127 147)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(175 364)	294 854
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(614 316)	(1 256 494)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	157 616	(364 295)
15. - Impôts versés	(224 544)	(244 054)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(2 530 671)	(1 697 136)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 348 687)	(505 101)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	79 543	700 437
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	(88 733)	(93 597)
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(607 103)	(565 014)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(616 294)	41 826
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(254 870)	(180 611)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 105 033	(153 151)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	1 850 163	(333 762)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(114 818)	(797 037)

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2017	2016
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 823 615	2 620 651
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 586 187	2 188 461
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	237 427	432 190

30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 708 797	1 823 615
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 333 158	1 586 187
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	375 639	237 427
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(114 818)	(797 037)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Interêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016	2 660 809			2 266 884	8 403	4 936 096	225 884	5 166 980
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(18 692)		(18 692)		(18 692)
Autres mouvements				(2 072)		(2 072)		(2 072)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2016	2 660 809			2 246 120	8 403	4 915 332	225 884	5 144 217
Opérations sur capital							119 865	119 865
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(372 513)		(372 513)	(16 940)	(389 456)
Résultat de l'exercice				435 770		435 770	(13 292)	422 478
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(366)	(366)		(366)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(366)	(366)		(366)
Variation de périmètre				(114)		(114)		(114)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2017	2 660 809			2 309 263	8 037	4 978 109	315 517	5 299 625
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(1 577)		(1 577)		(1 577)
Autres mouvements				926		926		926
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2017	2 660 809			2 308 611	8 037	4 977 457	315 517	5 299 625

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Valeur brute	2017	2016
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actif représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations, Bons du Trésor et autres titres à revenus fixes	1 522 535	1 161 522
<i>Titres Cotés</i>		
<i>Titres Non cotés</i>	1 522 535	1 161 522
Actions et Autres Titres à revenus variables	3 183	-
<i>Titres Cotés</i>	3 183	-

Titres Non cotés		
Instruments dérivés		
Créances rattachées		
Juste Valeur au Bilan	1 525 718	1 161 522

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2017	2016
Titres à revenus variables		
Cotés	410 745	428 657
Non cotés	157 857	146 272
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	121 508	-
Autres (parts opcvn)	280 801	119 663
Total	970 911	694 592
Dont gains et pertes latents	8 037	8 403
Dont provisions pour dépréciation	201 566	201 689

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017
Valeur brute	1 232 182	149 344	177 698	125 441	1 329 270	1 432 078
Amortissement & Dépréciation	238 640	20 781	12 358	0	247 063	
Net	993 542					1 082 207

Valeur brute	30/12/2016	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	31/12/2017
Valeur brute	554 344	873	175 086	147 033	583 270
Amortissement & dépréciation	320 830	634	39 504	45 946	315 023
Net	233 514				268 247

Marge d'intérêts

	2017	2016
Sur opérations avec les établissements de crédits	34 922	20 549
Sur opérations avec la clientèle	2 330 525	2 259 668
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 548	5 648
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	96 248	81 536
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	1 346	981
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	2 464 589	2 368 382
Sur opérations avec les établissements de crédits	68 417	75 621
Sur opérations avec la clientèle	396 695	396 776
Actifs financiers disponibles à la vente	48 965	35 162
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	11 413	2 476
Sur dettes représentées par titres	310 343	325 731
Sur dettes subordonnées	80 240	52 124
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	7 716	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Charges d'intérêts	923 790	887 891

Commissions nettes

	2017			2016		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	2 033	5 049	(3 017)	-	5 082	(5 082)
Sur opérations avec la clientèle	73 323	-	73 323	68 331	-	68 331
Sur opérations sur titres	209	-	209	267	-	267
Sur opération de change	7 561	-	7 561	5 548	-	5 548
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	224 121	7 734	216 387	214 671	8 511	206 161
- Produits nets de gestions d'OPCVM	9 945	-	9 945	8 844	-	8 844
- Produits nets sur moyens de paiement	85 122	-	85 122	80 441	-	80 441
- Autres	129 055	7 734	121 320	125 387	8 511	116 876
Produits nets des commissions	307 247	12 784	294 464	288 817	13 593	275 225

Coût du risque

	2017	2016
Dotations aux provisions	345 043	411 843
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	328 345	403 674
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	120	-
Provisions pour risques et charges	16 579	8 169
Reprise de provisions	282 167	311 244
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	273 026	308 137
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	9 141	3 107
Variation des provisions	62 876	100 599
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	64 900	85 169
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	(69 649)	(69 626)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	58 127	116 142

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2017	2016
A vue	1 204 724	542 862
Comptes ordinaires	350 834	120 028
Prêts et comptes au jour le jour	-	171 403
Valeurs reçues en pension au jour le jour	505 848	-
Autres prêts et créances	348 041	251 431
A terme	889 036	379 855
Prêts et comptes à terme	884 943	372 890
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachés	4 094	6 965
Autres prêts et créances	-	-
Total Brut	2 093 760	922 717
Dépréciation	298	276
Total Net	2 093 461	922 441

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	109 442	1 884	8 080	119 405	33 869
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	1 289 638	-	-	1 289 638	400 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	1 289 638	-	-	1 289 638	400 000
Emprunts financiers	3 967	24 526	141 825	213 599	383 918	2 081 183
Autres dettes	12 671	446 732	-	2 274	461 677	86 325
Intérêts courus à payer	-	1 902	-	3 135	5 038	10 308
TOTAL	16 639	1 872 241	143 709	227 088	2 259 676	2 611 686

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			2017	2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	600 000	113 383	3 782 993	163 453	4 659 829	3 114 199
- Comptes à vue débiteurs	-	98 329	1 576 566	34 313	1 709 208	1 131 529
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	478 159	-	478 159	210 135
- Crédits à l'exportation	-	-	18 843	-	18 843	2 291
- Autres crédits de trésorerie	600 000	15 053	1 709 425	129 140	2 453 619	1 770 244
Crédits à la consommation	-	-	-	6 063 892	6 063 892	5 350 102
Crédits à l'équipement	200 000	-	2 012 049	234 782	2 446 831	1 916 039
Crédits immobiliers	-	-	7 606 749	17 834 533	25 441 283	25 079 012
Autres crédits	-	294 156	8 076	24 300	326 533	94 124
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	5 343	69	28 059	18 950	52 422	26 564
Créances en souffrance	-	32	702 123	2 146 554	2 848 709	2 549 433
Dépréciation	-	13	460 909	1 034 029	1 494 951	1 406 736
- Sur base individuelle	-	13	281 217	1 001 923	1 283 153	1 173 240
- Sur base collective	-	-	179 693	32 106	211 799	233 496
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	7 769	7 769	3 638
TOTAL	805 343	407 628	13 679 141	25 460 204	40 352 316	36 726 375

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2017	2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	- 85 059	5 658 971	11 385 138	16 959 050	15 781 819
Comptes d'épargne	-	-	-	4 773 462	4 773 462	4 411 988
Dépôts à terme	64 320	424 500	830 729	5 688 151	7 007 699	5 592 263
Autres comptes créditeurs	-	74 426	-	2 260 448	2 334 874	1 604 292
Intérêts courus à payer	884	1 401	5 343	77 411	85 039	75 228
Autres dettes envers la clientèle	-	768 773	-	6 319	775 092	981 505
TOTAL	65 204	1 184 042	6 495 043	24 190 928	31 935 217	28 447 096

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2017	2016
<u>Engagements de financements et de garantie donnés</u>	11 910 907	5 248 836
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	102 317	152 455
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	102 317	152 455
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 587 791	3 977 269
- Crédits documentaires import	409 216	173 382
- Acceptations ou engagements de payer	199 365	52 345
- Ouvertures de crédit confirmés	4 301 103	3 425 150
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	39 547	5 733
- Autres engagements de financement donnés	638 559	320 659
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 417 274	824
- Crédits documentaires export confirmés	866	824
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	5 416 409	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	803 524	1 118 288
- Garanties de crédits données	794 725	513 473
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	377 209
- Autres cautions et garanties données	-	218 784
- Engagements en souffrance	8 799	8 822
<u>Engagements de financements et de garantie reçus</u>	6 090 214	5 959 990
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 090 214	5 959 990
- Garanties de crédits	6 090 214	5 959 990
- Autres garanties reçues	-	-

II. ÉTATS DE SYNTHÈSES 2017, 2016 ET 2015

II.1. Principales méthodes d'évaluation appliquées

Les comptes sociaux du CIH relatifs à l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

PRINCIPES GENERAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Immobilier et Hôtelier est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

CREANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondant à des engagements de financement et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Les valeurs et suretés reçues en couverture des opérations de crédit réalisées avec la clientèle sont comptabilisées, au même titre que les garanties reçues des fonds et institutions marocains de garantie des crédits en hors bilan.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance :

Les créances en souffrance sont comptabilisées conformément à la réglementation en vigueur.

Le poste « autres crédits » englobe les créances en souffrance déduction faite des provisions et des agios réservés.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon les degrés de risque prévus à la circulaire de Bank Al Maghreb, classés en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des agios réservés et des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50% pour les créances douteuses ;
 - 100% pour les créances compromises.

Les estimations des garanties sont effectuées pour l'essentiel en interne par les services de la Banque compte tenu de son expertise en la matière. La banque recourt de plus en plus aux rapports des expertises judiciaires et de manière ponctuelle à des experts indépendants pour l'évaluation de certains gages importants en valeur. Il est à noter que le CIH retient la valeur la plus faible lorsqu'il dispose de plusieurs estimations (estimations internes/ externes/ Judiciaires).

Les créances en souffrance sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Dès leur déclassement, les créances en souffrance donnent lieu à la constatation d'agios réservés.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées à l'occasion d'accords transactionnels pour solde de tout compte ou à l'issue de procédures judiciaires.

Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance enregistrent une évolution favorable (remboursement total ou partiel, restructuration, apurement...) leur permettant de redevenir saines.

Les dotations et reprises des provisions pour dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par ces provisions figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque.

Les provisions constituées au titre des créances ayant fait l'objet de restructuration, ne sont reprises qu'à l'expiration du délai d'observation de six mois après la date d'échéance du premier règlement convenu.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de leur nature et en fonction de l'intention et la durée de détention (titre de transaction, de placement, d'investissement ou de participation).

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat.

A leur date d'achat, les titres de placement et d'investissement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais et coupon inclus.

Les primes et décotes sur titres de placement et d'investissement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement est pratiqué selon la méthode actuarielle pour les bons du Trésor.

Les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences, résultant des variations de prix de marché, est porté au compte de produits et charges.

Les titres de placements sont évalués par référence au prix du marché du jour le plus récent, Les moins-values latentes sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

A leur date d'achat, les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition.

Les plus et moins-values de cessions sur titres de participation sont enregistrées pour le montant net de l'opération de cession en « plus-values ou moins-values de cession sur actifs immobilisés » et en aval du résultat brut d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire. Par ailleurs, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amorties mais font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertise externe réalisés chaque année pour un certain nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

DETTES A VUE ET A TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ainsi que sur la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste abrite les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes et charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Ces provisions comprennent au 31-12-2017 une provision pour risques généraux d'un montant de 180 millions de Dirhams constituée en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non avérés.

PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**Intérêts**

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

II.2. Etats de synthèses 2015, 2016 et 2017

Bilans

Libellé	2017	2016	2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 245 905	1 583 420	2 184 829
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 347 659	1 217 428	1 416 141
- A vue	1 039 965	422 388	608 882
- A terme	1 307 695	795 040	807 259
Créances sur la clientèle	33 917 834	30 683 215	28 000 631
- Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	5 736 203	4 009 973	3 376 504
- Crédits et financements participatifs à l'équipement	2 576 615	1 955 198	1 105 434
- Crédits et financements participatifs immobiliers	24 212 135	23 721 172	22 632 946
- Autres Crédits et financements participatifs	1 392 881	996 871	885 747
Créances acquises par affacturage	-	-	-
Titres de transaction et de placement	2 135 222	1 523 325	296 582
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 522 535	1 131 945	-
- Autres titres de créance	121 548	29 577	-
- Certificats de Sukuk	-	-	-
- Titres de propriété	491 139	361 803	296 582
Autres actifs	960 223	948 658	766 771
Titres d'investissement	2 487 693	2 480 637	3 217 955
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 487 693	2 480 637	3 217 955
- Autres titres de créance	-	-	-
- Certificats de Sukuk	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	1 722 463	1 637 136	1 475 396
-Participations dans les entreprises liées	643 948	564 013	
-Autres titres de participation et emplois assimilés	1 078 515	1 073 123	
-Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	

Créances subordonnées	130 019	130 019	130 019
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-
Immobilisations incorporelles	155 787	222 346	201 312
Immobilisations corporelles	1 917 769	1 820 623	1 592 315
Immobilisations données en l'jara	-	-	-
Total de l'Actif	47 020 574	42 246 807	39 281 952

Libellé	2017	2016	2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	774 776	833 964	897 169
- A vue	554 075	161 180	159 996
- A terme	220 701	672 785	737 173
Dépôts de la clientèle	29 778 539	26 517 766	22 959 410
- Comptes à vue créditeurs	17 116 616	15 950 535	13 407 865
- Comptes d'épargne	4 773 462	4 411 988	4 155 180
- Dépôts à terme	7 125 595	5 667 492	4 877 229
- Autres comptes créditeurs	762 866	487 751	519 135
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-
Titres de créance émis	8 494 375	7 113 223	8 558 530
- Titres de créance négociables	6 464 375	4 737 465	5 851 392
- Emprunts obligataires	1 139 697	1 215 038	1 292 892
- Autres titres de créance émis	890 303	1 160 720	1 414 246
Autres passifs	1 129 823	966 216	1 162 788
Provisions pour risques et charges	247 370	292 123	260 840
Dettes subordonnées	2 043 329	2 044 179	1 043 331
Réserves et primes liées au capital	973 273	950 675	927 125
Capital	2 660 809	2 660 809	2 660 809

- Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	472 740	415 887	340 939
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	- 0	- 0	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	445 539	451 964	471 013
Total du passif	47 020 574	42 246 807	39 281 952

Hors Bilan

Libellé	2017	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNES	11 871 359	5 234 282	6 126 717
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	102 317	152 455	151 772
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 548 244	3 971 536	4 420 636
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 417 274	824	834
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	803 524	1 109 466	1 553 475
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	6 090 214	5 959 990	5 563 135
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 090 214	5 959 990	5 563 135
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-

CPC

Libellé	2017	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 484 946	2 292 595	2 280 886
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	48 850	24 790	31 168
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 846 253	1 762 055	1 755 764
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	93 273	91 598	138 646
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	131 340	121 512	124 274
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	-
Commissions sur prestations de service	223 942	218 685	186 566
Autres produits bancaires	141 288	73 956	44 469

Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	832 035	775 448	819 310
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	49 579	41 912	92 025
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	383 576	329 342	260 484
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	310 343	325 731	415 710
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	-
Autres charges bancaires	88 537	78 463	51 091
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
PRODUIT NET BANCAIRE	1 652 911	1 517 146	1 461 576
Produits d'exploitation non bancaire	48 065	30 959	126 919
Charges d'exploitation non bancaire	300	359	5 361
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	956 203	927 061	875 201
Charges de personnel	477 936	471 959	445 442
Impôts et taxes	24 114	24 932	24 382
Charges externes	331 815	290 359	275 447
Autres charges générales d'exploitation	21 738	23 203	23 452
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	100 599	116 608	106 478
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	317 629	295 531	235 458
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	296 933	187 449	197 198
Pertes sur créances irrécouvrables	5 648	37 093	3 984
Autres dotations aux provisions	15 049	70 989	34 276
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	267 636	334 119	272 559
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	154 735	231 876	191 423
Récupérations sur créances amorties	61 030	61 079	48 599
Autres reprises de provisions	51 871	41 164	32 536
RESULTAT COURANT	694 480	659 274	745 034
Produits non courants	26 855	22 587	41 753

Charges non courantes	75 966	13 057	55 003
RESULTAT AVANT IMPOTS	645 369	668 804	731 784
Impôts sur les résultats	199 829	216 839	260 772
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	445 539	451 964	471 013

ESG

Libellé	2017	2016	2015
+ Intérêts et produits assimilés	1 988 376	1 878 442	1 925 577
- Intérêts et charges assimilées	743 498	696 985	768 219
MARGE D'INTERET	1 244 878	1 181 457	1 157 358
+ Produits sur financements participatifs	-	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-	-
+ Commissions perçues	231 503	224 232	191 034
- Commissions servies	15 011	9 616	7 675
Marge sur commissions	216 492	214 616	183 359
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	33 235	6 609	-
+ Résultat des opérations sur titres de placement	5 205	- 1 411	- 226
+ Résultat des opérations de change	35 751	25 342	21 244
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-
Résultat des opérations de marché	74 192	30 540	21 019
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	-
+ Divers autres produits bancaires	176 083	138 535	140 273
- Diverses autres charges bancaires	58 733	48 003	40 433
PRODUIT NET BANCAIRE	1 652 911	1 517 146	1 461 576
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	77	2 974	- 221
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	48 065	28 129	126 919
- Autres charges d'exploitation non bancaire	300	359	5 361
- Charges générales d'exploitation	956 203	927 061	875 201
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	744 551	620 830	707 712
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 86 816	68 414	38 841
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	36 745	- 29 969	- 1 519
RESULTAT COURANT	694 480	659 274	745 034
RESULTAT NON COURANT	- 49 111	9 529	- 13 250
- Impôts sur les résultats	199 829	216 839	260 772
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	445 539	451 964	471 013

TFT

Libellé	2017	2016	2015
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 395 427	2 226 208	2 220 904
Récupérations sur créances amorties	61 030	61 079	48 599
Produits d'exploitation non bancaire perçus	53 055	42 652	75 281
Charges d'exploitation bancaire versées	- 837 563	- 812 385	- 821 684
Charges d'exploitation non bancaire versées	- 75 966	- 13 057	- 55 003
Charges générales d'exploitation versées	- 855 603	- 810 453	- 768 722
Impôts sur les résultats versés	- 199 829	- 216 839	- 260 772
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	540 550	477 205	438 604
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 130 232	198 711	- 152 121
Créances sur la clientèle	-3 377 881	-2 650 513	-1 016 518
Titres de transaction et de placement	- 608 263	-1 226 511	198 101
Autres actifs	- 19 061	- 169 080	- 43 667
Titres Moudaraba et Moucharaka	-		
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 59 188	- 63 205	-1 256 299
Dépôts de la clientèle	3 260 773	3 558 356	2 931 970
Titres de créance émis	1 381 152	-1 445 307	-1 062 616
Autres passifs	163 606	- 196 572	122 771
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 389 093	-1 994 119	- 278 378
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	151 457	-1 516 914	160 227
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	2 758 258	713 762
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	259 755	57 254	131 339
Acquisition d'immobilisations financières	- 85 250	-2 183 536	-1 169 215
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 376 729	- 410 804	- 417 771
Intérêts perçus			
Dividendes perçus	85 765	66 000	59 827
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 116 459	287 172	- 682 058
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	1 000 847	1 043 331
Emission d'actions	-	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-
Dividendes versés	- 372 513	- 372 513	- 425 729
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 372 513	628 334	617 602
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	- 337 516	- 601 408	95 770
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 583 420	2 184 829	2 089 058

TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**1 245 905****1 583 420****2 184 829****Etat des dérogations exercice 2017**

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. - Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

Etat des changements de méthodes exercice 2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II- Changements affectant les règles de présentation		

Créances sur les établissements de crédit et assimilés exercice 2017

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total	Total
					31/12/2017	31/12/2016
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	700 497		97 683	432 833	1 231 013	1 408 822
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	505 848	-	505 848	-
- au jour le jour	-	-	505 848	-	505 848	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	400 522	484 421	884 943	544 293
- au jour le jour	-	-	-	-	-	171 403
- à terme	-	-	400 522	484 421	884 943	372 890
PRETS FINANCIERS	-	-	421 276	-	421 276	422 129
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES (y compris Hmisg Al jiddiya)	-	3 186	-	411	3 597	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	1 309	168	1 477	38
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	1	-	1	2
- dont créances en souffrance sur financement participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	700 497	3 186	1 426 640	917 832	3 048 156	2 375 284

Créances sur la clientèle exercice 2017

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	600 000	113 383	3 853 098	163 453	4 729 934	3 182 600
- Comptes à vue débiteurs		98 329	1 585 696	34 313	1 718 339	1 132 200
- Créances commerciales sur le Maroc			478 159		478 159	210 100
- Crédits à l'exportation			18 843		18 843	2 290 000
- Autres crédits de trésorerie	600 000	15 053	1 770 399	129 140	2 514 593	1 838 000
- Salam						
- Autres financements participatifs de trésorerie						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				997 985	997 985	820 100
- Crédits à la consommation				997 985	997 985	
- Mourabaha à la consommation						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation						
- Autres financements participatifs à la consommation						
CREDITS A L'EQUIPEMENT	200 000		2 119 951	234 782	2 554 733	1 948 100
- Crédits à l'équipement	200 000		2 119 951	234 782	2 554 733	
- Mourabaha à l'équipement						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
- Autres financements participatifs à l'équipement						
CREDITS IMMOBILIERS			7 397 154	16 805 762	24 202 916	23 716 000
- Crédits à l'équipement			7 397 154	16 805 762	24 202 916	
- Mourabaha immobilière						
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière						

- Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	294 156	8 076	118	302 351	75 91
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 343	69	28 958	5 085	39 455	18 73
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	15	318 870	771 576	1 090 461	920 95
- Créances pré-douteuses			65 303	235 547	300 851	289 98
dont créances pré-douteuses sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses			15 740	139 067	154 807	143 96
dont créances douteuses sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
- Créances compromises	-	15	237 827	396 962	634 803	487 00
dont créances compromises sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	805 343	407 623	13 726 107	18 978 762	33 917 835	30 683 1

Créances sur les établissements de crédit et assimilés exercice 2016

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total	Total
					31/12/2016	31/12/2015
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 157 721	1 026	67 545	182 530	1 408 822	1 991 655
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	544 293	-	-	544 293	980 824
- au jour le jour	-	171 403	-	-	171 403	265 164
- à terme	-	372 890	-	-	372 890	715 660
PRETS FINANCIERS	-		422 129	-	422 129	90 959
AUTRES CREANCES	-		-		-	3 800
INTERETS COURUS A RECEVOIR		38	-	-	38	645
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	2	-	2	4
TOTAL	1 157 721	545 357	489 674	182 530	2 375 284	3 067 887

Créances sur la clientèle exercice 2016

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS DE TRESORERIE	-	2 216	3 019 599	160 842	3 182 657	2 615 210
- Comptes à vue débiteurs	-		1 046 211	86 008	1 132 219	973 128
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	209 525	610	210 135	231 432
- Crédits à l'exportation	-	-	2 291	-	2291	11 687
- Autres crédits de trésorerie	-	2 216	1 761 572	74 224	1 838 012	1 398 963
						-
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	820 192	820 192	755 041
						-
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	-	1 948 185	-	1 948 185	1 104 063
						-
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	6 036 807	17 679 771	23 716 578	22 628 971
						-
AUTRES CREDITS	-	69 124	3 967	2 818	75 910	105 874
						-
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	0	-
						-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	8	15 177	3 554	18 739	11 605
						-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	206 673	714 280	920 954	779 867
- Créances pré-douteuses	-	-	35 130	254 858	289 987	189 894
- Créances douteuses	-	-	19 843	124 117	143 960	93 574
- Créances compromises	-	-	151 700	335 306	487 006	496 399
TOTAL	-	71 349	11 230 409	19 381 457	30 683 215	28 000 631

Créances sur la clientèle exercice 2015

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2015	31/12/2014
CREDITS DE TRESORERIE	-	30 000	2 448 140	137 070	2 615 210	1 791 769
- Comptes à vue débiteurs	-	-	936 506	36 622	973 128	767 374
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	231 432	-	231 432	149 546
- Crédits à l'exportation	-	-	11 687	-	11 687	12 368
- Autres crédits de trésorerie	-	30 000	1 268 515	100 448	1 398 963	862 481
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	1	755 040	755 041	728 835
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	-	1 104 063	-	1 104 063	1 010 009
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	5 711 988	16 916 983	22 628 971	22 529 033
AUTRES CREDITS	-	98 233	3 967	3 674	105 874	34 779
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	7	6 265	5 333	11 605	30 571
CREANCES EN SOUFFRANCE	4 757	-	138 521	636 589	779 867	872 128
- Créances pré-douteuses	-	-	730	189 164	189 894	288 592
- Créances douteuses	-	-	8 390	85 184	93 574	156 240
- Créances compromises	4 757	-	129 401	362 241	496 399	427 296
TOTAL	4 757	128 240	9 412 945	18 454 689	28 000 631	26 997 124

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2017

Société	Secteur d'activité	Capital social (en 1.000 DH)	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées				3 884 304	-	684 148	40 200	643 948	-			51 506
SOFAC	Crédit à la consommation	193 200	100	1 281 001	66,30%	454 861	0	454 858	31/12/2016	297 699	61 248	33 306
Umnia BANK	Activités financières	300 000	100	1 200 000	40,00%	120 000	0	120 000	-	0	0	0
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	100 000	100	1 000 000	100,00%	1 000	0	1 000	31/12/2016	19 202	18 105	18 200
SANGHO	Hôtels, restaurants	500	100	5 000	100,00%	500	0	500	-	0	0	0
LE TIVOLI	Sté hôtelière	44 462	100	397 303	89,36%	107 586	40 000	67 586	31/12/2016	25 621	-2 304	0
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100	100	1 000	100,00%	200	200	0	31/12/2016	-10	-22	0
Autres titres de participations et emplois assimilés				7 373 559	-	1 239 962	161 447	1 078 515	-			33 967
MAROCLEASING	Crédit-bail	277 677	100	944 417	34,01%	519 341	-	519 341	31/12/2016	12 866	4 362	15 111
ATLANTA	Assurance	601 904	10	6 019 844	10,00%	409 372	-	409 372	31/12/2016	841 867	160 630	12 040
AJARINVEST	Activités financières	7 000	100	28 000	40,00%	2 800	-	2 800	31/12/2016	6 783	- 217	-
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000	100	12 167	24,33%	1 217	-	1 217	31/12/2016	12 866	4 362	1 217
CMI	Monétique	98 200	100	70 000	7,13%	7 000	-	7 000	31/12/2016	182 731	83 632	5 600
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000	100	12 670	6,67%	1 267	-	1 267	31/12/2014	21 519	216	-
INTERBANK	Monétique	11 500	100	6 899	6,00%	690	-	690	31/12/2014	12 489	140	-
SGFG	Activités financières	1 000	100	588	5,88%	59	-	59	-	-	-	-
SBVC Casablanca	Activités financières	387 518	100	116 256	3,00%	11 765	-	11 765	31/12/2016	426 258	38 740	-
MAROCLEAR	Dépositaire central	100 000	5 000	275	1,38%	275	-	275	31/12/2016	271 712	9 381	-
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000	250	2 000	0,67%	500	-	500	-	-	-	-

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMANE	Fonds de garantie	-	-	-		750	750	-	-	-	-	-
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000	1 000	85 000	85,00%	10 000	10 000	-	-	-	-	-
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100	100	200	20,00%	20	20	-	-	-	-	-
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100	100	9 150	15,00%	915	915	-	-	-	-	-
SUD LUXE	Sté hôtelière	300	100	450	15,00%	45	45	-	-	-	-	-
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100	100	3 000	14,29%	300	300	-	-	-	-	-
SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000	500	7 423	10,03%	3 737	3 737	-	-	-	-	-
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	100	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31/12/2014	48 314	3 014	-
SED FES	Sté d'aménagement	10 000	100	5 000	5,00%	375	375	-	-	-	-	-
SMIT	Sté d'aménagement	100 000	100	219	0,02%	10	-	10	31/12/2014	216 548	- 4 961	-
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000	100	1	0,00%	0	0	-	-	-	-	-
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000	100	-	65,12%	140 000	140 000	-	-	-	-	-
HMST (Ex SCI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000	100	30 000	100,00%	5 194	5 194	-	31/12/2016	- 15 435	- 16 986	-
RHOSN ENNAKHIL DOTATIONS DIVERSES SCI NATHALIE DOTATIONS DIVERSES		-	-	-	-	122 219	-	122 219	-	-	-	-
		-	-	-	-	111	111	-	-	-	-	-
TITRES DE MOUCHARAKA												
Moucharaka fixe		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Moucharaka dégressive		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DE MOUDARABA												
Moudaraba restreinte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moudaraba non restreinte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				11 257 863	-	1 924 110	201 647	1 722 463	-	-	-	85 473

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2016

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées						1 385 773	77	1 385 696				60 741
MAROCLEASING	Crédit bail	277 676 800	100	944 417	34,01%	519 341	0	519 341	31/12/2016	844 491	60 367	15 111
ATLANTA	Assurance	601 904 360	10	6 019 844	10,00%	409 372	77	409 295	30/06/2016	1 190 193	135 526	9 030
SOFAC	Crédit à la consommation	193 200 000	100	1 280 956	66,30%	454 843	0	454 843	31/12/2016	469 838	61 248	18 483
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000 000	100	12 167	24,33%	1 217	0	1 217	31/12/2016	13 756	4 499	1 217
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	100 000	100	1 000	100,00%	1 000	0	1 000	31/12/2016	19 402	18 105	16 900
Autres titres de participations						336 079	201 536	134 542				7 873
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000 000	100	1 400 000	65,12%	140 000	140 000	0				
LE TIVOLI	Sté hôtelière	83 568 900	100	746 753	89,36%	107 586	40 000	67 586	31/12/2016	25 621	-2 304	
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000	10 000	0				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	100 000 000	100	70 000	7,00%	7 000	0	7 000				4 900
LES HOTELS MAHD SALAM (ex SI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000 000	100	30 000	100,00%	5 194	5 194	0				

SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000 000	500	7 423	10,03%	3 737	3 737	0				
IDMAJ SAKAN	Immobilier	20 000 000	100	20 000	10,00%	2 000	0	2 000				
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000 000	100	12 670	6,67%	1 267	0	1 267				
SOCIETE DE BOURSE MSIN	Sté de bourse	10 000 000	100	10 000	10,00%	0	0	0				2 973
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100 000	100	9 150	15,00%	915	915	0				
INTERBANK	Monétique	11 500 000	100	6 899	6,00%	690	0	690				

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000 000	250	2 000	0,67%	500	0	500				
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	Fonds de garantie	1 000 000	100	588	5,88%	750	750	0				
SED FES	Sté d'aménagement	10 000 000	100	5 000	5,00%	375	375	0				
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100 000	100	3 000	14,29%	300	300	0				
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1 000	275	1,38%	275	0	275				
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100 000	100	1 000	100,00%	200	200	0				
Ste marocaine de gestion des fonds de garantie des dépôts bancaires (SGFG)	Activités financières	1 000 000	100	588	5,88%	59	0	59				
SUD LUXE	Sté hôtelière	300 000	100	450	15,00%	45	45	0				
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100 000	100	200	20,00%	20	20	0				
SMIT	Sté d'aménagement	100 000 000	100	219	0,02%	10	0	10				
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000 000	100	1	0,00%	0	0	0				
SBVC Casablanca	Activités financières	387 517 900	100	116 256	3,00%	11 765	0	11 765				
AJARINVEST	Activités financières	7 000 000	100	28 000	40,00%	2 800	0	2 800				

QMB	Activités financières	100 225 000	100	400 900	40,00%	40 090	0	40 090	31/12/2016	93 605	-6 620	
SANGHO	Hotels, restaurants	500 000	100	5 000	100,00%	500	0	500	31/12/2016	-229 826	-28 018	
Emplois assimilés						117 009	111	116 898				0
Dotations aux filiales						117 009	111	116 898				
TOTAL		-	-	-	-	1 838 860	201 724	1 637 136				68 614

Titres de participation et emplois assimilés au 31 12 2015

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
									Date d'arrêté	Situation nette	Résultat net	
Participations dans des entreprises liées						1 319 360	77	1 319 283				56 721
MAROCLEASING	Crédit bail	277 676 800	100	944 417	34,01%	519 341	0	519 341	31/12/2014	811 688	56 115	14 166
ATLANTA	Assurance	601 904 360	10	6 019 844	10,00%	409 372	77	409 295	31/12/2014	1 103 130	101 099	9 030
SOFAC	Crédit à la consommation	165 952 100	100	1 099 992	66,28%	388 430	0	388 430	31/12/2014	234 585	38 039	16 808
MAGHREB TITRISATION	Titrisation de créances	5 000 000	100	12 167	24,33%	1 217	0	1 217	31/12/2014	15 339	4 655	1 217
CIH COURTAGE	Cabinet captif d'assurances	1 000 000	100	1 000 000	100,00%	1 000	0	1 000	31/12/2014	16 784	15 574	15 500
Autres titres de participations						242 193	201 680	729 823				2 800
NEW SALAM	Sté hôtelière	215 000 000	100	2 150 000	65,10%	140 000	140 000	0				
LE TIVOLI	Sté hôtelière	83 568 900	100	746 753	89,36%	67 856	40 000	27 856	31/12/2014	-556	-28 870	
PALM-BAY	Sté d'aménagement	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000	10 000	0				
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	100 000 000	100	70 000	7,00%	7 000	0	7 000	31/12/2014	169 113	40 260	2 800
LES HOTELS MAHD SALAM (ex SI NATHALIE)	Filiale immobilière	3 000 000	100	30 000	100,00%	5 194	5 194	0	31/12/2014	2 228	-64	
SICOPAR	Sté de travaux de construction	37 000 000	500	7 423	10,03%	3 737	3 737	0				
IDMAJ SAKAN	Immobilier	20 000 000	100	20 000	10,00%	2 000	0	2 000	31/12/2014	43 618	-3 014	
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Siège GPBM	19 000 000	100	12 670	6,67%	1 267	0	1 267	31/12/2014	21 614	216	

Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Nbre d'actions détenues	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (en 1.000 DH)			Produits inscrits au CPC (en 1.000 DH)
SOCIETE DE BOURSE MSIN	Sté de bourse	10 000 000	100	10 000	10,00%	1 000	144	856	31/12/2014	8 562	-1 921	
SIDETSA	Sté hôtelière	6 100 000	100	9 150	15,00%	915	915	0				
INTERBANK	Monétique	11 500 000	100	6 900	6,00%	690	0	690 000	31/12/2014	13 639	140	
DAR AD-DAMANE	Sté de cautionnement	75 000 000	250	2 000	0,67%	500	0	500	31/12/2014	254 816	1 264	
FONDS DE GARANTIE DE DAR AD DAMANE	Fonds de garantie	-	-	-	-	750	750	0				
SED FES	Sté d'aménagement	10 000 000	100	5 000	5,00%	375	375	0				
IMEG C/C	Travaux informatiques	2 100 000	100	3 000	14,29%	300	300	0				
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1000	275	1,38%	275	0	275	31/12/2014	272 877	14 798,32	
RHOSN ENNAKHIL	Sté hôtelière	100 000	100	1 000	100,00%	200	200	0	31/12/2014	12	-24,12	
Ste marocaine de gestion des fonds de garantie des dépôts bancaires (SGFG)	Activités financières	1 000 000	100	588	5,88%	59	0	59				
SUD LUXE	Sté hôtelière	300 000	100	450	15,00%	45	45	0				
SIDI IFNI	Sté d'aménagement	100 000	100	200	20,00%	20	20	0				
SMIT	Sté d'aménagement	100 000 000	100	219	0,02%	10	0	10	31/12/2014	302 092	-4 961,43	
ADER-FES	Sté de développement régional	35 000 000	100	1	0,00%	0	0	0				
Emplois assimilés						115 711	111	115 600				
Dotations aux filiales						115 711	111	115 600				
TOTAL		-	-	-	-	1 677 263	201 868	2 164 705				59 521

Immobilisations corporelles et incorporelles exercice 2017

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provision		
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	420 776	49 216	125 616	345 143	198 430	18 472	27 546
- Droit au bail	71 558	4 285	-	75 843	100	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	344 718	44 931	124 549	265 099	193 830	18 472	27 246
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	4 500	-	300	4 200	4 500	-	300
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	1 494 834	183 911	5 348	1 673 397	923 022	73 567	760
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	610 179	70 822	4 584	676 417	283 864	20 938	-
. Terrain d'exploitation	21 272	-	-	21 272	-	-	-
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	586 384	70 822	2 876	654 330	280 953	20 911	-
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	2 523	-	1 708	815	788	27	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	356 085	25 260	764	380 581	294 651	20 150	760
. Mobilier de bureau d'exploitation	62 447	4 089	2	66 534	45 225	3 295	2
. Matériel de bureau d'exploitation	41 836	4 776	40	46 573	33 249	2 208	35
. Matériel Informatique	235 670	14 247	158	249 759	204 237	12 932	158
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	5 077	994	564	5 507	4 556	308	564
. Autres matériels d'exploitation	11 055	1 153	-	12 208	7 384	1 408	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	528 569	87 830	-	616 399	344 507	32 479	-

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 399 155	176 584	177 234	1 398 433	153 338	8 561	673	163 349	1 235 084
. Terrains hors exploitation	564 628	33 556	67 219	530 965	11 300	-	-	11 300	519 665
. Immeubles hors exploitation	728 511	89 111	110 015	707 608	117 845	5 537	673	122 709	584 898
. Mobilier et matériel hors exploitation	21 446	920	-	22 366	15 593	1 657	-	17 250	5 116
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	84 570	52 924	-	137 494	10 723	1 367	-	12 090	125 405
- ECART DE FUSION ACTIF	2 994	-	-	2 994	-	-	-	-	2 994
TOTAL	3 317 759	409 712	308 198	3 419 967	1 274 790	100 599	28 978	1 346 411	2 073 556

Plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations exercice 2017

Immobilisation	valeur comptable brute	Cumul des amortissements et /ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
Immobilisation corporelles hors exploitation	110 315	421	109 894	132 393	21 639	300
Immobilisation incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles d'exploitation	140 239	34 668	105 572	105 797	226	-
Immobilisation incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	250 554	35 089	215 466	238 190	21 865	300

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés exercice 2017

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total	Total
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			31/12/2017	31/12/2016
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	84 318		8 080	92 398	74 854
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-		-	-	-
- au jour le jour	-	-	-		-	-	-
- à terme	-	-	-		-	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	-	-		-	-	400 000
- au jour le jour	-	-	-		-	-	-
- à terme	-	-	-		-	-	400 000
EMPRUNTS FINANCIERS	3 967	-	-		213 599	217 566	265 475
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-		-	-	-
- Mourabaha	-	-	-		-	-	-
- Salam	-	-	-		-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-		-	-	-
AUTRES DETTES (y compris Hamish Al Jiddiya)	12 671	446 732	-		2 274	461 677	86 325
INTERETS COURUS A PAYER	-	-	-		3 135	3 135	7 310
TOTAL	16 639	446 732	84 318		227 088	774 776	833 964

Dépôts de la clientèle exercice 2017

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2017	31/12/2016
COMPTES A VUE CREDITEURS	-	41 565	5 752 832	11 280 292	17 074 689	15 950 535
COMPTES D'EPARGNE	-			4 773 462	4 773 462	4 411 988
DEPOTS A TERME	64 320	424 500	830 729	5 688 151	7 007 699	5 592 263
AUTRES COMPTES CREDITEURS (y compris hamish al jiddiya)	-	74 426		763 223	837 650	487 751
INTERETS COURUS A PAYER	884	1 401	5 343	77 410	85 038	75 228
TOTAL	65 204	541 893	6 588 904	22 582 538	29 778 538	26 517 765

Provisions exercice 2017

PROVISIONS	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2017
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	1 520 623	304 420	157 926	-	1 667 117
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (y compris FP)	21	1	-	-	22
Créances sur la clientèle (y compris FP)	1 167 375	296 803	153 542	-	1 310 637
Titres de placement et d'investissement (y compris certificats de Sukuk)	4 126	120	3 755	-	491
Titres de participation et emplois assimilés	201 724	-	77	-	201 647
Dépôts d'investissements placés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Immobilisations en Ijara	-	-	-	-	-
Autres actifs	147 377	7 496	552	-	154 321
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	292 123	7 682	52 434	-	247 371
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 738	129	1 193	-	673
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	222 195	1 845	43 447	-	180 593
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges (y compris provisions pour risques sur Moudaraba)	68 190	5 708	7 793	-	66 105
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 812 746	312 101	210 359	-	1 914 489

Provisions exercice 2016

PROVISIONS	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2016
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	1 566 739	186 902	233 019	-	1 520 622
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19	2	-	-	21
Créances sur la clientèle	1 199 446	186 489	218 559	-	1 167 376
Titres de placement et d'investissement	4 357	156	387	-	4 126
Titres de participation et emplois assimilés	201 869	-	144	-	201 725
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	161 048	257	13 929	-	147 376
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	260 839	71 691	40 408	-	292 122
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 290	702	253	-	1 739
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	227 926	30 078	35 810	-	222 194
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	31 624	40 911	4 345	-	68 190
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 827 578	258 593	273 427	-	1 812 745

Provisions exercice 2015

PROVISIONS	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	1 562 021	198 822	194 104	-	1 566 739
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19	-	-	-	19
Créances sur la clientèle	1 186 435	191 120	178 109	-	1 199 446
Titres de placement et d'investissement	2 902	1 611	156	-	4 357
Titres de participation et emplois assimilés	201 648	221	-	-	201 869
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	171 018	5 870	15 839	-	161 048
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	256 589	34 262	30 012	-	260 839
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 593	208	511	-	1 290
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	206 275	31 558	9 907	-	227 926
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	48 722	2 496	19 594	-	31 624
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 818 610	233 084	224 116	-	1 827 578

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie exercice 2017

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	17 118 413	-	-
Hypothèques	70 372 630	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	9 710 217	-	-
TOTAL	97 201 260	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts

Bons du trésor et valeurs assimilées	2 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	2 000	-	-

Répartition du capital au 31 décembre 2017

Nom et prénom ou dénomination sociale	Adresse personnelle ou du siège social	Activité	Nbre d'actions ou de parts sociales détenues	Pourcentage du capital détenu	Pourcentage des droits de vote détenu
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS					
MCM	Place My Hassan B.P 408 Rabat	HOLDING	17 530 419	65,88%	65,88%
SANAD (Holmarcom)	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCE S	1 559 043	5,86%	5,86%
ATLANTA (Holmarcom)	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCE S	1 518 457	5,71%	5,71%
HOLMARCOM	20, rue Mostafa El Maâni, CP : 20080, Casablanca	HOLDING	33 373	0,13%	0,13%
RCAR	Ryad Business Center Avenue Annakhil Hay Riad - B.P 2038 - Rabat	CAISSE DE RETRAITE	1 246 608	4,69%	4,69%
DIVERS/ Flottant en bourse	-	-	4 720 185	17,74%	17,74%
Total			26 608 085	100%	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2017

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	415 887	. Réserve légale	22 598
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	451 964	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	372 513
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	472 740
TOTAL A	867 852	TOTAL B	867 852

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2016

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	340 938	. Réserve légale	23 551
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	471 013	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	372 513
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	415 887
TOTAL A	811 951	TOTAL B	811 951

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2015

ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
. Report à nouveau	320 037	. Réserve légale	23 507
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves (FACULTATIVE)	
. Résultats net de l'exercice	470 138	. Tantième	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	425 729
. Autres Prélèvements		. Autres affectations	
		. Report à nouveau	340 939
TOTAL A	790 175	TOTAL B	790 175

Datations et événements postérieurs à l'exercice 2016**I. DATATION**

- . Date de clôture (1) 31 décembre 2016
- . Date d'établissement des états de synthèse (2) janvier 2017

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	<u>.Favorables</u> Néant
	<u>.Défavorables</u> Néant

III. RAPPORT DE NOTATION

Morocco

Ratings

Foreign Currency	
Long-Term IDR	BB+
Short-Term IDR	B

Local Currency	
Long-Term IDR	BB+
Long-Term IDR	B

National	
Long-Term Rating	AA~(mar)
Short-Term Rating	F1+(mar)

Viability Rating	bb-
Support Rating	3

Sovereign Risk	
Long-Term Foreign- and Local-Currency IDRs	BBB-
Country Ceiling	BBB

Outlooks

Long-Term Foreign-Currency IDR	Stable
Long-Term Local-Currency IDR	Stable
National Long-Term Rating	Stable
Sovereign Long-Term Foreign- and Local-Currency IDRs	Stable

Financial Data

Credit Immobilier Et Hotelier		
	31 Dec 16	31 Dec 15
Total assets (USDm)	4,746.4	4,533.8
Total assets (MADm)	47,919.5	44,907.8
Total equity (MADm)	5,141.2	5,002.9
Net income (MADm)	444.3	535.1
ROE (%)	8.90	11.02
ROA (%)	0.97	1.21
Fitch Core Capital/weighted risks (%)	18.38	19.71

Related Research

[Moroccan Banks' 2016 Results Dashboard \(April 2017\)](#)

[Morocco \(October 2016\)](#)

[Peer Review: Major Moroccan Banks \(July 2017\)](#)

[Morocco Retail Housing Finance Market \(July 2017\)](#)

Analysts

Janine Dow
+44 20 3530 1464
janine.dow@fitchratings.com

Credit Immobilier Et Hotelier

Key Rating Drivers

Support-Driven Ratings: Credit Immobilier Et Hotelier's (CIH) Issuer Default Ratings (IDRs) reflect a moderate probability of support, if required, from the bank's 65.9% shareholder, Caisse de Depot et Gestion (CDG).

CIH's Viability Rating (VR) reflects its moderate franchise and concentrations in real-estate development and retail mortgages, some weaknesses in asset quality, and significant asset and liability maturity mismatches. The VR also considers the bank's experienced management team, acceptable risk controls and steady performance.

Moderate Probability of Support: CDG is a public-sector entity and Morocco's leading institutional investor. Fitch Ratings believes the Moroccan state's propensity to support CDG is very high, as is CDG's propensity to support CIH. However, the overall probability of support for CIH from CDG is considered to be moderate. The Stable Outlook reflects that on Morocco's Long-Term Foreign-Currency IDR.

Undiversified Business Model: CIH's share of Morocco's banking sector loans is close to 5%. Core businesses are retail mortgages (47% of loans) and real-estate finance (15%). Lack of diversification weighs on CIH's VR. Transformation into a universal bank is likely to take several years.

Strong Parent Oversight: Management is experienced in its core business activities, and CDG is represented on the bank's board and in key committees. CDG is instrumental in overseeing CIH's strategic development, which is a positive factor for the VR.

Underwriting Standards Mitigate Concentration Risk: Underwriting standards are fairly prudent with 70% of loans collateralised by real estate. High-risk tourism developments are no longer financed. Single-name concentrations are lower than at peers, but exposure to real estate is high and property values are volatile in Morocco.

Capital Is Only Adequate: The Fitch Core Capital (FCC)/risk-weighted assets (RWAs) ratio (18.4% at end-2016) is higher than peers'. This reflects low RWAs (54% of total assets at end-2016). Overall capital levels are only adequate considering real-estate exposures and low impaired loans coverage.

Relatively Steady Performance Indicators: Performance indicators have been steady, reflecting adequate risk controls and an experienced management team.

Good Access to Local Capital Markets: CIH's loans/deposits ratio (134%) is high, funding is much shorter-term than loans, and exposure to interest-rate risk is high. Nevertheless, CIH has good access to domestic capital markets, prudential liquidity ratios are sound, and government bonds provide immediate liquidity.

Rating Sensitivities

Key Macroeconomic Data

(%)	2015	2016	2017 (f)	2018 (f)
GDP growth	4.5	1.6	3.3	3.0
General government debt/GDP	49.5	50.5	49.7	48.9
CPI	3.4	6.8	6.8	6.5

Source: Fitch sovereign data comparator

IDRs Sensitivity: CIH's IDRs are sensitive to a change in Fitch's assumptions around CDG support, which could be triggered by a change in Morocco's sovereign ratings.

Limited VR Upside Potential: Weaknesses shared by Moroccan banks constrain the VR at a low level. Upside potential for CIH's VR is limited because weaknesses will take time to work through. Planned diversification could lead to a modest VR upgrade.

Support

Fitch believes CIH would look to CDG to provide support, if needed. CDG is a public-sector entity that centralises private-sector regulated savings deposits collected through banks and manages social security and state pension funds. CDG channels these funds into strategic development projects. Developing and modernising Morocco's financial sector is a priority for CDG. CIH is CDG's largest investment and largest contributor to revenues. CDG's propensity to support its subsidiary is very high, in our view, but the overall probability of support for CIH from CDG is considered to be moderate. We regard CDG as a credit-linked entity to the Moroccan state and believe the state would support CDG if needed. In our view, state support would flow through to CIH if required.

Operating Environment

Stable Operating Environment, Reasonable Level of Financial Market Development and Regulation

Morocco's sovereign rating has been 'BBB-' since it was assigned in 2007. The performance of the Moroccan banks is closely tied to the domestic operating environment and economy.

Morocco's ratings are driven by the country's economic performance, public finance and external metrics in line with 'BBB' medians. Economic growth can be unsteady. GDP growth slowed to 1.6% in 2016 as the country faced the worst drought in 30 years, which affected agricultural performance. This underlines the slow transformation of Morocco's economy, where agriculture still represents 13% of GDP. The impact of higher value-added industries, such as the automobile sector and technology, on overall economic growth is still limited but Fitch projects stronger growth in 2017 and 2018 as the pace of development accelerates.

Fitch's assessment of financial market development and the regulatory framework in Morocco is relatively favourable. Morocco's banks are some of the largest in Africa. The sector represents about 120% of GDP, which is not excessive considering that capital markets activity is limited, meaning that the corporate sector depends on bank funding. Credit demand rose 4% in 2016 but was weak in previous years, reflecting lack of dynamism and lower levels of confidence. The fastest-growing segment is consumer lending. Financial inclusion has increased and 70% of adult Moroccans now hold bank accounts, according to Bank Al Maghrib, Morocco's central bank.

Moroccan banks report under IFRS, Basel II was implemented in 2007 and Basel III is being phased in. Public disclosure is more limited than it is in more developed markets, but Fitch's overall view is that developments in bank regulation in Morocco are positive and steady. Prudential loan classification details are contained at the end of this report. Disclosure on sensitive "watch list" and restructured loans is limited, as are details relating to forborne assets.

Company Profile

Established Franchise in Core Real-Estate Niche; Diversification Underway

CIH was established in 1920 as a specialist financial company to implement the government's real-estate and tourism development policies. It ran into financial difficulties in the 1980s, when tourism suffered from hotel overcapacity. It then received support from CDG and in 1989 it was transformed into a bank and governance practices were overhauled. Despite its franchise, CIH is not a price setter in the real-estate sector. This reflects tough competition from leading banks. Its business model is evolving but diversification will take time, in our view.

CIH's business model and organisational structure are simple. The bank has two important subsidiaries: Sofac, which specialises in consumer and auto finance and represents about 7% of consolidated assets, and Maroc Leasing, which is consolidated under the equity method and accounts for about 11% of consolidated assets. In 2016, the bank established Umnia Bank, a "participation bank" (equivalent to an Islamic bank) 40% owned by CIH, 40% owned by Qatar International Islamic Bank and 20% owned by CDG. The bank started operations in 1H17.

Management and Strategy

Experienced Management Team; Strong CDG Oversight

CIH's executive management team is experienced in its field and the bank's position in the domestic market demonstrates its expertise in real-estate lending and retail mortgages. Performance metrics have been steady, indicating good execution skills. CDG is heavily represented on CIH's board and is deeply involved in developing the bank's strategy. CIH's strategic plan for 2015-2020 targets deposit-led growth and development into a universal bank. The plan does not forecast significant transformation and medium-term performance goals are not overly ambitious.

Risk Appetite

There is a fairly high degree of risk inherent to real-estate development finance and lending to tourism-related projects in Morocco. Structural interest-rate risk is high because maturity gaps between loans and funding instruments are considerable. Lack of diversification adds slightly to the overall risk profile, but Fitch believes CIH's risk appetite is broadly in line with that of other Moroccan banks.

Underwriting Standards Will Develop

CIH's approach to different types of lending appears reasonable: corporate lending is based on cash flow analysis, real-estate development projects are analysed by assessing the viability of the entire project and retail lending is based on revenue.

About 70% of CIH's loans are backed by real-estate collateral, but this does not indicate a more conservative approach to underwriting than peers. Instead, it reflects the nature of lending undertaken by the bank. As CIH expands its unsecured corporate and consumer lending, it will become easier to assess how CIH's overall risk appetite compares with peers. The level of sophistication in risk controls appears adequate considering the domestic market.

Loan/value (LTV) ratios for real-estate and construction-related corporate loans average 44%, which appears conservative. However, the adequacy of collateral

Related Criteria

[Global Bank Rating Criteria](#)
(November 2016)

[National Scale Ratings Criteria](#) (March 2017)

depends on real-estate values holding firm and there are considerable price fluctuations in Morocco. Morocco has a formal land registry and this works well in urban areas, which is credit positive as it means foreclosure procedures are formalised. However, legal procedures are lengthy and work-out periods can take several years.

In addition, asset quality in the construction loan book has been poor and heavy losses in tourism-related projects have resulted in the bank abandoning this type of lending. CIH holds MAD1 billion of foreclosed tourism-related assets (20% of equity) dating from the 1980s.

There are scoring models for consumer loan approvals, including mortgages. The mortgage book is well diversified, with loan values averaging MAD290,000 (USD30,000) extended for an average term of 25 years. LTVs average 60% on the mortgage book, which is low by international standards. Loss experience in the mortgage books is low but impaired loan ratios, at 6%, are high by international standards. LTVs are not applied to social housing mortgage loans, which represent about 40% of the total mortgage book. These loans are aimed largely at middle- and low-income families, and families working in the “informal” segments of the economy. CIH can fund up to 100% of the property value for these loans but 70% of the mortgage value is guaranteed by a government mortgage guarantee fund, known as FOGARIM.

Demand for affordable housing is high and government-led initiatives provide a good framework for encouraging lending. CIH advises that loans extended under the FOGARIM programme have considerable arrears but that overall losses are minimal, suggesting underwriting standards are well adapted to the borrower profile.

The consumer and auto loans subsidiary is responsible for its own credit and other risks. These are monitored by CIH’s audit unit, which receives reporting from the specialised lending division. In our opinion, Sofac retains considerable independence over its risk functions, which could expose CIH to credit risks as the subsidiary grows its business. Loan-loss cover ratios in the auto loans portfolio appear adequate considering underlying security.

Risk Controls Are Acceptable but Unsophisticated

The audit committee, reporting directly to the chief executive, monitors all risk functions. It comprises four members, two of whom (the head of CDG’s risk management unit and CDG’s chief financial officer) are appointed by CDG. No member of the audit committee occupies executive positions at the bank, which affords a high degree of independence. The committee meets five times a year and matters dealt with appear comprehensive (proposal to increase limits, operational risk mapping, financial statements review).

Credit risk functions are well structured, with segregated functions for analysis, marketing, approvals, monitoring and recovery. There are delegation limits at different committees. The strategic committee, headed by the chief executive and also comprising two board members (both CDG executives) plus one independent, has the highest credit limit (MAD150 million).

CIH measures credit and market risks using the standardised approach, and the basic indicator approach to measure operational risk under Basel II. These approaches are appropriate for Morocco because data to support more sophisticated models are unavailable. Interest-rate risk is the bank’s main market risk, controlled

using gap analysis, which we view as appropriate because there are no interest-rate hedging instruments in Morocco.

Rising Lending Growth Bolstered by Housing Demand

Credit growth in Morocco has been weak as banks struggle to find suitable borrowers, and internal capital generation has also suffered. At CIH, loan growth rates have been rising progressively. In 2015 and 2016, growth exceeded the sector average as CIH is a niche lender and demand for housing loans remained robust. The bank's strategy is that growth will be dictated by increases in deposits, which we view positively.

Heightened Market Risk

Market risk arises mainly from CIH's exposure to Moroccan government bonds and structural interest-rate risk. Exchange-rate risks are minimal – foreign-currency asset and liabilities represent less than 2% of the total balance-sheet.

Maturity mismatches are structural and expose CIH to interest-rate risk. The average maturity of loans is 18 years and short-term deposits, two-thirds of which are sight deposits, represent half of funding. Interest-rate sensitivities will only improve once maturity mismatches reduce. All consumer lending in Morocco (including mortgages) is extended at fixed rates and rising interest rates would reduce profitability because retail mortgages have longer terms than fixed-rate funding.

Internal limits for a 1% interest-rate shift are generous and could result in a 10% impact on regulatory capital. CIH's sensitivity to interest-rate increases when interest rates are lower because half of its deposits are non-remunerated and this limits its ability to reduce funding costs. If the bank wanted to reduce its interest-rate sensitivities (and also improve maturity mismatches), it could increase its fixed-rate remunerated term deposits, but this would affect profitability because sight deposits are not remunerated in Morocco.

Financial Profile

Asset Quality

Asset-Quality Metrics

(%)	End-2016	End-2015	End-2014	End-2013
Growth of gross loans	8.8	3.5	1.7	-0.6
Impaired loans/gross loans	6.7	7.0	7.4	7.8
Reserves for impaired loans/impaired loans	55.2	53.9	51.8	57.8
Impaired loans less reserves for impaired loans/ Fitch Core Capital	24.1	24.2	26.5	24.4
Loan impairment charges/average gross loans	0.3	0.1	-0.2	0.1

Source: CIH, Fitch

CIH's reported impaired loans ratios are better than those of major Moroccan banks but comparisons are not straightforward because some large Moroccan peers have international subsidiaries and asset quality in the international books tends to be weaker than in the domestic portfolios. Loan-loss cover at CIH is lower, reflecting its high level of collateralised lending.

Single-name concentrations are one of the main risks facing Morocco's banks. This is also the case for CIH, where the largest 20 exposures represented 26% of RWAs at end-2016. A large number of these exposures are not drawn and comprise guarantees. The top 20 drawn exposures were equivalent to 14% of total loans at end-2016, which is lower than at rated peers, and 107% of equity. All large loans are performing. Most are short-term working capital facilities structured with bullet repayments. Related-party lending is not significant. Loans to CDG represent only 3.5% of total loans.

Loan loss cover ratios vary according to loan type (50%-60% for real-estate lending and 80%-90% for other loans). Legacy loans are fully reserved and generate MAD30 million provision write-backs a year. Net impaired loans were equivalent to 24% of FCC at end-2016. This is in line with figures reported by some major Moroccan banks. Independent valuations of collateral are not undertaken in Morocco, which makes it difficult to assess the adequacy of security. Moroccan real-estate prices are volatile and commercial real-estate markets can be illiquid. In our opinion, the bank is likely to be exposed to unexpected losses.

Bank placements are not concentrated and the largest limits are for leading Moroccan banks. CIH's trading securities book consists entirely of Moroccan government bonds. These are liquid in the domestic market. A small amount of the total securities portfolio is invested in bonds issued by shareholders and leading private-sector companies.

Earnings and Profitability

Earnings and Profitability Metrics

(%)	2016	2015	2014	2013
Net interest income/average earning assets	3.7	3.7	3.7	3.9
Non-interest expense/gross revenues	59.3	59.5	59.5	56.2

Loans and securities impairment charges/ pre-impairment operating profit	14.9	5.4	-7.5	4.7
Operating profit/average total assets	1.4	1.6	1.8	1.8
Operating profit/risk-weighted assets	2.6	2.9	3.3	3.5
Net income/average equity	8.9	11.0	10.4	11.1

Source: CIH, Fitch

CIH's performance has been steady compared with other Moroccan banks, whose loan impairment charges can vary considerably, reflecting single-name concentrations and economic cyclicalities. CIH's margins are in line with the average for leading Moroccan banks but the bank lacks earnings diversification. Fees are a modest contributor and are linked to loan fees and broking activity. CIH's cost/income ratio is high considering its small branch network.

Capitalisation and Leverage

Capitalisation Metrics

(%)	End-2016	End-2015	End-2014	End-2013
Fitch Core Capital/weighted risk	18.4	19.7	20.4	21.7
Tangible common equity/tangible assets	10.0	10.5	10.7	10.9
Tier 1 regulatory capital ratio	11.8	14.4	15.7	15.8
Total regulatory capital ratio	17.8	16.4	15.7	15.8
Internal capital generation	1.0	3.3	1.5	2.4

Source: CIH, Fitch

Fitch believes capitalisation is a weakness for Morocco's banks because they tend not to allocate sufficient capital to address concentrations, volatile collateral values and, in some cases, risks associated with international lending. Current capital adequacy ratios at CIH compare favourably with peers' and are well above requirements for regulatory minimum Tier 1 (9%) and total capital (13%). However, the bank's RWAs are low, equivalent to 54% of total assets, reflecting low risk-weightings for retail mortgages. Capital buffers are likely to be eroded as the bank executes its growth strategy.

Dividend policies are fairly aggressive and the bank aims to distribute two-thirds of net income. Lower pay-outs would boost internal capital generation and CDG is likely to be flexible in its approach to dividends if CIH needed to build up capital, in our view.

Funding and Liquidity

Funding and Liquidity Metrics

(%)	End-2016	End-2015	End-2014	End-2013
Loans/customer deposits	134.1	139.8	151.0	149.9
Interbank assets/interbank liabilities	35.3	42.0	36.5	19.9
Customer deposits/total funding (excluding derivatives)	69.1	65.8	61.3	62.9

Source: CIH, Fitch

CIH is more dependent on wholesale markets for funding than peers. Its consolidated loans/deposits ratio is high (above 130%), partly affected by Sofac, which depends entirely on wholesale funding. The bank intends to grow deposit funding but achieving growth targets in the competitive retail deposit market may prove difficult. Our expectation is that CIH will continue to rely on local market bond issuance to support growth. CIH's bonds are well received in the market and pricing is in line with bonds issued by leading banks.

Deposits are concentrated, even by Moroccan standards. The top 20 depositors at end-2016 represented 12% of total customer deposits and management advise that this is fairly typical. Related-party deposits do not figure in the top names.

CIH generally holds around MAD3 billion of government bonds, which supports liquidity as these can be repoed with the central bank. In addition, CDG has agreed to provide MAD2 billion of government bonds if needed. Moroccan capital markets are fairly developed and there is appetite for bonds with maturities up to 18 years. CIH's senior and subordinated bonds generally have seven- and 10-year maturities, respectively. Access to longer-term funding is important for CIH considering its asset maturity profile. CIH's domestic market access is good.

Credit Immobilier Et Hotelier Income Statement

	31 Dec 2016			31 Dec 2015			31 Dec 2014		
	Year End USDm Audited - Unqualified	Year End MADm Audited - Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Audited - Unqualified	As % of Earning Assets	Year End MADm Audited - Unqualified	Year End MADm Unaudited	As % of Earning Assets	Year End MADm Unaudited
1. Interest Income on Loans	223.8	2,259.7	5.31	2,247.4	5.72	2,225.3	5.87		
2. Other Interest Income	10.8	108.7	0.26	168.2	0.43	167.2	0.44		
3. Dividend Income	1.8	17.7	0.04	13.0	0.03	8.6	0.02		
4. Gross Interest and Dividend Income	236.3	2,386.1	5.60	2,428.6	6.18	2,401.1	6.33		
5. Interest Expense on Customer Deposits	39.3	396.8	0.93	392.0	1.00	446.4	1.18		
6. Other Interest Expense	48.6	491.1	1.15	568.2	1.45	548.7	1.45		
7. Total Interest Expense	87.9	887.9	2.09	960.2	2.44	995.1	2.63		
8. Net Interest Income	148.4	1,498.2	3.52	1,468.4	3.74	1,406.0	3.71		
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.1	1.2	0.00	0.0	0.00	3.1	0.01		
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.7	6.7	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00		
12. Net Insurance Income	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-		
13. Net Fees and Commissions	27.3	275.2	0.65	195.5	0.50	180.6	0.48		
14. Other Operating Income	6.5	65.9	0.15	126.4	0.32	111.3	0.29		
15. Total Non-Interest Operating Income	34.6	349.0	0.82	321.9	0.82	295.0	0.78		
16. Personnel Expenses	53.3	537.7	1.26	506.2	1.29	492.4	1.30		
17. Other Operating Expenses	55.2	557.8	1.31	559.1	1.42	519.1	1.37		
18. Total Non-Interest Expenses	108.5	1,095.5	2.57	1,065.3	2.71	1,011.5	2.67		
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	2.6	26.3	0.06	0.0	0.00	0.0	0.00		
20. Pre-Impairment Operating Profit	77.1	778.0	1.83	725.0	1.85	689.5	1.82		
21. Loan Impairment Charge	11.5	116.1	0.27	38.9	0.10	(58.2)	(0.15)		
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	6.6	0.02		
23. Operating Profit	65.6	661.9	1.55	686.1	1.75	741.1	1.96		
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	28.0	0.07	25.2	0.07		
25. Non-recurring Income	0.8	8.2	0.02	93.4	0.24	6.2	0.02		
26. Non-recurring Expense	0.0	0.5	0.00	7.8	0.02	12.0	0.03		
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-		
28. Other Non-operating Income and Expenses	2.2	22.7	0.05	41.8	0.11	23.0	0.06		
29. Pre-tax Profit	68.6	692.3	1.63	839.5	2.14	783.5	2.07		
30. Tax expense	24.6	248.0	0.58	304.4	0.77	283.5	0.75		
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00		
32. Net Income	44.0	444.3	1.04	535.1	1.36	500.0	1.32		
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		
37. Fitch Comprehensive Income	44.0	444.3	1.04	535.1	1.36	500.0	1.32		
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	1.0	9.8	0.02	15.6	0.04	17.8	0.05		
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	43.0	434.5	1.02	519.5	1.32	482.2	1.27		
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	38.8	392.0	0.92	372.5	0.95	425.7	1.12		
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-		

Exchange rate

USD1 = MAD10.096

USD1 = MAD9.9057

USD1 = MAD9.0425

USD1 =

Credit Immobilier Et Hotelier
Balance Sheet

	31 Dec 2016			31 Dec 2015		31 Dec 2014	
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets
Assets							
A. Loans							
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	2,484.1	25,079.0	52.34	24,136.4	53.75	24,320.0	56.38
3. Other Consumer/ Retail Loans	529.9	5,350.1	11.16	3,270.8	7.28	2,970.6	6.89
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	763.1	7,704.0	16.08	7,636.1	17.00	6,578.8	15.25
6. Less: Reserves for Impaired Loans	139.3	1,406.7	2.94	1,317.8	2.93	1,303.8	3.02
7. Net Loans	3,637.7	36,726.4	76.64	33,725.5	75.10	32,565.6	75.49
8. Gross Loans	3,777.1	38,133.1	79.58	35,043.3	78.03	33,869.4	78.51
9. Memo: Impaired Loans included above	252.5	2,549.4	5.32	2,443.7	5.44	2,515.5	5.83
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets							
1. Loans and Advances to Banks	91.4	922.4	1.92	1,175.5	2.62	1,030.0	2.39
2. Reverse Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Available for Sale Securities	68.8	694.6	1.45	575.2	1.28	214.8	0.50
6. Held to Maturity Securities	360.7	3,642.1	7.60	3,218.0	7.17	3,521.8	8.16
7. Equity Investments in Associates	58.8	593.5	1.24	583.5	1.30	572.9	1.33
8. Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Total Securities	488.3	4,930.2	10.29	4,376.7	9.75	4,309.5	9.99
10. Memo: Government Securities included Above	357.8	3,612.6	7.54	3,218.0	7.17	3,521.8	8.16
11. Memo: Total Securities Pledged	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Investments in Property	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Insurance Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Earning Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Total Earning Assets	4,217.4	42,579.0	88.86	39,277.7	87.46	37,905.1	87.87
C. Non-Earning Assets							
1. Cash and Due From Banks	157.1	1,586.3	3.31	2,188.5	4.87	2,092.2	4.85
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	112.1	1,132.0	2.36	915.1	2.04	712.2	1.65
4. Fixed Assets	105.6	1,065.8	2.22	1,058.2	2.36	1,040.0	2.41
5. Goodwill	17.3	174.9	0.36	174.9	0.39	174.9	0.41
6. Other Intangibles	23.1	233.5	0.49	171.8	0.38	146.4	0.34
7. Current Tax Assets	33.7	340.4	0.71	317.6	0.71	315.8	0.73
8. Deferred Tax Assets	1.0	10.3	0.02	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	79.0	797.3	1.66	804.0	1.79	752.2	1.74
11. Total Assets	4,746.4	47,919.5	100.00	44,907.8	100.00	43,138.8	100.00
Liabilities and Equity							
D. Interest-Bearing Liabilities							
1. Customer Deposits - Current	1,826.7	18,442.8	38.49	16,098.9	35.85	14,891.3	34.52
2. Customer Deposits - Savings	437.0	4,412.0	9.21	4,155.2	9.25	3,737.5	8.66
3. Customer Deposits - Term	553.9	5,592.3	11.67	4,820.7	10.73	3,800.0	8.81
4. Total Customer Deposits	2,817.7	28,447.1	59.36	25,074.8	55.84	22,428.8	51.99
5. Deposits from Banks	258.7	2,611.7	5.45	2,797.2	6.23	2,826.0	6.55
6. Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	1,300.2	3.01
7. Commercial Paper and Short-term Borrowings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. Total Money Market and Short-term Funding	3,076.3	31,058.8	64.81	27,872.0	62.06	26,555.0	61.56
9. Senior Unsecured Debt (original maturity > 1 year)	798.0	8,057.1	16.81	9,218.9	20.53	10,065.6	23.33
10. Subordinated Borrowing	202.5	2,044.2	4.27	1,043.3	2.32	0.0	0.00
11. Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Other Long-term Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Total LT Funding (original maturity > 1 year)	1,000.5	10,101.3	21.08	10,262.2	22.85	10,065.6	23.33
14. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Trading Liabilities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
16. Total Funding	4,076.9	41,160.1	85.89	38,134.2	84.92	36,620.6	84.89
E. Non-Interest Bearing Liabilities							
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	23.2	234.3	0.49	210.3	0.47	206.8	0.48
4. Current Tax Liabilities	26.4	266.3	0.56	294.6	0.66	271.5	0.63
5. Deferred Tax Liabilities	8.5	85.8	0.18	97.8	0.22	95.3	0.22
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	102.2	1,031.8	2.15	1,168.0	2.60	1,042.6	2.42
10. Total Liabilities	4,237.2	42,778.3	89.27	39,904.9	88.86	38,236.8	88.64
F. Hybrid Capital							
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
G. Equity							
1. Common Equity	486.9	4,915.3	10.26	4,871.4	10.85	4,790.7	11.11
2. Non-controlling Interest	22.4	225.9	0.47	131.5	0.29	111.3	0.26
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Total Equity	509.2	5,141.2	10.73	5,002.9	11.14	4,902.0	11.36
7. Total Liabilities and Equity	4,746.4	47,919.5	100.00	44,907.8	100.00	43,138.8	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	468.8	4,732.8	9.88	4,656.2	10.37	4,580.7	10.62

Exchange rate

USD1 = MAD10.096

USD1 = MAD9.9057

USD1 = MAD9.0425

U

Credit Immobilier Et Hotelier Summary Analytics

	31 Dec 2016 Year End	31 Dec 2015 Year End	31 Dec Year
A. Interest Ratios			
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	6.20	6.48	
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	1.50	1.67	
3. Interest Income/ Average Earning Assets	5.90	6.13	
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	2.27	2.55	
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	3.70	3.71	
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.42	3.61	
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	3.70	3.71	
B. Other Operating Profitability Ratios			
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	18.89	17.98	
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	59.31	59.50	
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	2.38	2.41	
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	15.58	14.93	
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	1.69	1.64	
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	14.92	5.37	
7. Operating Profit/ Average Equity	13.26	14.13	
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.44	1.55	
9. Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.57	2.90	
C. Other Profitability Ratios			
1. Net Income/ Average Total Equity	8.90	11.02	
2. Net Income/ Average Total Assets	0.97	1.21	
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	8.90	11.02	
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	0.97	1.21	
5. Taxes/ Pre-tax Profit	35.82	36.26	
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.73	2.26	
D. Capitalization			
1. FCC/FCC-Adjusted Risk Weighted Assets	18.38	19.71	
2. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	9.96	10.45	
3. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	11.79	14.43	
4. Total Regulatory Capital Ratio	17.81	16.37	
5. Common Equity Tier 1 Capital Ratio	11.79	14.43	
6. Equity/ Total Assets	10.73	11.14	
7. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	88.23	69.61	
8. Internal Capital Generation	1.02	3.25	
E. Loan Quality			
1. Growth of Total Assets	6.71	4.10	
2. Growth of Gross Loans	8.82	3.47	
3. Impaired Loans/ Gross Loans	6.69	6.97	
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	3.69	3.76	
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	55.18	53.93	
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	24.14	24.18	
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	22.23	22.50	
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.32	0.11	
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	0.07	0.00	
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	9.38	9.34	
F. Funding and Liquidity			
1. Loans/ Customer Deposits	134.05	139.76	1
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	35.32	42.02	
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	69.11	65.75	
4. Liquidity Coverage Ratio	130.76	166.80	1
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	

Credit Immobilier Et Hotelier Reference Data

	31 Dec 2016			31 Dec 2015		31 Dec 2014	
	Year End USDm	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets	Year End MADm	As % of Assets
A. Off-Balance Sheet Items							
1. Managed Securitized Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	110.8	1,118.3	2.33	1,562.4	3.48	619.1	1.37
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	17.3	174.2	0.36	486.8	1.08	34.9	0.08
5. Committed Credit Lines	391.8	3,955.5	8.25	4,656.1	10.37	3,617.2	8.00
7. Other Off-Balance Sheet items	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Total Assets under Management	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Average Balance Sheet							
Average Loans	3,608.1	36,427.0	76.02	34,684.4	77.23	33,787.9	78.00
Average Earning Assets	4,008.3	40,468.2	84.45	39,606.1	88.19	37,703.0	87.00
Average Assets	4,552.9	45,965.8	95.92	44,251.3	98.54	42,075.7	97.00
Average Managed Securitized Assets (OBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	3,879.5	39,167.6	81.74	37,645.2	83.83	35,681.8	82.00
Average Common equity	477.7	4,822.4	10.06	4,735.2	10.54	4,688.9	10.00
Average Equity	494.6	4,993.1	10.42	4,856.3	10.81	4,788.7	11.00
Average Customer Deposits	2,626.3	26,514.8	55.33	23,531.6	52.40	22,320.4	51.00
C. Maturities							
Asset Maturities:							
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:							
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1- 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1- 5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	202.5	2,044.2	4.27	1,043.3	2.32	0.0	0.00
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Risk Weighted Assets							
1. Risk Weighted Assets	2,549.8	25,743.1	53.72	23,626.0	52.61	22,418.8	51.00
2. Fitch Core Capital Adjustments for Insurance and Securitisation Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Fitch Core Capital Adjusted Risk Weighted Assets	2,549.8	25,743.1	53.72	23,626.0	52.61	22,418.8	51.00
4. Other Fitch Adjustments to Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fitch Adjusted Risk Weighted Assets	2,549.8	25,743.1	53.72	23,626.0	52.61	22,418.8	51.00
E. Equity Reconciliation							
1. Equity	509.2	5,141.2	10.73	5,002.9	11.14	4,902.0	11.00
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	509.2	5,141.2	10.73	5,002.9	11.14	4,902.0	11.00
F. Fitch Core Capital Reconciliation							
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	509.2	5,141.2	10.73	5,002.9	11.14	4,902.0	11.00
2. Fair value effect incl in ow n debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	17.3	174.9	0.36	174.9	0.39	174.9	0.39
5. Other intangibles	23.1	233.5	0.49	171.8	0.38	146.4	0.33
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	468.8	4,732.8	9.88	4,656.2	10.37	4,580.7	10.00

Exchange Rate

USD1 = MAD10.096

USD1 = MAD9.9057

USD1 = MAD9.0425

The ratings above were solicited and assigned or maintained at the request of the rated entity/issuer or a related third party. Any exceptions follow below.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2018 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001.

IV. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N° EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES CIH Bank

Destinataire : [] Date : []

Dénomination ou Raison sociale :

Nom du teneur de compte :

N° de compte :

Dépositaire :

Téléphone :

Fax :

Code d'identité¹ :

Qualité souscripteur² :

Nom et Prénom signataire :

Nature de documents exigés :

Siège social :

Fonction :

Adresse (si différente du siège social) :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	CIH Bank
Valeur nominale	100.000 dirhams
Nombre d'obligations émises	10 000 titres
Maturité	10 ans
Jouissance	18 mai 2018
échéance	18 mai 2028
Remboursement	In Fine
Taux facial	Taux révisable : Révisable annuellement Entre 2,99% et 3,14% la première année A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est : le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Taux fixe : 4,02%
Méthode d'allocation	Allocation au prorata de la demande pour les tranches A et B avec priorité aux tranches A et B à hauteur de 500 000 000 dirhams et Adjudication à la française pour la tranche C à hauteur du reliquat du montant de l'émission non alloué aux tranches A et B.

	Tranche A Fixe Non cotée	Tranche B Fixe cotée	Tranche C Révisable Non cotée
Taux nominal	4,02%	4,02%	Entre 2,99% et 3,14%
Nombre de titres demandés			
Montant global			

en dirhams			
Taux souscrit	4,02%	4,02%	

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire subordonnée CIH Bank à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera en priorité et à hauteur de 500 000 000 dirhams sur les tranches A et B en fonction du montant demandé sur les tranches A et B et selon la méthode d'adjudication dite à la française pour la tranche C à hauteur du reliquat du montant de l'émission non alloué aux tranches A et B.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations subordonnées CIH Bank qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations subordonnées CIH Bank.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1 Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension